

@

Édouard CHAVANNES

**LE ROYAUME
DE WOU
ET DE YUE**

Le royaume de Wou et de Yue

à partir de :

LE ROYAUME DE WOU ET DE YUE

par Édouard CHAVANNES (1865-1918)

Revue *T'oung pao*, Volume 17, 1916, pages 129-264.

Édition en mode texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

[Avant-propos](#)

- I. [Wou tai che, chapitre 67.](#)
- II. [Kieou wou tai che, chapitre 133, p. 4b-8b.](#)
- III. [Song che, chapitre 480, p. 1a-3b.](#)

[Appendices](#)

- I. [Le brevet de fer de l'année 897.](#)
 - A. [Texte du brevet de fer de l'année 897.](#)
 - B. [Discussion.](#)
- II. [Une inscription de l'année 908 relative au culte du dieu des murailles et des fossés.](#)
- III. [La construction de la digue par Ts'ien Lieou, en 910. Traduction.](#)
- IV. [La stèle du Temple taoïste qui signale le loyalisme. Traduction.](#)

@

AVANT-PROPOS

@

p.129 A la fin du neuvième siècle de notre ère, la dynastie des T'ang était en décadence. La rébellion de Houang Tch'ao, qui avait mis pendant dix ans (875-884) l'empire à feu et à sang, ne fut réprimée que grâce à l'intervention des Turcs de Li K'o-yong et à la défection de Tchou Wen, qui, pour avoir quitté le parti des insurgés et s'être soumis à l'empereur, fut nommé gouverneur de K'ai-fong fou. A partir de ce moment, ce fut Tchou Wen qui exerça réellement l'autorité dans la Chine centrale ; ce fut lui qui, en 907, fonda une nouvelle dynastie, celle des Leang postérieurs dont la capitale fut K'ai-fong fou. Mais les Leang postérieurs durent bientôt céder la place au prince turc, fils de Li K'o-yong, et, pendant cinquante années (907-960), nous voyons se succéder dans le Ho-nan cinq dynasties dont aucune ne sut assurer sa domination d'une manière durable ; il était réservé à la dynastie des Song, établie en 960, de reconstituer l'empire chinois, qui, à vrai dire, avait cessé d'exister réellement. En effet, à la faveur des troubles qui avaient précédé et suivi la chute des T'ang, non seulement les peuples barbares du Nord et de l'Ouest étaient p.130 devenus menaçants, mais encore toutes les provinces situées au Sud et au Sud-Ouest du Ho-nan s'étaient plus ou moins ouvertement révoltées et avaient formé des royaumes indépendants. Parmi ces royaumes, celui de Wou et de Yue, dans le Tchö-kiang, a laissé une trace durable dans l'histoire.

Le fondateur de cette principauté fut un certain Ts'ien Lieou 錢鏐, né en 852, près de Hang-tcheou 杭州 ; d'abord faux-saunier et chef de bande, il devint en 878, un condottiere que les autorités militaires de la région de Hang-tcheou prirent à leur solde pour repousser les

Le royaume de Wou et de Yue

troupes rebelles de Houang Tch'ao. La dynastie des T'ang, sur son déclin, reconnut les services de l'aventurier en lui confiant des dignités de plus en plus élevées et en le nommant, en 902, roi de Yue 越王 (Chao-hing fou), et, en 904, roi de Wou 吳王 (Hang-tcheou fou). La dynastie des Leang confirma ces titres, et, en 907, le reconnut comme roi de Wou et de Yue. Dès 921, et peut-être même avant, Ts'ien Lieou, profitant de la faiblesse de la petite dynastie des T'ang postérieurs, s'intitula roi du royaume de Wou et de Yue ; par l'adjonction du mot 'royaume', il affirmait ainsi sa quasi-indépendance ; en fait, nous le voyons agir désormais comme un souverain autonome et envoyer de sa propre autorité des ambassadeurs par mer au royaume coréen de Sin-lo, au Japon, dans le royaume tongouse de P'o-hai et chez les K'i-tan. Quand Ts'ien Lieou mourut en 932, âgé de quatre-vingt un ans, il légua à son fils une autorité incontestée sur la région dont Hang-tcheou était le centre.

Ts'ien Yuan-kouan 錢元瓘, qui hérita de son royaume, avait les qualités d'un homme d'État, mais il devint fou et mourut après neuf ans de règne, de la frayeur que lui causa un incendie.

Ts'ien Tso 錢佐, fils du précédent, n'avait que treize ans, lorsqu'il monta sur le trône ; il mourut en 947, âgé de vingt ans. ^{p.131} Il eut pour successeur, d'abord son frère cadet Ts'ien Tsong 錢儆, bientôt déposé par un des vieux généraux du royaume, puis un autre de ses frères cadets, nommé Ts'ien Chou 錢俶 ; c'est ce dernier qui, en 978, dut abdiquer son pouvoir entre les mains du second empereur de la dynastie Song.

La chronologie des princes de la lignée dont Ts'ien Lieou fut le fondateur peut être dressée comme suit :

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ien Lieou, nom posthume Wou-sou, né le 10 Mars 852 ¹, mort le 6 Mai 932 ².

Ts'ien Yuan-kouan, nom posthume Wen-mou, cinquième fils de Ts'ien Lieou ; il est né en 887 et mort le 17 Septembre 941 ³. Il a régné neuf ans, de 932 à 941.

Ts'ien Tso, nom posthume Tchong-hien, fils aîné de Ts'ien Yuan-kouan ; il est né en 928 et mort en 947 ⁴ ; il a régné six ans, de 941 à 947.

Ts'ien Tsong, nom posthume Tchong-souen, frère cadet de Ts'ien Tso.

Ts'ien Chou, nom posthume Tchong-yi, neuvième fils de Ts'ien Yuan-kouan ; il est né le 29 Septembre 929 et est mort le 7 Octobre 988 ⁵ ; il a régné de 948 à 978, date à laquelle il remet tout son royaume entre les mains des Song.

Le brevet de fer qui reconnut à Ts'ien Lieou le titre de gouverneur militaire des deux régions dont Hang-tcheou fou et Chao-hing fou sont respectivement les métropoles, est daté de l'année 897 ; on peut donc dire que c'est à partir de cette date que le royaume de Wou et de Yue fut constitué en fait, sinon en droit ; c'est ce ^{p.132} qui explique pourquoi une inscription de l'année 1325 reconnaît au Yue une durée de quatre-vingt un ans ⁶ (du 4 Septembre 897, date du brevet de fer ⁷, jusqu'au 9 Juin 978 ⁸, date de la soumission de Ts'ien

¹ Cette date exacte nous est fournie par les deux curieux spécimens de plaquettes relatives au jet des dragons dont nous parlerons plus loin (p. 140, l. 3-7).

² Cf. *Kieou wou tai che* (chap. 133, p. 6b, col. 7).

³ Cf. *Wou tai che*, chap. 67, p. 3b, col. 10 et *Song che* (chap. 480, p. 5a, col. 3).

⁴ Cf. *Wou tai che*, chap. 67, p. 4a, col. 3-4.

⁵ Cf. *Song che* (chap. 480, p. 5a, col. 2-3).

⁶ Cf. [T'oung pao, 1905, p. 27, l. 10-11.](#)

⁷ Cf. le texte de ce brevet dans l'Appendice I du présent article.

⁸ Cf. *Tong tou che lio*, chap. 3, p. 1b.

Le royaume de Wou et de Yue

Chou) ; mais on peut aussi faire remonter l'autorité de Ts'ien Lieou à une époque antérieure à celle où elle fut consacrée officiellement par le brevet de fer ; on attribuera alors au Yue une durée de quarante quatre années ¹, ou, en chiffres ronds, d'un siècle ².

L'aventure de la famille Ts'ien n'est pas un fait isolé dans l'histoire de la Chine ; plusieurs autres fonctionnaires avaient profité de l'affaiblissement du pouvoir central sous les cinq dynasties pour se tailler des principautés indépendantes. Mais, par une destinée infiniment rare, les Ts'ien évitèrent la ruine qui atteignit la plupart des usurpateurs ; ils surent toujours conserver les apparences du loyalisme ; tout en étant autonomes de faits, ils eurent assez d'habileté diplomatique pour sauver les apparences en gardant, avec les souverains éphémères qui se succédaient sur le trône impérial, des rapports de sujet à souverain. Lorsque la dynastie Song eut enfin rétabli la souveraineté absolue du Fils du Ciel, il purent faire leur soumission sans attendre d'être réduits par les armes et, quoique dépossédés de leur territoire, ils demeurèrent comblés de richesses et d'honneurs. Une réussite si exceptionnelle a émerveillé les Chinois ; le poète Sou Che l'a célébrée en 1098 dans un éloge en vers ³ ; elle a été invoquée comme un précédent par les princes aborigènes de Ta-li qui, en 1254, firent leur soumission aux Mongols ⁴.

p.133 L'histoire des princes de Wou et de Yue nous est exposée principalement dans le chapitre 133 de l'ancienne histoire des cinq dynasties **舊五代史** et dans le chapitre 67 de l'histoire des cinq

¹ Cf. *Tong tou che lio*, chap. 24, p. 2a.

² Voyez, dans le chapitre 480 du *Song che* traduit plus loin, la requête de Ts'ien Chou en date du 9 juin 978.

³ Voyez plus loin l'Appendice IV.

⁴ Cf. l'inscription de 1325 dans le temple Tch'ong-cheng à Ta-li fou ([T'oung pao, 1905, p. 21-36 et spécialement p. 26-28](#)).

Le royaume de Wou et de Yue

dynasties 五代史. Ce sont les deux textes dont nous donnons ici la traduction intégrale.

L'ancienne histoire des cinq dynasties a été rédigée au début de la dynastie des Song par une commission dont le membre le plus important fut Sie Kiu-tcheng 薛居正 ; le décret qui ordonna de la composer est du 29 Mai 973 ; elle fut achevée le 6 Décembre 974 ¹ ; elle comprenait 150 chapitres.

L'histoire des cinq dynasties en 74 chapitres a été écrite par le célèbre Ngeou-yang Sieou 歐陽修 (1007-1072). Après la mort de Ngeou-yang Sieou (25 Octobre 1072), le manuscrit resta dans sa famille ; mais l'empereur ordonna qu'il lui fût remis, et, par un décret en date du 4 Juin 1077 ², il prescrivit de le déposer dans les archives du palais. Il y eut donc dès lors deux histoires des cinq dynasties, l'une était celle de Sie Kiu-tcheng et de ses collègues ; on la désigna sous le nom d'Ancienne histoire des cinq dynasties ; l'autre était le livre de Ngeou-yang Sieou, qui était intitulé primitivement Mémoires historiques sur les cinq dynasties, et qui fut connu dès lors sous le nom de Nouvelle histoire des cinq dynasties 新五代史.

Sous la dynastie des Kin, en la septième année t'ai-ho (1207) ³, un décret impérial prescrivit aux directeurs officiels des études de se servir exclusivement du livre de Ngeou-yang Sieou qui devint par p.134 excellence l'histoire des cinq dynasties ; à partir de ce moment, l'ouvrage de Sie Kiu-tcheng et de ses collègues cessa d'être imprimé ; il disparut peu à peu et serait devenu introuvable si, par

¹ Ces indications précises se trouvent dans le *Yu hai* (chap. 46, p. 45a) de Wang Ying-lin (1223-1296).

² Cf. *Yu hai*, chap. 46, p. 45b.

³ Cf. le rapport présenté en 1775 à K'ien-long ; il est intitulé *Kieou wou tai che t'i yao* et se trouve immédiatement avant la table des matières du *Kieou wou tai che* dans la réimpression de 1888 qui fait partie de la collection des historiens canoniques publiée par la librairie du *T'ou chou tsi tch'eng* à Chang-hai.

Le royaume de Wou et de Yue

bonheur, il n'avait été presque intégralement reproduit sous forme manuscrite dans la fameuse encyclopédie *Yong lo ta tien*, compilée de 1403 à 1407 ¹.

Cependant le *Yong lo ta tien* est une sorte de dictionnaire où les mots sont rangée par rimes ; pour y retrouver les *disjecta membra* de l'Ancienne histoire des cinq dynasties, il fallait se livrer à un long travail de patience ; une commission nommée spécialement par l'empereur K'ien-long fut chargée de cette tâche ; elle présenta le résultat de son labeur au début du septième mois de la quarantième année K'ien-long (1775) ; elle avait regroupé dans l'ordre primitif les citations du *Yong lo ta tien* ; elle les avait rectifiées ou complétées par d'autres ouvrages de l'époque des Song où se trouvaient quelques passages du livre perdu. L'édition ainsi reconstituée est faite avec beaucoup d'habileté ; mais il est évident qu'elle reste, malgré tout, un peu suspecte d'arbitraire ; des erreurs ont pu être commises dans le classement des matériaux et des omissions ont dû subsister ; si jamais on retrouve un exemplaire des Song de l'ancienne histoire des cinq dynasties, il est vraisemblable que de nombreuses corrections devront être apportées au texte reconstitué sous K'ien-long.

Ce texte qui, pour l'instant, est le seul que nous ayons à notre disposition, a été imprimé d'abord dans le *Wou ying tien tsiu tchen pan chou* ². Il y a en outre une édition ^{p.135} du palais qui est vraisemblablement celle qui fut faite lorsque la commission eut demandé et obtenu en 1775 que l'Ancienne histoire des cinq dynasties fût jointe, comme l'avait été précédemment l'ancienne histoire des T'ang, à la collection des vingt et un historiens classiques publiée en

¹ Cf. W. F. Mayers, dans *China Review*, vol. VI, p. 215-218. Sur la destruction, en 1900, de la plupart des volumes qui subsistaient alors et sur les quelques débris qui ont été sauvés, voyez Aurousseau dans BEFEO, vol. IX, p. 828, n. 3 et vol. XII, N° 9, p. 79-87.

² Cf. le *Houei k'o chou mou*, édition de Chang-hai (1886), chap. 5, p. 4a.

Le royaume de Wou et de Yue

1746 sur ordre de K'ien-long ; c'est sans doute cette édition qui est reproduite dans la collection des vingt-quatre historiens réimprimée à Chang-hai en 1888. Enfin, dans les dernières années du dix-huitième siècle ¹, la librairie _{p.136} Sao ye chan fang a fait une réimpression de l'édition du *Wou ying tien tsiu tchen pan chou*.

¹ Cette réimpression du Sao ye chan fang fait partie d'une collection des historiens canoniques que je possède, à l'exception des *Mémoires historiques* de Sseu-ma Ts'ien et du *Ts'ien Han chou*. Je vais la décrire brièvement, car la seule notice où il en soit question, à ma connaissance, n'est pas tout à fait exacte (cf. *Hing sou t'ang mou tou chou lou*, chap. [], p. 17a-18b). Les dix-sept premiers historiens ne sont autres que la collection des dix-sept historiens imprimée dans la première moitié du dix-septième siècle par Mao Tsin, le propriétaire du fameux Ki kou ko ; en effet, les planches de cette édition du Ki kou ko furent vendues au Sao ye chan fang qui se trouvait à Sou-tcheou (cf. *Houei k'o chou mou*, chap. 2, p. 6a), et c'est pourquoi le Sao ye chan fang put en faire usage. Les dix-sept historiens imprimés avec les planches du Ki kou ko se distinguent par la mention *Ki kou ko* et les mots "texte correct de Mao" qui sont gravés sur la tranche de la page initiale et de la page finale de chaque chapitre ; en outre, au-dessous du titre de chaque chapitre (sauf dans le *Heou Han chou* et le *San kouo tche*), et très souvent aussi à la fin des chapitres, on voit un cachet portant les mots "Texte des Song revu et fixé par Mao Fong-lan, originaire de K'in-tch'ouan" ; enfin, la première page de chaque historien contient, à la suite du titre de l'ouvrage et de l'indication de ses grandes divisions, la mention de l'année de la période ts'ong-tcheng (1628-1643) où les planches ont été gravées ; nous apprenons ainsi que le *Heou Han chou* a été gravé en 1643, le *Tsin chou* en 1628, le *Song chou* en 1634, le *Nan Ts'i chou* en 1637, le *Leang chou* en 1633, le *Tch'en chou* en 1631, le *Pei Ts'i chou* en 1638, le *Heou Tcheou chou* en 1632, le *Souei chou* en 1635, le *Nan che* en 1640, le *Pei che* en 1639, le *Wou tai che ki* en 1630. Pour le *San kouo tche*, le *Wei chou* et le *T'ang chou*, la première page est absente dans mon exemplaire, mais les volumes du Ki kou ko de la Bibliothèque Nationale nous donnent respectivement les dates de 1644, 1636 et 1629 (cf. *Catalogue Courant*, n° 35-36, 46-49, 73-80). Ces dix-sept historiens gravés par le Ki kou ko sont suivis de ceux que Si Che-tch'en, originaire de Nan-cha, propriétaire du Sao ye chan fang, a fait graver à la fin du dix-huitième siècle pour les compléter ; dans cette nouvelle série, qui porte au bas de la tranche de chaque page la mention Sao ye chan fang, on trouve le *Tong tou che lio* ou Histoire des Song à l'époque où leur capitale était K'ai-fong fou, dont l'auteur, Wang Tch'eng, écrivait vers 1175 ; puis le *Nan Song chou* ou Histoire des Song à l'époque où ils s'étaient transportés dans le Sud, dont l'auteur, Ts'ien Che-cheng, fut reçu premier à l'examen du palais en 1616 ; puis le *K'i-tan kouo tche* et le *Ta kin kouo tche* qui sont deux courtes histoires des dynasties Leao et Kin dont les auteurs étaient de l'époque des Song ; vient enfin le *Yuan che lei pien* de Chao Yuan-p'ing (1699). Les planches de ce dernier ouvrage ont été gravées par Si Che-tch'en en 1795, celles du *Nan Song chou* en 1797 ; enfin, en tête du *Tong tou che lio*, on remarque des préfaces de Sie K'i-k'ouen et de Jouan Yuan, datées toutes deux de 1798, qui nous montrent que cet ensemble de réimpressions était compris sous le nom de "Historiens spéciaux des Song, des Leao, des Kin et des Yuan". D'autre part, Si Che-tch'en grava aussi les planches de l'ancienne histoire des cinq dynasties en reproduisant le texte publié en 1775 ou peu après dans le *Wou ying tien tsiu tchen pan chou* ; ces planches portent aussi la mention Sao ye chan fang inscrite sur la tranche de chaque page. Enfin, pour compléter la collection, le *Ming che* fut encore gravé d'après l'édition princeps de 1739 ; cette réimpression ne porte aucune indication de date ni de lieu d'impression ; mais, par son format et son brochage, elle appartient évidemment à la même série que les autres histoires ; elle forme avec elles une collection dont les t'ao sont numérotés d'une manière continue, le premier t'ao des *Mémoires historiques* de Sseu-ma Ts'ien étant affecté du numéro 1 et le dernier t'ao du *Ming che* portant le numéro 60. Il est donc très probable que cette réimpression du *Ming che* a dû

Le royaume de Wou et de Yue

p.137 Pour ce qui est de l'Histoire des cinq dynasties de Ngeou-yang Sieou, je possède 1° l'édition du Ki kou ko dont les planches ont été gravées en 1630 et ont servi à faire un nouveau tirage à la fin du dix-huitième siècle sous la direction de Si Che-tch'en ; 2° l'édition de la collection des vingt et un historiens entreprise sur l'ordre de l'empereur K'ien-long en 1739 et terminée en 1746 ; réimpression de 1888 par la librairie du T'ou chou tsi tch'eng à Chang-hai ; 3° une édition japonaise dont les planches ont été gravées en 1773 et complétées (probablement parce que quelques unes d'entre elles avaient été perdues) en 1813 ; cette édition a été révisée par Hori Seishu, appellation Nanko, et contrôlée par Minamoto Yukihiro, appellation Kunseki ; ce dernier nous a laissé une préface datée de

être faite à la fin du dix-huitième siècle par Si Che-tch'en pour achever la collection qu'il avait formée en réimprimant les dix-sept historiens au moyen des planches du Ki kou ko, et en y ajoutant, d'une part l'ancienne histoire des cinq dynasties et d'autre part une série d'histoires particulières des Song, des Leao, des Kin et des Yuan. Il est à remarquer cependant que le *Ming che* a des pages de 10 colonnes à raison de 21 mots par colonne, tandis que les autres histoires, qu'elles soient imprimées avec des planches du Ki kou ko ou avec des planches du Sao ye chan fang, ont uniformément des pages de 12 colonnes à raison de 25 mots par colonnes ; d'autre part, les planches du *Ming che* mesurent en hauteur de 211 à 224 millimètres, tandis que, pour les autres histoires, la hauteur des planches oscille entre 203 et 218 millimètres.

En 1887, le Kiang nan chou kiu ou Kin ling chou kiu de Nanking a publié une réimpression des quatre premières histoires de l'édition du Ki kou ko, à savoir le *Che ki*, le *Ts'ien Han chou*, le *Heou Han chou* et le *San kouo tche* ; cette réimpression est intéressante, car elle reproduit rigoureusement la disposition des pages de l'édition originale ; seul le tracé des caractères est un peu plus gras que dans les planches du Ki kou ko. A la fin de chaque chapitre on a imprimé un sceau avec les mots "Gravé par la librairie de Kin-ling, à l'imitation du texte du Ki kou ko".

La Bibliothèque Nationale (fonds Pelliot B, n° 123), possède une autre réimpression des quatre premiers historiens de l'édition du Ki kou ko ; mais cette réimpression, qui est lithographique et en petit format, ne ressemble en rien à l'édition originale pour la forme des caractères, le nombre des caractères à la ligne et le nombre des lignes à la page ; elle a été faite en 1903 à Chang-hai par la librairie Tien che tchai. Sur la tranche de chacune des pages de ces quatre histoires on lit, d'une part, les mots "à l'imitation de l'édition du Ki kou ko", et, d'autre part, la mention "impression révisée du Tien che tchai". Les indications de l'édition du Ki kou ko au sujet de la gravure des planches ont été supprimées.

Dans l'édition publiée par le Ki kou ko antérieurement à la réimpression du Sao ye chan fang, le format extérieur est plus petit en hauteur (261 mm. au lieu de 283 mm.), quoique les planches soient les mêmes. Un exemplaire que je possède du *Ts'ien Han chou* dans cette édition princeps nous apprend que les planches ont été gravées en 1642.

Il est à remarquer que, dans l'édition du Ki kou ko, le *Che ki* de Sseu-ma Ts'ien n'est accompagné que du seul commentaire de P'ei Yin.

Le royaume de Wou et de Yue

1772 ; il s'est fondé sur une édition des Ming annotée par Yang Chen (1488-1559) et contrôlée par Tchong Ming-tch'en ; les annotations critiques de Yang Chen sont vraisemblablement celles qui figurent au haut des pages ; 4° une édition du *Wou tai che ki*, qui a été publiée en 1910 par Lieou Che-heng ; elle reproduit en fac-similé une belle édition des ^{p.138} Song méridionaux retrouvée au Japon par Yang Cheou-king ; cette réimpression forme douze fascicules dont les pages ont 12 colonnes, chaque colonne comportant en général 22 mots. De la postface de Lieou Che-heng, il résulte que les érudits chinois connaissent encore, comme anciennes éditions du *Wou tai che* de Ngeou-yang Sieou : 1° l'édition des Song qui comporte 10 lignes à la page et 19 mots à la ligne ; 2° l'édition des Yuan dite du Tch'ong wen chou yuan ; 3° l'édition des Ming dite du Kouo tseu kien de Nanking ; 4° enfin l'édition de Wang Wen-cheng (docteur de l'année 1511 ; cf. *Ming che*, chap. 198, p. 8a, dernière colonne).

En-dehors des deux histoires des cinq dynasties, j'ai consulté le chapitre 480 du *Song che* 宋史 qui contient la biographie de Ts'ien Chou, dernier souverain de Wou et de Yue, et celles de trois de ses fils et de quatre de ses parents ; j'ai traduit intégralement la partie de la biographie de Ts'ien Chou qui se réfère à l'époque où le royaume de Wou et de Yue n'avait point encore fait sa soumission totale aux Song ; on y trouvera un récit officiel qui dénature souvent la vraie physionomie des événements en représentant sous un aspect idyllique les relations de Ts'ien Chou avec les deux premiers empereurs de la dynastie Song ; pour avoir une vue plus juste des choses, il faut contrôler le *Song che* au moyen d'autres textes historiques, notamment ceux qui sont disséminés dans les premiers chapitres du *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang p'ien* achevé par Li Tao en 1174, dans les derniers chapitres du *Tseu tche t'ong kien*, terminé

Le royaume de Wou et de Yue

en 1067 par Sseu-ma Kouang et dans le *Tong tou che lio* écrit vers 1175 par Wang Tch'eng.

J'ai glané encore quelques renseignements dans le *Wou tai che* p.139 *pou* ¹ 五代史補 (compléments à l'histoire des cinq dynasties), en 5 chapitres, composé en 1012 par T'ao Yo, appellation Kiai-li ; puis dans le *Wou yue pei che* 吳越備史 dont la composition remonterait à la fin du dixième siècle, s'il est vrai qu'il soit l'œuvre de Ts'ien Yen, frère cadet de Ts'ien Chou (cf. *Sseu k'ou ts'iuian chou tsong mou*, chap. 66, p. 26a-b ; ce livre à été réimprimé dans la 19e section du *Wou lin tchang hou ts'ong pien*) ; j'ai aussi consulté le *Wou kiun tche* ² 吳君志 (Traité sur la commanderie de Wou) de Fan Tch'eng-ta, appellation Tche-neng (1067-1134), et les débris du *Kieou kouo tche* ³ 九國志 rédigé au commencement du onzième siècle par Lou Tchen, appellation Tseu-fa, achevé par son petit-fils Lou Louen en 1064 et complété dans la seconde moitié du douzième siècle par Tchang T'ang-ying ⁴.

A côté des textes proprement historiques, l'archéologie et l'épigraphie peuvent aussi être consultées avec profit. Dans l'appendice I, nous avons publié ce fameux brevet de fer de l'année 897 qui est le seul spécimen aujourd'hui existant de toute une longue série de monuments analogues. Dans l'appendice II nous avons traité d'une inscription de l'année 908 qui intéresse le culte devenu

¹ Bibliothèque Nationale (Fonds Pelliot B, n° 1405) ; réimpression faite en 1882 par Song Tsö-yuan.

² Édition du *Cheou chan ko ts'ong chou*. Sur Fan Tch'eng-ta, voyez la longue inscription funéraire que lui a consacrée en 1195 Tcheou Pi-ta (dans le *P'ing yuan siu kao*, chap. 22, p. 1a-13b).

³ Édition du *Cheou chan ko ts'ong chou*.

⁴ Je n'ai pas eu accès aux ouvrages suivants : le *Che kouo tch'ouen ts'ieou* de Wou Jen-tch'en ; l'auteur reçut un grade littéraire en l'année 1679 (cf. *Sseu k'ou ts'iuian chou tsong mou*, chap. 66, p. 28b-29b) ; — le *Ts'ien che sseu ki* composé par Ts'ien Che-tchao, de l'époque des Song (cf. *Kou yue ts'ang chou leou chou mou*, chap. 12, p. 9a) ; — le *Piao tchong p'ou* publié au début du règne de K'ang-hi par Pao Fou-t'ai.

Le royaume de Wou et de Yue

maintenant si populaire du dieu des murailles et des fossés. Dans un prochain ^{p.140} numéro des *Mémoires concernant l'Asie orientale*, nous nous proposons d'étudier la cérémonie taoïste du jet des dragons : deux petits monuments du royaume de Wou et de Yue, à savoir une plaquette de jade et une plaquette d'argent toutes deux datées de l'année 929, nous apprendront en quels termes étaient rédigées les prières qu'on adressait en ces occasions aux dieux des eaux et à ceux des montagnes.

Pour nous informer sur un des actes les plus mémorables de Ts'ien Lieou, roi de Wou et de Yue, nous avons trouvé le Mémoire dans lequel son arrière-petit-fils, Ts'ien Wei-yen, raconte vers l'an 1000 comment fut construite en 910 la digue destinée à protéger Hang-tcheou contre le mascaret redoutable provoqué par les grandes marées. Nous avons traduit dans notre Appendice III ce récit qui nous ouvre des aperçus nouveaux sur les croyances religieuses des Chinois.

Il resterait enfin à parler du Bouddhisme qui, dans les ouvrages des lettrés chinois, est généralement passé sous silence. En réalité les rois de Wou et de Yue ont joué un rôle très important dans l'histoire du Bouddhisme ; ils sont les fondateurs de plusieurs des temples et des stûpa qui se sont élevés sur les bords du lac Si hou près de Hang-tcheou ; ils ont multiplié les statues taillées dans les grottes des lieux de pèlerinage ; ils ont gravé sur la pierre des textes sacrés ¹ ; ils ont fondu par myriades des petits stûpa de ^{p.141}

¹ Pendant la période k'ai-pao (968-975), la reine Houang, femme de Ts'ien Chou, fit construire sur la colline Nan-ping, au sud du lac Si-hou, le stûpa de briques appelé Lei-fong t'a (cf. Henri Maspero, dans BEFEO, XIV, 8, p. 22). Sur les huit faces d'un pilier octogonal on grava des textes du *Houa yen king* et, à la suite, le roi Ts'ien Chou inscrivit une courte notice commémorative (cf. *Si hou tche*, chap. 10, p. 27a-b). Divers fragments du *Houa yen king* ainsi gravé sur pierre ont été retrouvés (cf. *Leang tchö kin che tche*, chap. 4, p. 51a-52b) ; l'un d'eux a été dernièrement publié dans le *Chen tcheou kouo kouang tsi* (fasc. 7). — D'autre part, plusieurs piliers hexagonaux ou octogonaux couverts de textes sacrés ont été signalés dans le chapitre 4 du *Leang tchö kin che tche*.

Le royaume de Wou et de Yue

bronze ¹ ; ils ont favorisé les moines de la montagne T'ien-t'ai ² ; ils ont accueilli le religieux Kouan-hieou qui, à la fin du neuvième siècle, peignit à Hang-tcheou cette fameuse série des seize arhat dont l'iconographie et la religion ont subi l'empreinte durable ³ ; enfin c'est par le Bouddhisme, que les rois de Wou et de Yue ont entretenu de fréquentes relations avec le Japon et ont mis en contact deux civilisations ⁴. Mais je ne puis que renvoyer sur ce point le lecteur aux travaux de M. Henri Maspero ; par son *Rapport sommaire sur une mission archéologique au Tchö-kiang* ⁵, et par la grande publication qu'il nous promet sur le même sujet, p.142 ce savant est mieux qualifié que personne pour nous parler avec compétence du Bouddhisme dans le royaume de Wou et de Yue. ⁶



¹ A l'imitation des quatre-vingt quatre mille stûpa d'Açoka, le roi Ts'ien Chou fit en 955 quatre-vingt quatre mille petits stûpa de bronze. Plusieurs d'entre eux ont été retrouvés et quelques uns ont été étudiés par les épigraphistes chinois (cf. *Tsien yen t'ang kin che wen tseu pa wei* de Ts'ien Ta-hin, chap. 11, p. 11b ; — *Leang tchö kin che tche* de Jouan Yuan, chap. 4, p. 34a-b ; — *Kin che k'i*, de Tchang Yen-tch'ang, chap. [], p. 7-34 et notes supplémentaires, p. 1-5 ; — *Kin che ts'ouei pien* de Wang Tch'ang, chap. 122, p. 16a-17b ; — *Ts'ing yi ko kin che t'i che* de Tchang T'ing-tsi, chap. 1, p. 48b-49b ; — l'estampage d'une des faces d'un de ces petits monuments a été publié dans le *Chen tcheou kouo kouang tsi*, fascicule 4). M. Henri Maspero a vu un de ces stûpa de Ts'ien Chou dans le temple Kouo-ts'ing sseu, au pied de la montagne T'ien-t'ai ; il l'a décrit et a photographié deux des faces (BEFEO, XIV, 8, p. 62-63 et fig. 25 et 26).

² Sur les noms posthumes conférés à la demande de Ts'ien Chou, roi de Wou et de Yue, aux quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième patriarches de l'école T'ien-t'ai, voyez *Fo tsou t'ong ki*, chap. 6 (*Tripitaka* de Tôkyô, XXXV, 8, p. 60a, col. 13-14 ; p. 61a, col. 12 ; p. 61b, col. 6 ; p. 61b, col. 16 ; p. 62a, col. 12 ; p. 62b, col. 17).

³ Voyez l'article qui sera publié prochainement par M. Sylvain Lévi et moi dans le *Journal Asiatique* sous le titre *Les seize arhat protecteurs de la Loi*.

⁴ Cf. *Fo tsou t'ong ki* (*Tripitaka* de Tôkyô, XXXV, 8, p. 64a, col. 9 et p. 77a, col. 5). Voyez surtout Henri Maspero dans BEFEO, t. IX, 1909, p. 596.

⁵ BEFEO, t. XIV, N° 8, 1914, p. 1-75 et 35 figures.

⁶ La plupart des textes traduits ci-après ont été lus avec le concours de mon ami M. Tchou Kia-kien à qui j'exprime tous mes remerciements.

I

Wou tai che, chap. 67

@

Ts'ien Lieou avait pour appellation Kiu-mei ; il était originaire de Lin-ngan ¹, dans l'arrondissement de Hang ² ; au milieu du bourg de Lin-ngan, il y avait un grand arbre au pied duquel Ts'ien Lieou quand il était jeune, jouait avec des bandes de garçons ; Ts'ien Lieou s'asseyait sur un grand rocher et donnait ses ordres aux autres garçons ; il les disposait en compagnies et en escouades ; ses commandements étaient assez rigoureux et les autres garçons le craignaient tous.

Quand il fut devenu grand, il fut un vaurien qui ne se plaisait à faire aucun métier ; il se livrait à la contrebande du sel. Le secrétaire de la sous-préfecture, nommé Tchong K'i, avait plusieurs fils qui se joignaient à Ts'ien Lieou pour boire et pour jouer ; quoique leur père le leur eût défendu, ils n'en continuaient pas moins pour la plupart à aller avec lui secrètement. Or, à Yu-tchang ³, il y avait un habile devin qui vit de loin que, entre les constellations du Bouvier et du Boisseau, apparaissait l'émanation d'un roi ; les constellations du Bouvier et du Boisseau étant la région du ciel qui correspond à Ts'ien-t'ang ⁴, il se rendit donc dans ce pays ; en consultant les sorts, il reconnut ^{p.143} que le présage concernait Lin-ngan ; il alla aussitôt à

¹ Lin-ngan est aujourd'hui une sous-préfecture qui est à 100 li à l'Ouest de Hang tcheou. Elle est située sur le bord de la rivière Chao qui prend sa source dans la montagne T'ien-mou.

² Aujourd'hui, Hang-tcheou fou, capitale de la province de Tchö-kiang.

³ Yu-tchang était une commanderie qui correspond à la préfecture actuelle de Nan-tch'ang, dans la province de Kiang-si.

⁴ Ts'ien-t'ang est aujourd'hui la sous-préfecture qui forme la partie occidentale de la ville préfectorale de Hang-tcheou.

Le royaume de Wou et de Yue

Lin-ngan et se dissimula sur la place du marché en se faisant passer pour un donneur de pronostics ; mais secrètement il recherchait son homme. Tchong K'i étant devenu l'ami de ce devin, celui-ci lui dit en confidence :

— J'ai deviné que dans votre sous-préfecture il y a un homme supérieur ; je le cherche sur la place du marché, mais je ne puis le trouver ; à considérer votre aspect, je vois bien que vous serez élevé en dignité, mais pas autant qu'il le faudrait pour justifier mon pronostic.

Tchong K'i alors organisa un banquet dans lequel il rassembla tous les hommes sages et éminents de la sous-préfecture et il invita secrètement le devin à se tenir de côté pour les observer ; aucun d'eux tous ne se trouva suffisamment qualifié. (Un autre jour,) le devin passait par la maison de Tchong K'i ; à ce moment, Ts'ien Lieou arrivait du dehors et, apercevant Tchong K'i, reculait. Le devin le vit de loin et tout surpris s'écria :

— Voici véritablement l'homme qui sera élevé en dignité.

Tchong K'i remarqua en riant :

— Ce n'est que notre voisin, le jeune Ts'ien Lieou.

Le devin cependant invita Ts'ien Lieou à approcher, et, après l'avoir attentivement observé, il se retourna vers (Tchong) K'i et lui dit :

— Celui qui sera cause de votre élévation, ce sera cet homme.

Puis il encouragea Ts'ien Lieou en lui disant :

— Votre système osseux est extraordinaire ; je souhaite que vous preniez grand soin de votre personne.

Quand il prit congé de Tchong K'i, il lui dit :

Le royaume de Wou et de Yue

— Si j'ai recherché mon homme, ce n'était pas que je désirasse rien obtenir ; je voulais simplement vérifier l'exactitude de ma science.

Le lendemain, il partit ; Tchong K'i pour la première fois permit alors à ses fils de fréquenter Ts'ien Lieou et souvent il prêta de l'argent à ce dernier quand il en avait besoin.

Ts'ien Lieou devint habile à tirer de l'arc et à manier la lance ; ^{p.144} il pénétra peu à peu le sens des écrits du (Ho) t'ou et des paralipomènes ¹.

La deuxième année k'ien-fou (875), de la dynastie T'ang, un général en second du Tchö-si, nommé Wang Ying, se révolta : Tong Tch'ang ², qui était le général de la garnison de Che-kien ³, leva les soldats de la région pour punir les rebelles ; sur sa proposition, Ts'ien Lieou fut nommé son lieutenant et attaqua Wang Ying qu'il battit.

Sur ces entrefaites les bandes de Houang Tch'ao ⁴, au nombre de plusieurs milliers d'hommes, attaquèrent et ravagèrent le Tchö-tong ¹ ; quand elles arrivèrent à Lin-ngan, Ts'ien Lieou dit :

¹ L'expression 圖緯 désigne, d'une part, les écrits du cycle du Ho t'ou et du Lo chou et, d'autre part, les écrits non canoniques qui sont rattachés par un lien plus ou moins factice aux livres classiques et en sont comme les paralipomènes. On distinguait ces ouvrages en sept catégories, suivant qu'ils dépendaient du Yi king, du Chou king, du Che king, des Rituels, des traités sur la musique, du Hiao king ou du Tch'ouen ts'ieou ; voyez dans le *Che t'ong t'ong che* (chap. 1, p. 4a) des titres de livres spécifiant ces sept catégories. Dans notre texte, les mots [] sont donc l'équivalent de la phrase que nous lisons dans le *Heou Han chou* (chap. 112 a, p. 6b) : [] "Fan Ying connaissait fort bien la littérature du Ho t'ou, du Lo chou et des sept classes de paralipomènes".

² On trouvera la biographie de Tong Tch'ang dans le chap. 225, c, p. 7b-8b du *T'ang chou*. Il était, comme Ts'ien Lieou, originaire de Lin-ngan.

³ Le nom de cette place est écrit plus correctement Che king dans la biographie de Tong Tch'ang (*T'ang chou*, chap. 225, e, p. 7b). D'après le *Ta ts'ing yi t'ong t'che* (chap. 217, p. 3b de l'édition lithographique), cette place était à 2 li au sud de Lin-ngan hien ; ce serait en la cinquième année k'ien-fou (878) que Tong Tch'ang triompha de Wang Ying ; à cause de cet exploit, il fut nommé général de la place de Che-king et Ts'ien Lieou devint alors commissaire commandant en chef à l'infanterie et à la cavalerie de Che-king.

⁴ Sur la rébellion de Houang Tch'ao qui désola la Chine de 875 à 884, voyez le *T'ang chou*, chap. 225, c, p. 1-6.

Le royaume de Wou et de Yue

— Maintenant les soldats de la garnison sont en petit nombre et les soldats des rebelles sont en grand nombre ; il serait difficile de les arrêter par la force ; il faut user d'une ruse de guerre ^{p.145} pour leur cacher la vérité.

Alors, avec vingt hommes résolus jusqu'à la mort, il se cacha dans un ravin de la montagne ; quand l'avant-garde de Houang Tch'ao traversa ce pas difficile, les cavaliers marchaient tous isolés ; un des arbalétriers cachés par Ts'ien Lieou abattit d'un coup de flèche leur général et tout aussitôt ce fut la débandade parmi les soldats de Houang Tch'ao ; Ts'ien Lieou, à la tête de ses braves, les foula aux pieds et coupa plusieurs centaines de têtes.

Ts'ien Lieou dit :

— Ce stratagème peut servir une fois ; mais, quand le gros de l'armée arrivera, comment pourrons-nous lui résister?

Alors, emmenant ses soldats, il se transporta à Huit-cents-li ; Huit-cents-li était le nom d'une localité ; il dit à une vieille femme qui était au bord de la route :

— Si on vient à vous interroger, répondez que les soldats de Lin-ngan occupent Huit-cents-li.

Quand l'armée de Houang Tch'ao arriva et qu'on entendit ce que disait la vieille femme, tous, ignorant ce nom de lieu, s'écrièrent :

— Si auparavant nous n'avons pas pu tenir tête à une dizaine de leurs soldats, combien moins pourrions-nous leur résister quand ils occupent huit cents li !

Aussitôt ils s'en allèrent en emmenant promptement leurs troupes.

¹ C'est la région qui est à l'Est du Ts'ien-t'ang kiang.

Le royaume de Wou et de Yue

Le gouverneur (tou-t'ong) Kao P'ing ¹, apprenant que Houang Tch'ao n'avait pas osé braver Lin-ngan, estima le courage (des chefs de cette localité) et manda Tong Tch'ang et Ts'ien Lieou pour qu'ils vinsent ensemble à Kouang-ling ².

p.146 Au bout d'un assez long temps, comme Kao P'ing ne manifestait point l'intention de combattre les rebelles, Tong Tch'ang et les siens, voyant qu'ils restaient sans emploi, prirent congé et s'en retournèrent. Sur la proposition de Kao P'ing, Tong Tch'ang fut nommé préfet de Hang tcheou.

En ce temps, comme tout l'empire était bouleversé, Tong Tch'ang groupa les soldats des diverses sous-préfectures qui dépendaient de lui et les répartit en huit sections ; il nomma Ts'ien Lieou commissaire général (tou tche houei che), et Tch'eng Ki ³ commandant en chef (tou tsiang) à Tsing-kiang ⁴.

La deuxième année tchong-ho (882), le contrôleur (kouan tch'a che) de l'arrondissement de Yue ⁵, nommé Lieou Han-hong, eut quelque sujet d'inimitié contre Tong Tch'ang. Lieou Han-hong envoya son frère cadet Lieou Han-yeou, ayant sous ses ordres Yu Heou et Sin Yo, installer ses soldats à Si-ling ⁶. Ts'ien Lieou, à la tête des

¹ Kao P'ing (cf. *T'ang chou*, chap. CCXXIV, b, p. 2b-8a) était le général qui s'était couvert de gloire en 864 dans sa campagne contre les Annamites ; au moment de la révolte de Houang Tch'ao, il reçut mission de défendre les provinces du Sud-Est, avec le titre de gouverneur militaire de Tchen-hai. Cependant il ne paraît pas avoir résidé à Chao-hing fou qui était alors le siège de ce gouvernement militaire ; en effet, d'après ce qui suit, il devait être établi à Kouang-ling, c'est-à-dire à Yang-tcheou fou (voyez la note suivante).

² Aujourd'hui, ville préfectorale de Yang-tcheou, dans la province de Kiang-sou.

³ Cf. p. 150, lignes 4 et suiv.

⁴ Tsing-kiang est aujourd'hui une sous-préfecture de la province de Kiang-sou, qui dépend de la préfecture de Tch'ang-tcheou, mais qui est sur la rive gauche du Yang-tseu ; à supposer qu'il n'y ait ici aucune faute de texte, on voit que l'autorité de Tong Tch'ang devait s'étendre assez loin dans le Nord.

⁵ L'arrondissement de Yue correspondait à la préfecture actuelle de Chao-hing fou, dans la province de Tchö-kiang.

⁶ Si-ling est aujourd'hui la localité appelée Si-hing tch'ang, à 20 li à l'Ouest de la sous-préfecture de Siao-chan (voyez la note suivante).

Le royaume de Wou et de Yue

soldats des huit sections, franchit le fleuve, et, adoptant par ruse le cri de guerre de l'armée ennemie, il tomba à grands coups sur son camp ; il se produisit dans le camp une panique grâce à laquelle il l'incendia. Lieou Han-yeou et les siens s'enfuirent tous.

Lieou Han-hong envoya derechef les généraux Houang Kouei et Ho Sou camper à Tchou-kai et à Siao-chan ¹. Ts'ien Lieou les attaqua et les battit entièrement. ^{p.147} Puis il en vint aux mains avec Lieou Han-hong lui-même et lui fit essuyer une grande défaite ; il tua Ho Sou et Sin Yo. Quant à Lieou Han-hong, il prit un déguisement et se munit d'un couteau à hacher la viande pour s'enfuir en cachette ; quand ceux qui le poursuivaient l'atteignirent, Lieou Han-hong leur dit, en leur montrant le couteau qu'il tenait :

— Je suis un boucher.

Il put ainsi échapper.

La quatrième année (884), (l'empereur) Hi tsong envoya le commissaire impérial Tsiao Kiu-fan avec le titre de délégué chargé d'établir la paix générale à Hang et à Yue ² ; il promulgua en outre un décret ordonnant à Tong Tch'ang et à Lieou Han-hong de cesser les hostilités ; mais ni l'un ni l'autre n'obéit à cet ordre.

Lieou Han-hong envoya ses généraux Tchou Pao, Han Kong-mei et Che Kien-che, camper avec des soldats de marine à Wang-hai. Ts'ien Lieou de son côté sortit par P'ing-chouei ³ ; Tch'eng Ki, de nuit et par une ruse de guerre, battit Tchou Pao et les autres à l'écluse de

¹ Tchou-kai et Siao-chan sont aujourd'hui encore deux sous-préfectures dépendant de Chao-hing fou. Siao-chan n'est qu'à 23 li à l'Est de Hang-tcheou ; Tchou-kai est à 90 li au Sud de Siao-chan.

² C'est-à-dire dans la région de Hang-tcheou fou et de Chao-hing fou.

³ La passe P'ing-chouei est à 20 li à l'Est de la sous-préfecture de Kouei-ki hien.

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ao-ngo ¹, puis, allant plus avant, il campa à Fong-chan ; Che Kien-che et les siens s'étant soumis, il attaqua l'arrondissement de Yue et fut vainqueur. Lieou Han-hong s'enfuit dans ^{p.148} l'arrondissement de T'ai ², mais le préfet de T'ai l'arrête et l'envoya à Ts'ien Lieou ; il fut décapité à Kouei-ki ³ et on extermina toute sa parenté. Ts'ien Lieou alors adressa une requête pour que Tong Tch'ang fût mis à la place qu'occupait Lieou Han-hong et pour que lui-même résidât à Hang tcheou.

La troisième année kouang-k'i (887), (l'empereur) nomma Ts'ien Lieou, général en chef des gardes de gauche, préfet de Hang tcheou, tandis que Tong Tch'ang était nommé contrôleur (kouan tch'a che) de Yue tcheou.

Cette année-là, Pi Che-to emprisonna Kao Ping ⁴. Toute la région au sud de la Houai fut bouleversée. Siu Yo, qui était le général pacificateur de Lieou-ho, attaqua et prit Sou tcheou et Jouen tcheou ⁵ ; son lieutenant, Lieou Hao, chassa le chef (de cette région), nommé Tcheou Pao ; celui-ci s'enfuit à Tch'ang tcheou ¹, et Lieou Hao promu à la dignité de chef (de la région) Sie Lang qui avait le titre de tou tche ts'ouei k'an kouan. Ts'ien Lieou envoya ses généraux Tch'eng Ki et Tou Leng attaquer Tch'ang tcheou ; ils revinrent après s'être emparés de Tcheou Pao ; Ts'ien Lieou vint hors

¹ Il est vraisemblable que cette localité était dans le voisinage de la tombe de Ts'ao Ngo li, qui est à 92 li à l'Est de la sous-préfecture de Kouei-ki laquelle forme la partie orientale de la ville de Chao-hing fou. Cette tombe était sur le bord de la rivière qui est appelée soit Chang-yu kiang, du nom de la sous-préfecture de Chang-yu, soit Ts'ao-ngo kiang, du nom de l'héroïne qui, en l'an 143 p. C., se noya dans les flots de ce fleuve pour retrouver le corps de son père (cf. *Heou Han chou*, chap. 114, p. 5b).

² Aujourd'hui, ville préfectorale de Tai-tcheou fou, dans le Tchö-kiang.

³ C'est-à-dire à Chao-hing fou.

⁴ En l'année 887, Pi Che-to s'était révolté contre son chef, Kao P'ing (cf. p. 145, n. 1) ; il le fit prisonnier à Yang-tcheou et le mit à mort le neuvième mois de cette même année. Lui-même périt en 888 (cf. *Kieou t'ang chou*, chap. 182, p. 8b-9b).

⁵ Sou est aujourd'hui la préfecture de Sou-tcheou, dans le Kiang-sou. Jouen est la préfecture de Tchen-kiang, dans la même province.

Le royaume de Wou et de Yue

de ville au-devant de Tcheou Pao avec tout le cérémonial militaire et il le logea dans le pavillon Tchang ; mais Tcheou Pao mourut de maladie.

Poussant plus avant, Tou Leng et les siens attaquèrent Jouen tcheou ; ils chassèrent Lieou Hao et prirent Sie Lang ; ils lui arrachèrent le cœur pour l'offrir en sacrifice à Tcheou Pao.

p.149 Ensuite, (Ts'ien Lieou) envoya son frère cadet Ts'ien K'ieou attaquer Siu Yo ; celui-ci fut battu et s'enfuit ; il prit la mer, mais on le poursuivit et on le tua.

(L'empereur) Tchao tsong (889-904) nomma Ts'ien Lieou commissaire protecteur de Hang tcheou.

En ce temps, Yang Hing-mi ² et Souen Jou se disputaient le Houai-nan et ils livrèrent des combats à Ts'ien Lieou dans la région comprise entre Sou et Tch'ang. Au bout de quelque temps, Souen Jou fut tué par Yang Hing-mi ³. Celui-ci, devenu maître du Houai-nan, prit Jouen tcheou tandis que, de son côté, Ts'ien Lieou s'emparait de Sou et de Tch'ang.

(L'empereur de la dynastie) T'ang éleva l'arrondissement de Yue au titre de circonscription militaire de la victoire imposante, puis il nomma Tong Tch'ang gouverneur militaire et lui donna le titre

¹ Aujourd'hui Tch'ang-tcheou fou, dans le Kiang-sou.

² Yang Hing-mi (852-905), appellation Houa-yuan, était originaire de la sous-préfecture de Ho-fei, qui constitue la ville préfectorale de Lu-tcheou, dans la province de Ngan-houei. En 883, profitant des troubles qui affaiblissaient le pouvoir central, il réussit à se faire nommer préfet de Lu-tcheou. En 887, il accourut au secours de Kao P'ing que Pi Che-to tenait prisonnier à Yang-tcheou ; s'il ne put empêcher l'assassinat de Kao P'ing, il reprit du moins à Pi Che-to la ville de Yang-tcheou. Il dut, il est vrai, bientôt la quitter, mais il y rentra définitivement en 892 ; c'est Yang-tcheou, appelée aussi Kouang-ling, qui fut dès lors sa capitale ; c'est là qu'il reçut en 903, de l'empereur Tchao tsong, le titre de roi de Wou. Après sa mort, survenue en 905, il eut pour successeurs son fils aîné, Yang Yo (886-908), puis son second fils Yang Long-yen (897-920) enfin son quatrième fils Yang Po (899-936). Peu avant sa mort, Yang Po abdiqua en faveur de Siu Tche-kaou, roi de Ts'i ; ainsi prit fin la famille princière de Wou dont Yang Hing-mi avait été le fondateur (cf. *Wou tai che*, chap. 61).

³ En 892.

Le royaume de Wou et de Yue

nobiliaire de prince régional du Long-si ¹. Hang tcheou devint la circonscription militaire du prestige _{p.150} guerrier et Ts'ien Lieou fut nommé commissaire commandant en chef aux troupes exercées et groupées. Tch'eng Ki fut nommé commissaire en second.

Tch'eng Ki ² avait pour appellation Hong-tsi ; il avait partagé la destinée de Ts'ien Lieou, et, dans les campagnes entreprises par ce dernier, c'était (Tch'eng) Ki qui le plus souvent _{p.151} avait formé les plans. Alors Ts'ien Lieou maria sa fille à (Tch'eng) Jen-sieou, fils de Tch'eng Ki.

¹ Tong Tch'ang s'irrita de ne recevoir de la cour impériale que le titre de roi régional ; il s'arrogea alors le titre de roi de Yue (cf. *T'ang chou*, chap. 225, b, p. 7b, l. 12). Ce fut le premier indice de sa révolte prochaine.

On voit encore à Chao-hing fou, gravée sur une paroi de rocher qui est enclose dans l'enceinte du temple T'ien-wang de la montagne Tsi, au Nord-Est de Chao-hing fou, une inscription qui rappelle l'érection en 892 d'un sanctuaire élevé de son vivant à Tong Tch'ang ; ce texte est reproduit dans le *Kin che siu pien* de Lou Yao-yu ; quoiqu'il soit altéré, Lou Yao-yu a pu aisément combler les lacunes du début ;

« Sous la dynastie T'ang, la première année de la période king-fou, le rang de l'année étant jen-tseu (892), on a élevé en vertu d'un décret impérial, un sanctuaire de son vivant à Tong Tch'ang, ayant les titres de gouverneur militaire de la circonscription militaire de la victoire imposante, soutien supérieur de l'État et prince régional du Long-si : le deuxième mois, le seizième jour... » (les trois dernières lignes sont trop endommagées pour être expliquées avec certitude).

Lorsque, en 895, Tong Tch'ang se révolta ouvertement et que l'empereur ordonna à Ts'ien Lieou de le châtier, le décret impérial faisait allusion à ce sanctuaire en disant : « Se fiant sur le sanctuaire qui lui a été élevé de son vivant, il a faussement exposé des prodiges magiques », et, plus loin : « Il a prétendu mettre à profit son sanctuaire luxueux et il a mensongèrement invoqué le présage du cri du renard. » Ces citations du décret impérial se trouvent dans le *Wou yue pei che* que reproduit Lou Yao-yu dans ses notes sur l'inscription de 892 (cf. *Kin che siu pien*, chap. 12, p. 2a).

Le *T'ang chou* (chap. 225, c, p. 7b) décrit les extravagances auxquelles donna lieu ce sanctuaire dans lequel Tong Tch'ang prétendait se faire adorer comme un dieu :

« On sculpta une pièce de bois de senteur de façon à en faire une statue (de Tong Tch'ang) ; l'intérieur fut rempli d'or, de jade et de soies en guise de viscères ; (Tong Tch'ang était représenté) assis coiffé du chapeau mien ; des femmes avec leurs suivantes étaient de service dans des chambres à coucher particulières ornées de tentures ; cent musiciens jouaient du tambour et de la flûte devant (le sanctuaire) ; (Tong Tch'ang) avait ordonné à des soldats de monter la garde en rangs à la porte ; il ordonna aux gens de l'arrondissement de faire des chevaux en terre et de les offrir au bas du sanctuaire, de disposer des victimes et d'adresser des prières (à la divinité du lieu). Certaines personnes ayant dit que les chevaux de terre avaient paru hennir et en outre avaient sué, elles reçurent toutes des récompenses. »

² Cf. p. 146, l. 9-10.

Le royaume de Wou et de Yue

Puis Ts'ien Lieou donna le titre de lieutenant, à Tou Leng, à Yuan Kie et à Kou Ts'iuan-wou ; il donna le titre d'introducteur des hôtes à Chen Song, à Pi Kouang-ye, à Lin Ting et à Lo Yin.

La deuxième année king-fou (893), (l'empereur) nomma Ts'ien Lieou gouverneur (tsie tou che) de la circonscription militaire qui domine la mer, et préfet de Jouen tcheou ¹.

La première année k'ien-ning (894), il l'éleva en dignité en le mettant sur le même rang que les tchong chou men hia et en lui donnant le titre de p'ing tchang che.

La deuxième année (895), Tong Tch'ang ², (gouverneur militaire) de Yue tcheou ³ se révolta. Tong Tch'ang était un sot qui ne savait point juger les affaires ; quand il avait à se prononcer sur un procès entre gens du peuple, il leur faisait jeter des dés à jouer et celui qui gagnait était celui qui avait raison ⁴. Les magiciens Ying Tche et Wang Wen ainsi que la sorcière la femme Han troublèrent l'esprit de Tong Tch'ang par leurs paroles étranges ; ils lui offrirent des oiseaux et des quadrupèdes qu'ils faisaient passer pour des gages de bon augure. Le lieutenant Ni Tö-jou dit à Tong Tch'ang :

— Autrefois, d'après une tradition, il y avait l'oiseau Lo-p'ing qui présidait au bonheur ou au malheur des gens de Yue ; dans le peuple on fait souvent des portraits de lui et on leur adresse des prières et des sacrifices ; or j'ai aperçu p.152 votre nom, ô roi, écrit sur ces images figurées.

¹ Le texte du *Wou tai che* ne paraît pas être ici tout à fait exact ; d'après le *Kieou wou tai che* (voyez plus loin), le nom de "circonscription militaire qui domine la mer" (tchen hai kiun) fut, en 893, transféré de Jouen-tcheou (=Tchen-kiang fou) à Hang-tcheou ; Ts'ien Lieou conserva donc sa résidence à Hang-tcheou, tout en étant nommé au commandement de la circonscription militaire qui domine la mer.

² Cf. p. 149, n. 3.

³ Chao-hing fou.

⁴ Cf. *T'ang chou*, chap. 225, b, p. 7b.

Le royaume de Wou et de Yue

Il présenta alors un de ces portraits et le montra à Tong Tch'ang ¹. Tong Tch'ang fut très joyeux ; il se proclama empereur (895), donna à son royaume le nom de Lo-p'ing et changea en chouen-t'ien le nom de la période d'années ; il divisa ses soldats en deux armées, l'armée intérieure étant vêtue de jaune et l'armée extérieure étant vêtue de blanc ; il inscrivit sur leurs vêtements les mots "Retour à la justice" (kouei yi).

Le commissaire en second, Houang Kie, lui fit de sérieuses remontrances en condamnant cette manière d'agir. Tong Tch'ang entra en fureur et chargea des gens de décapiter Houang Kie ; quand on lui apporta sa tête, il l'injuria en disant :

— Ce rebelle s'est opposé à mes bonnes intentions ; en un temps où il avait un souverain sage et éclairé, il a refusé les fonctions de duc du palais ; c'est lui-même qui a voulu sa propre mort.

Puis il jeta la tête dans les latrines et informa par lettre Ts'ien Lieou de ce qui s'était passé.

Ts'ien Lieou avertit l'empereur de la révolte de Tong Tch'ang. (L'empereur) Tchao Tsong rendit aussitôt un décret privant Tong p.153

¹ Le *T'ang chou* (chap. CCXXV, b, p. 8a) raconte cet incident de la manière suivante : « Un hôte nommé Ni Tö-jou dit : « A la fin de la période hien-t'ong (860-873), il y eut dans le pays de Yue un récit secret dans lequel il était dit : Il y a l'oiseau lo-p'ing qui préside au bonheur ou au malheur de Yue ; à l'époque tchong-ho (881-884), cet oiseau apparut dans la région de Wou et de Yue ; il avait quatre yeux et trois pattes ; son cri était lo p'ing t'ien ts'eu (le décret céleste de lo p'ing) ; le peuple lui sacrifia pour repousser les périls. Or maintenant votre signature, ô grand roi, figure sur les représentations qu'on fait de cet oiseau. » Il apporta un tableau pour le montrer à Tong Tch'ang. Celui-ci fut tout joyeux. La deuxième année k'ien-ning (895), il usurpa la dignité souveraine ; il donna à son royaume le nom de grand royaume de Yue ; il institua un nom de période d'années qui fut t'ien-ts'eu ; il s'appela lui-même l'homme saint ; il fit fondre un sceau d'argent qui était un carré de quatre pouces de côté avec la suscription "Sceau de celui qui gouverne le royaume en accord avec le Ciel". — La biographie de Tong Tch'ang d'où nous extrayons ce passage renferme encore beaucoup d'autres traits d'extravagance.

Le royaume de Wou et de Yue

Tch'ang de ses titres et dignités et conférant à Ts'ien Lieou les titres de roi régional de P'ong-tch'eng et commissaire chargé d'attirer (les gens de bien) et de punir (les coupables) dans le circuit oriental du Tchö-kiang.

Ts'ien Lieou dit ;

— Tong Tch'ang a eu pour moi des bontés ; je ne saurais l'attaquer immédiatement.

Alors, avec trente mille soldats il campa à la porte Ying-ngen, et envoya son client Chen P'ang donner un avertissement à Tong Tch'ang en l'invitant à se corriger de ses fautes. Tong Tch'ang donna deux millions de pièces de monnaie pour qu'on les distribuât en largesses à l'armée (de Ts'ien Lieou) ; il arrêta (le magicien) Ying Tche et les autres et les envoya dans l'armée ; lui-même s'avoua coupable, Ts'ien Lieou alors retira ses soldats.

Tong Tch'ang cependant continua à résister aux ordres impériaux. Il envoya ses généraux Tch'en Yeou et Ts'ouei Wen camper à Hiang-yen et à Che-heou ; il demanda des renforts à Yang Hing-mi. Celui-ci chargea Ngan Jen-yi de se porter au secours de Tong Tch'ang. Alors Ts'ien Lieou envoya Kou Ts'iuan-wou attaquer Tong Tch'ang ; (Kou Ts'iuan-wou) décapita Ts'ouei Wen ; les généraux qui étaient au service de Tong Tch'ang, tels que Siu Siun, T'ang K'ieou et Yuan Fen, étaient tous des hommes incapables qui ne connaissaient rien à l'art militaire ; dès qu'ils se rencontrèrent avec Kou Ts'iuan-wou, ils furent battus. Le fils du frère aîné de Tong Tch'ang, nommé Tong Tchen, était brave et se battait bien ; Kou Ts'iuan-wou et les siens l'attaquèrent, mais pendant toute une année ils ne purent le vaincre. Cependant Tong Tchen eut une dispute avec son lieutenant Ts'eu Yu ; celui-ci le calomnia auprès de Tong Tch'ang qui fit mettre à mort

Le royaume de Wou et de Yue

Tong Tchen. Les soldats (de Tong Tch'ang) furent alors battus et lui-même fut pris par Kou Ts'iuan-wou. On le ramena vers Hang tcheou ; lorsqu'on ^{p.154} arriva, au cours du voyage, auprès du petit fleuve de l'Ouest, Tong Tch'ang regarda ceux qui étaient auprès de lui et leur dit :

— Moi et Ts'ien Lieou sommes partis du même pays et c'était moi qui étais le général en chef ; maintenant, de quel visage le reverrai-je ?

Ceux qui l'entouraient s'entreprerardèrent en pleurant. Alors avec des yeux pleins de fureur et en poussant un grand cri, Tong Tch'ang se précipita dans la rivière où il périt ¹.

(L'empereur) Tchao tsong nomma le conseiller Wang P'ou gouverneur de Yue tcheou ; mais Wang P'ou demanda que ce poste fût donné à Ts'ien Lieou. (L'empereur) changea donc le nom de la circonscription militaire de la victoire imposante en celui de circonscription militaire qui domine l'orient ; il nomma Ts'ien Lieou gouverneur militaire de la circonscription militaire qui domine la mer et de la circonscription militaire qui domine l'orient ; il ajouta à ses titres ceux d'inspecteur, de grand commandant et de tchong chou ling ; il lui accorda un brevet de fer par lequel il lui promettait le pardon pour neuf crimes capitaux ². Ts'ien Lieou se rendit à Yue tcheou pour obéir à l'ordre impérial, puis il revint établir le siège de

¹ La biographie de Tong Tch'ang (*T'ang chou*, chap. 225, c, p. 8b) raconte cette mort d'une manière différente ; ce serait Kou Ts'iuan-wou qui, ayant emmené Tong Tch'ang prisonnier, l'aurait décapité sur le bord du fleuve de l'Ouest ; il aurait jeté son corps dans le fleuve et aurait envoyé sa tête à l'empereur Tchao tsong de la dynastie T'ang. — La mort de Tong Tch'ang doit être reportée à l'année 896.

² Le texte de ce brevet nous a été conservé ; voyez plus loin, App. I.

Le royaume de Wou et de Yue

son gouvernement à Ts'ien-t'ang ; il appela Yue tcheou sa résidence orientale ¹.

La première année kouang-houa (898), (l'empereur) transféra à p.155 Hang tcheou la circonscription militaire qui domine la mer ² et promut Ts'ien Lieou au rang d'inspecteur et de grand maître. Il changea le nom du district natal de Ts'ien Lieou en celui de district qui développe la justice et celui de son canton natal ³ en celui de canton de la noblesse glorifiée ; il appela bourg de celui qui est vêtu de soie le bourg où avait résidé habituellement Ts'ien Lieou ⁴.

Wang T'an, préfet de Wou tcheou ⁵, se révolta et se rallia à Yang Hing-mi, (qui dominait dans le) Houai-nan ; celui-ci envoya son général K'ang Jou lui prêter main-forte ; alors Wang T'an attaqua Mou tcheou ⁶. Ts'ien Lieou dépêcha contre lui son frère cadet Ts'ien K'ieou, qui vainquit K'ang Jou à Hien-tchou. Wang T'an s'enfuit à Siuan tcheou ⁷. p.156 (L'empereur) Tchao tsong ordonna par décret

¹ Ainsi, bien qu'ayant été nommé gouverneur de Yue tcheou, c'est-à-dire de Chao-hing fou, Ts'ien Lieou continua à résider à Ts'ien-t'ang qui n'est autre que la ville même de Hang-tcheou fou. Il appela Chao-hing fou sa résidence orientale et Hang-tcheou fou sa résidence occidentale.

² A partir de ce moment, le Tchen hai kiun correspondit donc à Hang tcheou, tandis que Tchen tong kiun était la dénomination de Chao-hing ; cf. cependant p. 151, n. 1.

³ D'après le *Ta Ts'ing yi t'ong tche* (chap. 217, p. 3a), ce canton était au Sud de la sous-préfecture de Lin-ngan hien.

⁴ En 206 av. J.-C., Hiang Yu refusa d'établir sa capitale à Tch'ang-ngan, ancienne résidence de la dynastie Ts'in, et voulut revenir dans son pays natal, le royaume de Tch'ou, pour jouir parmi les siens de son élévation soudaine. Il justifia sa conduite en disant : « Celui qui s'est enrichi et anobli et qui ne revient pas dans son pays natal est comme celui qui revêt des habits brodés pour se promener pendant la nuit. Qui le sait? » (cf. [Sseu-ma Tsien, trad. fr., t. II, p. 283](#)). — L'expression "celui qui est vêtu de soie" désigne donc un homme qui jouit de sa gloire dans son pays natal ; elle s'appliquait bien à Ts'ien Lieou qui était originaire de Lin-ngan ; c'est la ville même de Lin-ngan hien qui fut appelée en 898 "bourg de celui qui est vêtu de soie".

La même idée a inspiré Han K'i (1008-1075, ap. Giles, *Biog. Dict.*, n° 610) lorsque, pendant la période tche-ho (1054-1056), étant revenu comme préfet de Siang, sa ville natale, il éleva là la salle de celui qui est vêtu de soie en plein jour ; cette salle est restée fameuse par la notice que lui a consacrée Ngeou-yang Sieou (1007-1072) : cette notice a été traduite en latin par le p. Zottoli (*Cursus litteraturae sinicae*, vol. IV, p. 378-381).

⁵ Aujourd'hui, ville préfectorale de Kin-houa, dans la province de Tchö-kiang.

⁶ Aujourd'hui, ville préfectorale de Yen-tcheou, dans la province de Tchö-kiang.

⁷ Aujourd'hui, ville préfectorale de Ning-kouo, dans la province de Ngan-houei.

Le royaume de Wou et de Yue

que le portrait de Ts'ien Lieou fût représenté dans le bâtiment Ling-piao ; il éleva le titre du bourg de celui qui est vêtu de soie en l'appelant ville forte de celui qui est vêtu de soie ; la montagne Che-kien ¹ fut appelée montagne de celui qui est vêtu de soie ; la montagne Ta-kouan ² fut nommée montagne du sujet qui a glorieusement agi. Ts'ien Lieou vint visiter la ville forte de celui qui est vêtu de soie et offrit un banquet à ses anciens compagnons et aux vieillards ; les collines et les forêts étaient toutes couvertes de pièces de soie. Au grand arbre sous lequel il jouait quand il était petit ³, il donna le nom de général vêtu de soie ⁴.

La deuxième année t'ien-fou (902), (l'empereur) conféra à Ts'ien Lieou le titre de roi de Yue.

Ts'ien Lieou étant allé faire une tournée à la ville forte de celui qui est vêtu de soie ⁵, le tou tche houei che de droite de la bravoure guerrière, nommé Siu Wan, ainsi que le tou tche houei che de gauche, Hiu Tsai ^{p.157} se révoltèrent ; ils incendièrent et pillèrent la ville et les faubourgs ⁶, puis ils attaquèrent la ville intérieure ; Ts'ien Tch'ouan-ying, fils de Ts'ien Lieou, avec ses généraux Ma Tch'o, Tch'en Wei et d'autres, ferma les portes et tint tête (aux assaillants). Cependant

¹ Ici encore (cf. p. 144, n. 3), le *Wou tai che* écrit [] là où les autres textes donnent la leçon [] ; le sens d'ailleurs reste le même ; la montagne du miroir de pierre, située à 1 li au Sud de la sous-préfecture de Lin-ngan, était ainsi nommée parce que, sur son sommet oriental, il y avait une pierre plate de deux pieds et deux pouces de diamètre dont la surface était polie comme celle d'un miroir ; d'après la tradition, quand Ts'ien Lieou était encore enfant, il se regarda dans cette pierre et vit son image reflétée avec la coiffure d'un roi (cf. *Ta Ts'ing yi t'ong tche*, chap. 226, p. 5a). Cette montagne a conservé jusqu'à nos jours le nom de Yi kin chan.

² Cette montagne touchait à la précédente.

³ Cf. p. 142, l. 7-9.

⁴ L'empereur Wou, de la dynastie des Han occidentaux, avait de même conféré la titre de grand général aux trois cyprès dont deux se voient encore aujourd'hui dans le Song yang chou yuan, à l'Est de Teng-fong hien (province de Ho-nan) ; cf. *Chouo song*, chap. 3, p. 10a, ligne 8.

⁵ Lin-ngan hien ; cf. p. 156, l. 4.

⁶ Il s'agit ici de la ville de Hang-tcheou que Ts'ien Lieou avait quittée pour se rendre à Lin-ngan.

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ien Lieou était revenu ; mais, arrivé à la porte du faubourg du Nord, il ne put entrer. Tch'eng Ki prit alors la place de Ts'ien Lieou et engagea le combat contre Siu Wan ; il coupa plus de cent têtes ; Siu Wan se retrancha dans le temple Long-hing. Ts'ien Lieou cependant avait pris un déguisement et avait pénétré dans la ville en passant par-dessus la muraille ; il posta Ma Tch'o, Wang Jong, Tou Kien-houei et d'autres en assignant à chacun d'eux la garde d'une des portes ; puis il chargea Kou Ts'iuan-wou d'aller mettre en état de défense la résidence orientale ¹ ; mais Kou Ts'iuan-wou dit :

— La résidence orientale ne doit pas nous inquiéter ; ce qui est à craindre, c'est (le chef du) Houai-nan ² ; Siu Wan étant en danger ne manquera pas d'appeler à son aide les soldats du Houai(-nan), et, quand ces soldats arriveront, le mal ne sera pas mince. Yang (Hing-mi) est un homme supérieur ; si maintenant nous l'informons de notre péril, il est bien capable d'avoir pitié de nous.

Ts'ien Lieou ayant approuvé ces paroles, Kou Ts'iuan-wou ajouta :

— Si j'entreprends seul cette affaire, certainement je ne réussirai pas ; je vous prie de désigner quelqu'un de vos fils pour aller avec moi.

Ts'ien Lieou dit :

— J'ai désiré auparavant unir par un mariage mon fils Ts'ien Yuan-leao ³ à la famille Yang.

¹ Chao-hing fou ; cf. p. 154, n. 3.

² Yang Hing-mi ; cf. p. 149, n. 1.

³ Dans le *Wou kiun tche*, composé par Fan Tch'eng-ta (1126-1193), on trouve (chap. 11, p. 5a de l'édition du *Cheou chan ko ts'ong chou*) quelques indications sur ce Ts'ien Yuan-leao qui sont empruntées au *Kieou kouo tche* et au *Wou Yue pei che* : Ts'ien Yuan-leao avait pour appellation Tö-houei ; il était le quatrième fils de Ts'ien Lieou ; en l'an 913 (3e année k'ien-houa, et non chouen-houa comme l'écrit par erreur le *Wou kiun tche*), il fut nommé préfet de Sou-tcheou et exerça ces fonctions pendant trente années. Lorsque son frère cadet Ts'ien

Le royaume de Wou et de Yue

Il ^{p.158} chargea donc (ce jeune homme) d'aller avec Kou Ts'iuan-wou à Kouang-ling ¹. (Comme l'avait prévu Kou Ts'iuan-wou), Siu Wan adressa en effet un appel à T'ien Kiun qui se trouvait à Siuan tcheou ². Quand Kou Ts'iuan-wou et ceux de sa suite arrivèrent à Kouang-ling, Yang Hing-mi donna sa fille en mariage à Ts'ien Yuan-leao, puis il adressa à T'ien Kiun l'ordre pressant de revenir ; T'ien Kiun s'en retourna après avoir pris à Ts'ien Lieou un million de pièces de monnaie et après avoir reçu de lui son fils Ts'ien Yuan-kouan ³ en otage.

La première année t'ien-yeou (904), l'empereur conféra à Ts'ien Lieou le titre de roi de Wou ⁴. Ts'ien Lieou édifia la salle du sujet qui a glorieusement agi ⁵ ; il érigea une stèle ^{p.159} pour commémorer ses exploits ⁶ ; ceux de ses clients éminents et de ses généraux qui l'avaient aidé dont il classa les noms au revers de cette stèle furent au nombre de cinq cents.

Yuan-kouan monta sur le trône de Wou et de Yue en 932, Ts'ien Yuan-leao n'en conçut aucun ressentiment et conserva toujours pour lui une profonde affection. Le fils de Ts'ien Yuan-leao se nommait Ts'ien Wen-fong vécut de 909 à 969 ; c'était un homme qui possédait des qualités sportives et artistiques fort remarquables ; il composa un ouvrage en 30 chapitres intitulé *Tseu t'an*.

¹ Yang-tcheou fou ; cf. p. 145, n. 2.

² Ning-kouo fou ; cf. p. 155, n. 6.

³ Ts'ien Yuan-kouan fut le successeur de Ts'ien Lieou ; voyez plus loin.

⁴ Yang Hing-mi avait, lui aussi, reçu en 903, de l'empereur Tchao tsong, le titre de roi de Wou (cf. p. 149, n. 1). Ts'ien Lieou se distinguait de lui en ce qu'il avait à la fois le titre de roi de Yue qu'il avait reçu en 902 (cf. p. 156, l. 13-14) et le titre de roi de Wou, reçu en 904. En 907, il réunit ces deux titres en un seul et se nomma roi de Wou et de Yue. En 923, comme on le verra plus loin, Ts'ien Lieou obtint officiellement le titre de 國王 qui le mettait sur le rang d'un roi souverain tels que l'étaient les rois des pays étrangers ; il fut le roi souverain de Wou et de Yue.

⁵ Dans une inscription de 908 (cf. *Leang tchö kin che tche*, chap. 4, p. 2b), le premier des titres dont est précédé le nom de Ts'ien Lieou est celui de [] "le sujet ayant glorieusement agi, qui ouvre la voie à la sainteté (impériale), qui règle l'évolution, qui unifie la vertu". On voit par là que le terme "sujet qui a glorieusement agi" est un titre précis qui, de même que les épithètes qui lui sont adjointes, a dû être conféré à Ts'ien Lieou par l'empereur.

⁶ Cette inscription ne nous a pas été conservée.

Le royaume de Wou et de Yue

La quatrième année (907), (l'empereur) éleva le nom de la ville forte de celui qui est vêtu de soie ¹ en l'appelant circonscription militaire de celui qui calme le royaume et qui est vêtu de soie.

Lorsque T'ai tsou, de la dynastie des Leang, eut pris le pouvoir (907), il investit Ts'ien Lieou du titre de roi de Wou et de Yue, en même temps que de celui de gouverneur militaire du Houai-nan ². Un des clients de Ts'ien Lieou l'ayant engagé à refuser l'investiture des Leang, Ts'ien Lieou répliqua en riant :

— Comment cela m'empêcherait-il d'être un nouveau Souen Tchong-meou ³ ?

On lui donna donc ces titres.

T'ai tsou avait demandé à un officier du roi de Wou et de Yue qui était venu lui présenter un rapport quels étaient les goûts habituels de Ts'ien Lieou. L'officier lui avait répondu qu'il aimait les ceintures de jade et les excellents chevaux.

— C'est vraiment un brave, répondit T'ai tsou en riant, et il fit aussitôt présent à Ts'ien Lieou d'un écrin contenant une ceinture de jade et de quatre chevaux des écuries impériales pour jouer au polo ⁴.

¹ Lin-ngan hien ; cf. p. 156, l. 4.

² On a vu plus haut (p. 154, l. 12-15) que Ts'ien Lieou avait été nommé gouverneur militaire de la circonscription militaire qui domine la mer (Hang-tcheou) et de la circonscription militaire qui domine l'orient (Chao-hing) ; il ajoute maintenant à ces deux circonscriptions celle du Houai-nan (Yang-tcheou) et il est dorénavant []. C'est en effet la titulature qu'il prend dans l'inscription de 908.

³ Souen Tchong-meou n'est autre que Souen K'iuán, qui, en 229 p. C. se proclama empereur du pays de Wou et fonda ainsi une des trois dynasties de l'époque des trois royaumes. — Ts'ien Lieou évoque le souvenir de Souen K'iuán, pour montrer qu'il est en fait un souverain indépendant.

⁴ Sur le jeu de polo qui fut très en vogue à l'époque des T'ang et à celle des Song, voyez H. A. Giles, *Football and Polo in China* (dans *Adversaria Sinica*, première série, n° 4, p. 87-98). Aux textes cités par Giles, on peut ajouter les suivants qui m'ont été signalés par M. Hou Wei-tö, ministre de Chine à Paris :

Le royaume de Wou et de Yue

p.160 Le Kiang-si étant bouleversé, Ts'iuan Fong et les siens furent vaincus par Yang Yo ¹. Sin-tcheou ² étant bouleversé, Tseu Tch'ang s'enfuit auprès de Ts'ien Lieou ; celui-ci, à qui son nom de famille déplaisait, changea ce nom en celui de Yuan.

La deuxième année k'ai-p'ing (908), (l'empereur) promut Ts'ien Lieou en le nommant cheou tchong chou ling ³ ; il p.161 changea le nom de la sous-préfecture de Lin-ngan en l'appelant sous-préfecture de Ngan-kouo, et le nom du district de Kouang-yi (district de celui qui développe la justice) en l'appelant district de Yi-kin (district de celui qui est vêtu de soie ⁴).

La troisième année (909), (l'empereur) promut (Ts'ien Lieou) en le nommant cheou t'ai pao (exerçant les fonctions de grand protecteur). Yang Yo ⁵, ayant sous ses ordres Tcheou Pen et Tch'en Tchang, assiégea Sou-tcheou. Ts'ien Lieou chargea ses frères cadets

Dans le *Fong che wen kien ki* (réimprimé dans le *Ya yu t'ang ts'ong chou* et dans le *Hio tsin t'ao yuan ts'ong chou*), qui est l'œuvre de Fong Yen, de l'époque des T'ang, on lit :

« Pendant la période yong-t'ai (765), Lieou Kang, surnommé Sou men chan jen, se trouvant à Ye (auj. Tchang-tô fou, province de Ho-nan), adressa une requête au président du ministère de la justice, l'honorable Sie, disant : "Le jeu de polo d'une part fait du mal aux hommes, d'autre part fait du mal aux chevaux. Les modes de divertissement sont extrêmement nombreux ; pourquoi choisir de préférence celui-ci qui est très dangereux pour se procurer un plaisir d'un instant ? » L'honorable Sie fut très satisfait de ces paroles ; il fit faire un tableau illustrant ce qu'avait dit Lieou Kang et le plaça à ses côtés ; il ordonna au secrétaire Lou Tch'ang-yuan de composer un éloge à ce sujet.

Chen Ts'iuan-k'i, qui mourut au début de la période k'ai-yuan (713-742), et Wou P'ing-yi, qui mourut à la fin de la même période, ont tous deux composés sur ordre du souverain des poésies pour célébrer une partie de polo qui s'était jouée dans un parc impérial (cf. *Ts'iuan Tang che*, chap. 4, p. 42b de l'édition lithographique de 1887, le [] de Chen K'iuan-k'i, et chap. 4, p. 58b, le [] de Wou P'ing-yi). — Voyez aussi le *Ta k'ieou p'ien* de Ts'ai Feou qui fleurissait pendant la période k'ai-yuan (*ibid.*, chap. 3, p. 73a).

¹ Yang Yo avait succédé comme roi de Wou à son père Yang Hing-mi ; mort en 905 ; cf. p. 149, n. 1.

² Aujourd'hui, ville préfectorale de Kouang-sin, dans la province de Kiang-si.

³ Le titre est tchong chou ling ; le mot [] paraît impliquer là une nuance dont je n'ai pu déterminer la valeur exacte.

⁴ Cf. p. 155, n. 3.

⁵ Il semble qu'il y ait ici quelque confusion dans le récit de Ngeou-yang Sieou ; en effet, Yang Yo fut assassiné dans le cinquième mois de la cinquième année t'ien-yeou (908) (cf. *Wou tai che*, chap. 61, p. 3b) ; il ne pouvait donc pas assiéger Sou-tcheou en l'an 909. Dans le chap.

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ien Kiu et Ts'ien P'iao de secourir la ville. Les soldats du Houai firent des palissades dans l'eau tout autour de la ville et attachèrent des sonnettes de cuivre à des filets qu'ils immergèrent dans l'eau afin d'arrêter ceux qui passaient en allant sous l'eau ; or un soldat de l'armée fluviale, nommé Sseu-ma Fou était fort ingénieux et savait fort bien nager entre deux eaux ; il heurta le filet avec une longue perche de bambou qu'il tenait en avant de lui ; entendant tinter les sonnettes, les gens du Houai relevèrent aussitôt le filet et Sseu-ma Fou put alors passer et pénétrer à l'intérieur de la ville ; il en ressortit de la même manière ; ainsi donc il put prendre (et apporter) les ordres militaires ; de l'intérieur de la ville et du dehors on fit une attaque simultanée où les commandements étaient parfaitement bien concertés ; les gens du Houai crurent au prodige et subirent alors une grande défaite. Tcheou Pen et les siens s'enfuirent ; on fit prisonniers ses généraux Lu K'ieou-tche et Ho Ming.

p.162 La quatrième année (910), Ts'ien Lieou vint en excursion dans la circonscription militaire de celui qui est vêtu de soie ¹ et composa le chant du Retour au pays natal ² ; ce chant était ainsi conçu :

« Aux trois fêtes de l'année ³, je reviens dans mon pays natal et je suspends mes vêtements de soie ⁴ ; les vieillards de l'endroit viennent de loin pour me tenir compagnie ; entre les constellations nieou et teou, il n'y a aucun prodige

61, p. 4a, Ngeou-yang Sieou lui-même place la défaite de Tcheou Pen devant Sou-tcheou sous le règne de Yang Long-yen, frère cadet et successeur de Yang Yo. Cf. p. 149, n. 1.

¹ A Lin-ngan hien ; cf. p. 155, n. 3.

² On peut comparer ce chant à celui qui fut composé en 196 av. J.-C. par l'empereur Kao-tsou, fondateur de la dynastie Han, lorsqu'il revint visiter son pays natal. Cf. [Sseu-ma Ts'ien, trad. fr., t. II, p. 396-397.](#)

³ Le premier jour de la première lune, le cinquième jour de la cinquième lune, le quinzième jour de la huitième lune.

⁴ Il les suspend sans doute pour que tout le monde puisse les voir.

Le royaume de Wou et de Yue

funeste ¹ ; chez les hommes il n'y a aucune tromperie ; moi, qui suis le seul roi dans les pays de Wou et de Yue, c'est avec un attelage de quatre chevaux que je reviens ici.

La première année k'ien-houa (911), (l'empereur) promut Ts'ien Lieou en le nommant chargé des fonctions de chang chou ling, et en même temps directeur général des armées en campagne dans les quatre directions pour les circonscriptions de Houai-nan, de Siuan et de Jouen ; il lui fit élever un sanctuaire de son vivant ² dans la circonscription militaire de celui qui est vêtu de soie.

Ts'ien P'iao, frère cadet de Ts'ien Lieou, résidait à Hou tcheou ³ ; il fit exécuter de sa propre autorité le commandant de la garnison, nommé P'an Tch'ang ; craignant d'être lui-même mis à mort, il s'enfuit dans le Houai-nan.

p.163 La deuxième année (912), Yeou-kouei, roi Ying, de la maison impériale des Leang ⁴, établit un brevet honorant Ts'ien Lieou du nom de chang-fou ⁵.

La troisième année tcheng-ming (917) de l'empereur Mo, on ajouta aux titres de Ts'ien Lieou en le nommant chef suprême et

¹ Les constellations nieou et teou président à la région de Hang-tcheou (cf. p. 142, l. 20-22).

² Sur les sanctuaires qu'on élevait à des hommes de leur vivant, je me permets de renvoyer le lecteur aux textes cités dans la [Mission archéologique dans la Chine septentrionale, tome I, p. 28-30](#). Au dixième siècle de notre ère, ces sanctuaires étaient parfois d'une rare magnificence ; voyez ce que nous avons dit plus haut (p. 149, n. 3) au sujet de celui qui avait été édifié en l'honneur de Tong Tch'ang.

³ Aujourd'hui, préfecture de Hou-tcheou, dans la province de Tchö-kiang.

⁴ Yeou-kouei était le second fils de T'ai tsou, fondateur de la dynastie des Leang ; il avait été nommé roi de Ying en 907 ; la deuxième année k'ien-houa (911), le sixième mois, il assassina son père et se proclama empereur à Lo-yang ; il fut dépossédé du trône le deuxième mois de l'année suivante (cf. *Wou tai che*, chap. 13, p. 4a et b). C'est dans les quelques mois pendant lesquels il exerça le pouvoir qu'il conféra à Ts'ien Lieou le titre de chang-fou.

⁵ Chang-fou signifie "celui qu'on honore, celui qu'on traite comme un père" ; c'est le titre qui avait été décerné, lorsque se fonda la dynastie des Tcheou, vers la fin du second millénaire avant notre ère, à Lu Chang plus connu sous le nom de T'ai kong (cf. [Sseu-ma Ts'ien, trad. fr., t. I, p. 225, n. 3, t. IV, p. 37](#)). En honorant Ts'ien Lieou du même titre, on l'assimilait à l'illustre T'ai kong.

Le royaume de Wou et de Yue

universel de la cavalerie de tout l'empire ; on lui conféra le droit de tenir des audiences et d'établir un corps de fonctionnaires ¹.

La quatrième année (918), Yang Long-yen ² prit K'ien tcheou ³. — Ts'ien Lieou, pour la première fois fit parvenir son tribut à la cour par la voie de mer.

La première année long-tö (921), l'empereur conféra à ^{p.164} Ts'ien Lieou un décret par lequel il l'autorisait à ne plus se désigner par son nom personnel ⁴.

¹ A propos de l'expression [], M. Pelliot a dit (BEFEO, t. III, p. 667, n. 7) : « L'expression "ouvrir un palais" vient de ce que ces dignitaires (ceux qui ouvrent des palais) tenaient une sorte de petite cour ou ils nommaient des fonctionnaires. » L'exactitude de cette définition est confirmée d'une part, par le texte que nous traduisons puisque le droit d'ouvrir un palais est accompagné de celui d'instituer toute une hiérarchie de fonctionnaires, d'autre part, par un texte qu'on trouvera un peu plus loin (p. 168, l. 1-2), où il est dit que, en l'année 923, Ts'ien Lieou transforma de sa propre autorité le droit d'ouvrir un palais en celui de tenir une cour tout comme un souverain indépendant. C'est à tort, me semble-t-il, que M. Vissière a écrit : « K'ai fou n'est pas, comme le supposait M. P. Pelliot, la désignation de hauts dignitaires qui ouvraient des palais, mais signifie la *Chancellerie* ou le *Département des secrétaires impériaux, étendue* au-delà de la capitale, dans les provinces (*Revue du monde musulman*, vol. IV, février 1908, p. 340). »

² Yang Long-yen était le second fils de Yang Hing-mi ; il exerça le pouvoir dans le Houai-nan, avec le titre de roi de Wou, de 909 à 920 ; cf. p. 149, n. 1.

³ Aujourd'hui, préfecture de Kan tcheou, dans la province de Kiang-si.

⁴ D'après le *Wou tai houei yao* (chap. 11, p. 12a) de Wang P'ou (922-982), cette prérogative ne fut accordée à Ts'ien Lieou qu'en 931 : « La deuxième année tch'ang-hing (931), le quatrième mois, un édit impérial fut rendu en ces termes : La dynastie Tcheou honora Lu Wang en lui donnant le titre glorieux de chang fou (cf. p. 163, n. 2) ; la dynastie des Han montra le cas qu'elle faisait de Siao Ho († 193 av. J.-C.) en instituant pour lui le rite de ne pas se désigner par son nom personnel. Or Ts'ien Lieou est au-dessus des dignités de duc et de marquis ; il possède simultanément les apanages de Wou et de Yue ; il faut lui témoigner une bienveillance toute particulière ; je ferai en sorte qu'on lui attribue des honneurs magnifiques ; il convient donc d'accorder à Ts'ien Lieou le droit de ne plus se désigner par son nom personnel. »

Pour chercher à préciser l'importance du privilège qui fut alors concédé à Ts'ien Lieou, nous avons groupé ci-dessous divers textes historiques qui permettent d'en comprendre la signification.

Lorsque, en 202 av. J.-C., le fondateur de la dynastie des Han récompensa ceux qui l'avaient aidé à remporter la victoire, il voulut honorer tout spécialement Siao Ho et il lui accorda par faveur le droit de monter à la salle du trône avec son épée et ses souliers et d'entrer à la cour sans marcher rapidement (*Ts'ien Han chou*, chap. 39, p. 2b). En l'an 2 av. J.-C., on rappelait ce fait en disant que Siao Ho reçut la faveur d'avoir droit à des rites exceptionnels, à savoir de ne pas se nommer par son nom personnel dans les rapports qu'il présenterait à l'empereur et d'entrer dans la salle du trône sans marcher rapidement (*Ts'ien Han chou*, chap. 99a, p. 7b). Ces deux textes se complètent l'un l'autre et, en réalité, les prérogatives qui furent attribuées à Siao Ho furent au nombre de trois ; c'est ce qui nous est confirmé par un passage de la biographie de Leang Ki à qui on proposa, en 151 p. C., de décerner les récompenses suivantes : il entrerait à la cour sans marcher rapidement ; avec

Le royaume de Wou et de Yue

son épée et ses souliers il monterait à la salle du trône ; dans les annonces et les éloges qu'on lui adresserait il ne serait pas désigné par son nom personnel ; le cérémonial serait pour lui comme celui qui avait été adopté pour Siao Ho (*Heou Han chou*, chap. 64, p. 6b).

D'après le *T'ong kien kang mou* (onzième mois de la sixième année tchong-p'ing, 189 p. C.), Tong Tcho s'arrogea le titre de conseiller d'État (et les prérogatives suivantes) : « dans les éloges et les nominations qu'on lui adresserait, il ne serait pas désigné par son nom personnel (cette clause est omise dans le *Heou Han chou*, chap. 102, p. 3a) ; il entrerait à la cour sans marcher rapidement ; avec son épée et ses souliers il monterait à la salle du trône. » Le *T'ong kien kang mou* (dix-septième année kien-ngan, 212 p. C.) emploie exactement les mêmes termes en parlant des prérogatives que prit Ts'ao Ts'ao, père du fondateur de la dynastie Wei, et aussi (première année t'ai-ho, 366 p. C.) en parlant du cérémonial exceptionnel qui fut accordé à Sseu-ma Yu, le futur empereur Kien-wen (371-372) de la dynastie Tsin. En l'an 256 p. C., l'empereur de la dynastie Wei des Trois royaumes décréta que Sseu-ma Tchao (le père du futur fondateur de la dynastie Tsin), recevrait des honneurs nouveaux : « il aurait le titre de grand commandant militaire ; dans ses rapports au trône, il ne se désignerait pas par son nom personnel ; il pourrait faire usage de la hache jaune » (*San kouo che*, section *Wei tche*, chap. 4, p. 9b).

En l'année 478, le dernier empereur de la dynastie Song conféra à Siao Tao-tch'eng (qui avait le titre de roi de Ts'i et qui devait fonder, l'année suivante, la dynastie des Ts'i) les droits suivants : « il aurait la hache jaune, les titres de commandant pour les affaires militaires à la capitale et dans les provinces, grand précepteur, gouverneur de l'arrondissement de Yang ; avec l'épée et les souliers il monterait à la salle du trône ; il entrerait à la cour sans marcher rapidement ; dans les éloges et les nominations qu'on lui adresserait, il ne serait pas désigné par son nom personnel » (*Song chou*, chap. 10, p. 3a). Au premier mois de l'année 618, le dernier empereur de la dynastie Souei décréta que Li Yuan (qui avait le titre de roi de T'ang et qui devait fonder en cette même année 618 la dynastie des T'ang) aurait les prérogatives de « avec l'épée et les souliers monter à la salle du trône, entrer à la cour sans marcher rapidement ; dans les éloges et les nominations qu'on lui adresserait, il ne serait pas désigné par son nom personnel » (*Souei chou*, chap. 5, p. 1b).

Le *Wou tai che* se sert de la formule [] pour dire que, en 921, un "décret impérial" autorisa Ts'ien Lieou à ne plus se désigner par son nom personnel. De la même manière, le *Song che* dira, parlant d'un des fils de l'empereur T'ai-tsong, le roi de Tch'ou Tchao Yuan-tso : en l'an 1015 « on lui accorda la prérogative de monter dans la salle du trône avec son épée et ses souliers ; un décret impérial l'autorisa à ne pas se désigner par son nom personnel » (*Song che*, chap. 245, p. 1b). — Je traduis les mots [ab] comme signifiant simplement un "décret impérial" parce que, comme on le verra plus loin (p. 168, l. 5), lorsque Ts'ien Lieou éleva trois pavillons destinés à abriter les attestations de la faveur impériale, un de ces pavillons était réservé précisément au [ab], c'est à-dire à la pièce officielle reconnaissant au roi de Wou et de Yue le droit de ne pas se désigner par son nom personnel.

Comme on le voit par les textes réunis dans cette note, le droit accordé à un homme de ne pas se désigner par son nom personnel constituait une dérogation aux rites qui, à vrai dire, le dispensait d'une des obligations strictes d'un sujet ; comme le dit le Li Ki ([chap. K'iu li, trad. Couvreur, I, p. 33](#)) : « En présence de son père, un fils se désigne par son nom personnel ; en présence de son prince, un sujet se désigne par son nom personnel. » Il en était de même des deux prérogatives connexes, celle de garder les souliers et l'épée en présence du souverain et celle de ne pas marcher vite en entrant à la cour. Aussi voyons-nous, par les exemples historiques que nous avons cités, que, bien souvent, ces privilèges furent accordés à des hommes qui étaient devenus presque indépendants à l'égard de l'empereur et qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour le supplanter.

Pour confirmer cette valeur attribuée à l'usage du nom personnel, rappelons encore que, lorsque, en l'an 51 av. J.-C., l'empereur Suan fit faire dans le pavillon du K'i-lin les portraits des onze personnages qui avaient rendu les plus éminents services à la dynastie Han, il décida que, seul d'entre eux, Ho Kouang ne serait pas désigné par son nom personnel et que, au bas de son image, on inscrirait uniquement son nom de famille précédé de ses titres (*Ts'en Han chou*, chap. 54, p. 9b). D'autre part, un empereur ne se désignera par son nom

Le royaume de Wou et de Yue

p.165 Quand l'empereur Tchouang tsong, de la dynastie T'ang, p.166 fut entré à Lo (923) ¹, Ts'ien Lieou envoya un ambassadeur lui apporter son tribut et ses offrandes ; il demandait (en même temps) à recevoir un diplôme en jade ; l'empereur Tchouang tsong soumit la question à la délibération des fonctionnaires compétents ; tous estimèrent que, hormis le Fils du Ciel, nul n'avait droit à employer un diplôme en jade ; Kouo Tch'ong-t'ao se prononça plus fortement encore que les autres pour la négative. Malgré cela, l'empereur accorda l'autorisation demandée et donna à Ts'ien Lieou un diplôme de jade et un sceau d'or ². Ts'ien Lieou en profita pour conférer à son fils Ts'ien Yuan-kouan le titre de commandant (tsie tou) des circonscriptions militaires de Tchen hai, p.167 etc. ; lui-même prit le nom de roi souverain de Wou et de Yue ³ ; il changea le nom de sa

personnel que lorsqu'il s'adresse à son père et à ses ancêtres ou à une divinité (cf. [Le T'ai chan, p. 323, l. 9](#)).

¹ Il s'agit ici de Lo-yang (Ho-nan fou) qu'on appelait [][] sous la dynastie des T'ang postérieurs (cf. *Sin wou tai che*, chap. 5, p. 3, l. 2).

² D'après le *Wou tai houei yao* (chap. 11, p. 11b), « sous la dynastie des T'ang postérieurs, la troisième année t'ong-kouang (929), dans le courant du huitième mois, un décret impérial fut rendu en ces termes : « Un diplôme est accordé à Ts'ien Lieou, roi de Wou et de Yue ; quant à son sceau, il doit porter l'inscription "Sceau de Wou et de Yue". En outre, on ordonna aux fonctionnaires que cela concernait de fondre ce sceau en or afin de témoigner des honneurs tout particuliers. »

³ En 907, comme on l'a vu plus haut (p. 159, l. 9-10), Ts'ien Lieou avait reçu le titre de roi de Wou et de Yue ; l'adjonction du mot 國 témoignait que Ts'ien Lieou ne se considérait plus comme un vassal et traitait le souverain de la dynastie T'ang sur un pied d'égalité. A quelle date eut lieu cette modification ? D'après le passage du *Wou tai che* que nous traduisons, elle paraît avoir été faite en l'année 923 ; un texte épigraphique (*Leang tch'ö kin che tche*, chap. 4, p. 3a) nous oblige cependant à la considérer comme plus ancienne : derrière le temple T'ien-tchen qui est au bord du Si-hou, se trouve gravée sur une paroi de rocher une inscription en quatre lignes contenant les noms d'une série de fonctionnaires ; elle se trouve à l'endroit où le roi de Wou et de Yue célébrait le sacrifice dans la banlieue en l'honneur du Ciel ; elle porte l'indication suivante :

« Sous la dynastie Leang, la première année long-tö, le rang de l'année étant sin-sseu, le onzième mois dont le premier jour est le jour jen-wou, le premier jour (2 Décembre 921), institué par (Ts'ien) Lieou, chef suprême et universel (de la cavalerie) de tout l'empire, roi du royaume de Wou et de Yue. »

Le titre de chef suprême et universel de la cavalerie de tout l'empire avait été décerné à Ts'ien Lieou en 917 (cf. p. 163, l. 6) ; il n'y a donc rien de surprenant à le trouver ici ; mais il résulte de cette inscription que le titre de roi du royaume de Wou et de Yue avait été pris par Ts'ien Lieou au moins dès l'année 921, et non en 923 comme le dit le *Wou tai che*.

D'autre part, il ne paraît pas très aisé non plus de déterminer à quelle époque précise Ts'ien Lieou fit acte d'indépendance en donnant aux années de son règne des noms spéciaux, au

Le royaume de Wou et de Yue

p.168 résidence en l'appelant son palais et il appela sa 'cour' ce qui était jusqu'alors son 'audience' ¹ ; les fonctionnaires qui lui étaient subordonnés se dirent tous ses sujets ; il éleva dans le camp de celui qui est vêtu de soie trois pavillons, l'un pour le diplôme de jade ², le second pour le brevet d'or ³, le troisième pour le décret ⁴. Il envoya des ambassadeurs conférer l'investiture aux rois de Sin-lo ⁵ et de P'o-hai ⁶ ; il conféra des fiefs et des titres aux chefs des divers royaumes des îles de la mer.

Lorsque l'empereur Ming tsong prit le pouvoir (926), ce fut Ngan Tchong-houei qui dirigea sa politique ; Ts'ien Lieou envoya une lettre dont les expressions étaient arrogantes à Ngan Tchong-kouei et celui-ci en fut très irrité. Sur ces entrefaites, les kong fong kouan Wou Tchao-yu et Han Mei furent envoyés en mission auprès du roi de Wou et de Yue ; à leur retour, Han Mei dénonça Wou Tchao-yu

lieu de les désigner par les noms promulgués par les Fils du Ciel. Si nous nous en tenons aux monuments épigraphiques que nous possédons, c'est en 924 que commence la période à laquelle Ts'ien Lieou donna le nom de pao-ta (voyez l'inscription du temple Hai-houei, dans le *Leang tchö kin che tche*, chap. 4, p. 30b) ; en outre, il y a aussi une période pao-tcheng qui commence en 926 (voyez les plaquettes du jet des dragons qui sont datées de la troisième année pao-tcheng). Mais, d'après Jouan Yuan (dans *Leang tchö kin che tche*, chap. 4, p. 32b-33a), il faudrait faire remonter plus haut l'institution de périodes d'années par Ts'ien Lieou et ce serait dès l'année 908 qu'il aurait institué la période [] ; l'existence de cette période nous est en effet attestée par le *Fou tchai pei lou* (de Wang Heou-tche, fin du douzième siècle) et par le *Yu ti ki cheng* (de Wang Siang-tche, première moitié du treizième siècle). Ce qui est certain, c'est que ces noms de périodes d'années, qu'il y en ait eu deux ou qu'il y en ait eu trois, ont été autant que possible dissimulés par les successeurs de Ts'ien Lieou qui craignaient d'être considérés comme des rebelles ; le nom de la période pao-ta a été martelé sur l'inscription du temple Hai-houei et on peut penser que, de la même manière, tous les noms de période de Wou et de Yue ont dû être soigneusement effacés sur les monuments où ils se trouvaient.

¹ Cf. p. 163, n. 3.

² Cf. p. 166, l. 9.

³ Cf. p. 154, l. 17-18. Les caractères gravés sur le brevet de fer étaient incrustés en or.

⁴ Cf. p. 165, au bas de la note.

⁵ En Corée.

⁶ Les Mo-ho du P'o-hai habitaient la Mandchourie. C'est par mer que le roi de Wou et de Yue devait entretenir des relations avec ces peuples. — Ts'ien Lieou s'était mis aussi en rapports avec la dynastie récemment établie par les Khi-tan dans la Mongolie orientale ; en 918, le royaume de Wou et de Yue est cité par le *Leao che* (chap. 1, p. 5a) au nombre des pays qui vinrent rendre hommage au fondateur de l'empire Khi-tan des Leao, et, en 920, nous voyons (*ibid.*, chap. 2, p. 1a) que, au cinquième mois, « le roi de Wou et de Yue envoya derechef T'eng Yen-hieou apporter en tribut des cornes de rhinocéros et du corail. »

Le royaume de Wou et de Yue

comme ayant pris le nom de sujet ¹ et comme ayant accompli les mouvements rituels des mains et des pieds ² ; aussitôt Ngan Tchong-houei proposa qu'on enlevât à Ts'ien Lieou ses titres de roi, de chef suprême et de chang-fou, et qu'on lui fît résigner ses charges en lui donnant le titre de t'ai-che ³. Alors Ts'ien Yuan-kouan ⁴ et d'autres envoyèrent des émissaires pour présenter une requête écrite sur soie et pour se rendre auprès de l'empereur par des chemins détournés afin de s'expliquer. Ngan Tchong-houei étant mort, l'empereur Ming tsong rendit à Ts'ien Lieou ses charges et ses titres.

La troisième année tch'ang-hing (932), Ts'ien Lieou mourut âgé de quatre-vingt un ans ⁵ ; on lui donna le nom posthume de Wou-sou. Son fils, Ts'ien Yuan-kouan, lui succéda.

Ts'ien Yuan-kouan avait pour appellation Ming-pao. Dans sa jeunesse, il avait été en otage chez T'ien Kiun ⁶ ; T'ien Kiun s'étant révolté contre Wou ⁷, Yang Hing-mi réunit (avec son armée) les soldats de Yue pour l'attaquer. T'ien Kiun était constamment battu au combat et, chaque fois qu'il revenait, il voulait faire périr Ts'ien Yuan-kouan ; mais la mère de T'ien Kiun le prenait toujours sous sa

¹ Wou Tchao-yu s'était comporté comme s'il avait été le sujet de Ts'ien Lieou, et non comme le délégué de son suzerain.

² La valeur des mots [] et [] est expliquée par cette phrase du Li ki ([chap. Yo ki, trad. Couvreur, t. II, p. 114](#)) : « à son insu, ses mains et ses pieds se mettent en mouvement. »

³ L'expression [] se retrouve, à la date de 907, dans la biographie de Ts'iuan-yu, frère aîné de T'ai tsou, premier empereur de la dynastie des Leang (cf. *Wou tai che*, chap. 13, p. 2b). Dans ce cas aussi il s'agissait d'un personnage très haut placé auquel on voulait enlever toute autorité effective bien qu'on lui accordât le titre purement honorifique de t'ai-che.

⁴ Fils et futur successeur de Ts'ien Lieou. On trouvera plus loin (p. 187-197) le texte de sa requête qui nous a été conservé dans le *Kieou wou tai che*.

⁵ Ts'ien Lieou était né le 10 mars 852, comme nous l'apprenons par l'inscription des plaquettes de 928 consacrées à la cérémonie du jet des dragons (cf. *Mémoires concernant l'Asie Orientale*, tome II).

⁶ Cf. p. 158, l. 6-9.

⁷ C'est-à-dire contre Yang Hing-mi, roi de Wou.

Le royaume de Wou et de Yue

protection ; enfin, un jour que T'ien Kiun se disposait à aller au combat, il dit à ceux qui l'entouraient :

— Si aujourd'hui je ne suis pas victorieux, certainement je décapiterai le jeune Ts'ien.

Ce jour-même, T'ien ^{p.170} Kiun périt dans la bataille ; Ts'ien Yuan-kouan put alors rentrer dans son pays.

Quand Ts'ien Lieou était alité et malade, il convoqua ses généraux et leur dit :

— Mes fils sont tous stupides et sans énergie ; ils sont incapables de porter ma succession. Quand je serai mort, faites vous-mêmes un choix.

Ses généraux lui répondirent tous en pleurant :

— Ts'ien Yuan-kouan vous a suivi, ô roi, dans vos expéditions militaires et s'y est couvert de gloire ; aucun de vos autres fils ne l'égale ; nous proposons de le mettre sur le trône.

Ts'ien Lieou fit alors apporter plusieurs boîtes de clefs, puis il appela Ts'ien Yuan-kouan et les lui donna en lui disant :

— Les généraux vous agrément.

A la mort de Ts'ien Lieou, Ts'ien Yuan-kouan prit donc le pouvoir ; il fut nommé par droit d'hérédité roi souverain de Wou et de Yue et reçut le diplôme de jade et le sceau en or ¹, tout comme cela s'était passé autrefois pour Ts'ien Lieou.

¹ Cf. p. 168, n. 2.

Le royaume de Wou et de Yue

Wang Yen-tcheng s'étant déclaré indépendant à Kien tcheou ¹, le pays de Min fut fort troublé ; Ts'ien Yuan-kouan envoya ses généraux Yang Ts'iuan et Sie Wan-tchong l'attaquer ; mais, au bout d'un an, ces généraux furent complètement défaits et revinrent.

Ts'ien Yuan-kouan savait bien diriger ses officiers et ses soldats ; il appréciait aussi le savoir des lettrés et lui-même excellait à faire les vers ; il chargea son conseiller d'État Chen Song d'organiser l'académie où on choisit les talents ; on y élisait les hommes lettrés du pays de Wou et on se servait d'eux en leur donnant un traitement. Cependant Ts'ien Yuan-kouan avait des goûts de luxe et il aimait à faire construire des bâtiments dans son palais. La sixième année t'ien-fou (941), il y eut à Hang tcheou un grand incendie et les bâtiments du palais furent presque entièrement ^{p.171} détruits ; Ts'ien Yuan-kouan fuyait l'incendie lorsque soudain la flamme se précipita à sa poursuite ; il en eut une telle frayeur qu'il tomba malade et devint fou. Cette année-même il mourut, âgé de cinquante-cinq ans ² ; son nom posthume fut Wen-mou ³ ; son fils Ts'ien Tso ¹ prit le pouvoir.

¹ Aujourd'hui, préfecture de Kien-ning, dans la province de Fou-kien.

² Quelques textes épigraphiques nous attestent que le Bouddhisme fut florissant dans le Tchö-kiang sous le règne de Ts'ien Yuan-kouan : 1° dans le temple Ming-houa qui est à Si-hing tchen, de la sous-préfecture de Siao-chan, une inscription de l'année 933 rappelle que ce temple fut installé par Ts'ien Yuan-kouan sur l'emplacement où avait existé, du temps de son père une prison (cf. *Leang tchö kin che tche*, chap. 4, p. 3b-5a) ; 2° l'inscription du stûpa du grand maître Houei-yin p'ou-kouang, chef des moines dans la région de Wou et de Yue ; ce religieux, mort en 934, à l'âge de 24 ans, n'était autre que le dix-neuvième des trente-huit fils de Ts'ien Lieou ; il était donc un des frères cadets de Ts'ien Yuan-kouan (*ibid*, p. 5a-9a) ; 3° dans le temple Kao-ming de la sous-préfecture de T'ien-t'ai, un fût octogonal de l'année 937 présentant sur ses faces le texte d'une dhāranī (*ibid.*, chap. 4, p. 9a-b).

³ Dans l'inscription funéraire de Ts'ien Yuan-kouan (cf. *Leang tch'ö kin che tche*, chap. 4, p. 10b-18b), nous apprenons que ce roi mourut le vingt-quatrième jour du huitième mois de la sixième année t'ien-fou (17 Septembre 941). Il avait eu treize fils dont les noms personnels sont Hong-tsiuan, qui mourut en 946, Hong-tch'eng, Hong-yeou, Hong-tsouen, Hong-tso (qui fut le successeur de son père comme roi de Wou et de Yue), Hong-tsong (qui eut, après Hong-tso, une royauté éphémère), Hong-k'an, Hong-chou (qui fut le dernier des rois de Wou et de Yue), Hong-yi, Hong-wou, Hong-yang, Hong-yen (c'est celui-ci qui passe pour être l'auteur du *Wou yue pei che* ; cf. p. 139, l. 3-8), Hong-sin. On remarquera que tous ces noms sont constitués de la même manière : ils ont en commun le premier caractère et l'élément de gauche du second ; dans les textes historiques rédigés à l'époque des Song, le

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ien Tso avait pour appellation Yeou. Au moment de son accession au trône, il n'était âgé que de treize ans ; c'est ^{p.172} pourquoi les généraux le traitaient tous comme un enfant ; Ts'ien Tso au début les laissa faire et les généraux peu à peu agirent contrairement aux lois ; mais Ts'ien Tso destitua ses généraux de premier rang Tchang Tö-ngan à Ming tcheou ², et Li Wen-k'ing à Mou tcheou ³, il mit à mort son surveillant général pour l'intérieur, Tou Tchao-ta et le commissaire dirigeant l'armée K'an Fan ; à partir de ce moment tout le monde dans le royaume redouta le roi. (Wang) Yen-hi et (Wang) Yen-tcheng, qui étaient frères, se combattirent l'un l'autre. Tchouo Yen-ming, Tchou Wen-tsin ⁴, Li Jen-ta ⁵ et d'autres se dépouillèrent mutuellement et s'entretuèrent ; ce furent des guerres incessantes pendant plusieurs années. Après avoir fait sa soumission à Li King ⁶, Li Jen-ta se révolta de nouveau ; les soldats de Li King l'attaquèrent et il demanda alors du secours à Ts'ien Tso. Celui-ci convoqua, pour adopter un plan en vue de cette affaire, ses généraux qui tous se refusèrent à entrer en campagne. Ts'ien Tso leur dit avec irritation :

premier caractère a été supprimé partout parce qu'il était frappé de tabou, le nom personnel du père du fondateur de la dynastie Song étant Hong-yin (cf. *Song che*, chap. 480, p. 1a).

¹ Le nom complet est Ts'ien Hong-tso, comme on l'a vu dans la note précédente.

² Aujourd'hui, ville préfectorale de Ning-po, dans la province de Tchö-kiang.

³ Yen-tcheou fou ; cf. p. 155, n. 5.

⁴ En 943, Tchou Wen-tsin avait tué le roi de la dynastie de Min, Wang Yen-hi, dont la capitale était Fou-tcheou, dans le Fou-kien. Il fut tué la même année (cf. *Wou tai che*, chap. 62, p. 3).

⁵ Après la mort de Tchou Wen-tsin, un membre de la famille princière de Min, nommé Wang Ki-tch'ang était devenu gouverneur de Fou-tcheou, dans le Fou-kien ; il fut assassiné en 945 par son général Li Jen-ta (cf. *Wou tai che*, chap. 62, p. 3a).

⁶ Li King avait succédé en 943 à son père Li Pien, qui en 937, avait pris le titre de roi de Ts'i, et, en 938, s'était proclamé descendant des T'ang et avait prétendu reconstituer à son profit la dynastie T'ang. La capitale de Li King était à Kin-ling (Nanking).

Le royaume de Wou et de Yue

— Je suis commandant en chef et je ne pourrais pas lever une armée ? Vous, généraux, vous êtes tous ^{p.173} entretenus depuis longtemps par ma famille et cependant vous vous refusez absolument à me protéger de votre corps. Si quelqu'un de vous diffère d'avis avec moi, je le décapiterai.

Alors il chargea ses commissaires commandant l'armée, Tchang Kiun et Tchao Tch'eng-t'ai, de se mettre à la tête de trente mille hommes et de s'avancer par eau et par terre contre l'ennemi ; il chargea ses généraux de faire prêter serment à l'armée et la discipline fut rigoureusement observée. Tchang Kiun et les siens écrasèrent complètement l'armée de Li King ; les gens qu'ils firent prisonniers ou qu'ils décapitèrent se comptèrent par myriades ; ils s'emparèrent des généraux ennemis Yang Ye, Ts'ai Yu, et, après avoir pris la ville de Fou-tcheou, ils revinrent ¹. A dater de ces événements, les généraux se montrèrent tous soumis.

Ts'ien Tso fut sur le trône pendant sept années ; tout comme Ts'ien Yuan-kouan, il avait été nommé par hérédité roi souverain de Wou et de Yue et il avait reçu le diplôme de jade et le sceau d'or. Il mourut la quatrième année k'ai-yun (947), à l'âge de vingt ans : son nom posthume fut Tchong-hien. Son frère cadet, Ts'ien Chou lui succéda.

Ts'ien Chou avait pour appellation Wen-tö. A la mort de Ts'ien Tso, c'est son frère cadet Ts'ien Tsong qui lui succéda par rang d'âge. Autrefois, quand Ts'ien Yuan-kouan avait été en otage à Siuan tcheou ², il était suivi de Hou Tsin-sseu, de Tai Yun et d'autres ; quand il fut monté sur le trône, il nomma généraux de premier rang Hou Tsin-sseu et ses compagnons. Puis, sous le règne de Ts'ien Tso

¹ Ces faits se passaient en 940 (cf. *Wou tai che*, chap. 62, p. 3b).

² Cf. p. 158, l. 6-9 et n. 3.

Le royaume de Wou et de Yue

qui était jeune, Hou Tsin-sseu se comporta comme un vieux général p.174 et se vit l'objet des plus grands égards. Mais Ts'ien Tsong, quand il fut monté sur le trône, lui fit quelques affronts que Hou Tsin-sseu ne put souffrir ; un jour que Ts'ien Tsong passait une grande revue de son armée à Pi-po t'ing, et au moment où il distribuait des récompenses proportionnées aux mérites, Hou Tsin-sseu s'avança et critiqua les récompenses qui étaient à son avis trop considérables ; Ts'ien Tsong irrité jeta son pinceau dans la rivière en disant :

— Quand je distribue des présents à mes soldats, est-ce que j'ai en vue mon intérêt personnel ? Pourquoi serais-je blâmé ?

Hou Tsin-sseu eut grand'peur. Au jour de l'an, un peintre offrit un tableau qui représentait Tchong K'ouei ¹ combattant les démons ; Ts'ien Tsong inscrivit une poésie sur ce tableau ; en la lisant, Hou Tsin-sseu se sentit éclairé et comprit que Ts'ien Tsong se préparait à le faire périr ; dès le soir même, suivi des soldats de la garde, il déposa Ts'ien Tsong et l'emprisonna dans le bâtiment Yi-ho ; puis il alla chercher Ts'ien Chou ² et le mit sur le trône. Ts'ien Tsong fut transféré dans la résidence orientale ³.

Successivement sous les dynasties Han et Tcheou, Ts'ien Chou reçut par droit d'hérédité le titre de roi souverain de Wou et de Yue et fut gratifié du diplôme de jade et du sceau d'or ⁴.

¹ Tchong K'ouei est, de nos jours encore, un des sujets favoris de l'imagerie populaire ; on le représente combattant les démons et on croit ainsi écarter les mauvaises influences.

² Ts'ien Chou se nommait en réalité Ts'ien Hong-chou (cf. p. 171, n. 2).

³ Chao-hing fou ; cf. p. 154, n. 3.

⁴ Le *Wou tai houei yao* de Wang P'ou (922-982) nous apprend (chap. 11, p. 15b) que, en la deuxième année k'ien-yeou des Han (949), l'empereur conféra à la mère de Ts'ien Hong-chou, dame Wou, le nom posthume de Chouen tö fou jen ; l'année suivante, ce nom était changé en celui de Kong yi fou jen, et Ts'ien Hong-chou lui même recevait le titre de roi souverain par hérédité de Wou et de Yue.

Le royaume de Wou et de Yue

Quand l'empereur Che tsong fit une expédition dans le ^{p.175} Houainan, il ordonna par décret à Ts'ien Chou d'attaquer les deux arrondissements de Tch'ang ¹ et de Siuan ² afin de retenir Li King. Ts'ien Chou mit sous les armes les soldats de son royaume afin d'attendre les événements. Cependant Li King, apprenant que les soldats des Tcheou allaient faire une grande expédition (contre lui) envoya un émissaire pour rétablir le calme. Sur la frontière tout était rigoureusement gardé ; mais le chef de poste à Sou tcheou ³, nommé Tch'en Man, qui ne connaissait pas l'émissaire de Li King, le prit pour un envoyé que la cour impériale, après avoir conquis les divers départements, aurait dépêché afin de rétablir le calme ; il s'empressa d'en informer Ts'ien Chou en lui demandant de lever une armée pour agir de concert avec les prétendus impériaux. Le conseiller d'État de Ts'ien Chou, nommé Wou Tch'eng, se mit donc à réunir une armée pour entrer en campagne ; le conseiller d'État Yuan Tö-tchao, estimant que les soldats impériaux n'avaient certainement point encore traversé la rivière Houai, combattit l'opinion de Wou Tch'eng en présence de Ts'ien Chou, mais il ne put l'emporter. Wou Tch'eng et les autres attaquèrent donc Tch'ang tcheou ; comme (l'avait prévu Yuan Tö-tchao) ils furent battus par Tchai K'o-hong, général de Li King ; un lieutenant de Wou Tch'eng, nommé Chao K'o-ts'ien combattit avec énergie ; devant son cheval il vit mourir son propre fils, mais il continua à combattre sans arrêter ses regards sur lui. C'est à peine si Wou Tch'eng et les siens purent sauver leur vie.

Quand les soldats de (la dynastie) Tch'eu eurent traversé la rivière Houai, Ts'ien Chou rassembla alors tout ce qu'il y avait dans

¹ Tch'ang-tcheou fou ; cf. p. 148, n. 5.

² Ning-kouo fou ; cf. p. 155, n. 6.

³ Sou-tcheou fou. Cf. p. 148, n. 4.

Le royaume de Wou et de Yue

son royaume d'hommes valides pour renforcer son armée, puis il chargea Chao K'o-ts'ien et d'autres de prendre avec eux quatre ^{p.176} cents jonques de guerre et dix-sept mille soldats de l'armée maritime, et de se rendre à T'ong tcheou ¹ pour s'y concentrer à une date fixe.

Depuis que, à la fin des T'ang, Wou et Yue étaient devenus un royaume, Yang Hing-mi et Li Pien avaient occupé la région comprise entre le Kiang et la Houai. Quand le roi de Wou et de Yue voulait envoyer des tributs ou des redevances, ou rendre hommage à la cour, les ambassadeurs qu'il envoyait s'embarquaient sur mer à Teng-lai ² ; chaque année il arrivait que quelque tempête noyait ces ambassadeurs.

La quatrième année hien-tö (957), un décret impérial chargea le tso kien yi ta fou (grand officier censeur de gauche) Yin Je-tsieou, le lang tchong du ministère des emplois civils Ts'ouei Song et d'autres d'aller en ambassade auprès de Ts'ien Chou. (L'empereur) Che tsong leur donna ces instructions :

— Moi, dans l'expédition actuelle, je vais promptement soumettre la région du Nord du Fleuve. Au retour, vous devrez revenir par la voie de terre.

La cinquième année (958), les soldats impériaux soumièrent la région de la Houai ; le premier mois, ils triomphèrent de la circonscription militaire de Ts'ing-hai. Alors Yin Je-tsieou et ses collègues revinrent eu effet par la voie de terre. Quand (l'empereur) Che tsong (954-959) eut conquis le Houai-nan, il envoya des

¹ Aujourd'hui, préfecture secondaire de T'ong, dans la province de Kiang-sou.

² Il semble que ces deux caractères désignent ici la sous-préfecture de P'ong-lai qui dépendait de la préfecture de Teng (aujourd'hui Teng-tcheou fou, dans la province de Chan-tong), le port serait donc celui où on s'embarquait pour revenir à Hang-tcheou, et non pour en partir.

Le royaume de Wou et de Yue

ambassadeurs offrir à Ts'ien Chou des armes, des cuirasses, des drapeaux, des étendards, des chameaux, des moutons, des chevaux.

La famille Ts'ien avait tenu simultanément sous sa domination p.177 les deux Tchö pendant près de cent années. Les gens de cette région, par comparaison avec ceux des autres royaumes, étaient renommés pour leur pusillanimité ; d'autre part, ils étaient désordonnés et prodigues ; ils parvenaient à vivre tout en étant oisifs et ils avaient recours à des moyens habiles. A partir de Ts'ien Lieou, les princes successifs de la famille Ts'ien accablèrent ce peuple de lourdes taxes afin de subvenir à leur luxe et à leur puissance exagérée ; ils s'abaissaient jusqu'à faire prendre chaque jour de maison en maison les poules, les poissons, les œufs et les poussins. Toutes les fois qu'on frappait un homme pour lui réclamer les taxes qu'il devait, les divers fonctionnaires du tribunal, chacun tenant en main son registre, se rangeaient dans la cour principale ; on proclamait le nombre des sommes dues inscrites dans chacun des registres et on évaluait en conséquence le nombre des coups ; quand on avait fini, on proclamait toute la série et on donnait les coups au patient qui recevait pour le moins quelques dizaines de coups et au plus une centaine de coups ou davantage. Les habitants du pays trouvaient plus insupportable que tout cette cruauté.

En outre, (les princes de la famille Ts'ien) dépouillaient souvent de leurs marchandises précieuses les caravanes du Ling-nan ¹.

A l'époque des cinq dynasties, (les princes de la famille Ts'ien) avaient constamment et sans interruption payé tribut et obéi au Royaume du Milieu. Quand Che tsong eut conquis le Houai-nan et que la dynastie Song monta sur le trône, les divers royaumes de la

¹ C'est-à-dire les caravanes à destination du Kouang-tong et du Kouang-si.

Le royaume de Wou et de Yue

région de King et de Tch'ou les uns après les autres reconnurent l'autorité impériale. Ts'ien Chou se trouva de plus en plus isolé ; il commença à ruiner son royaume pour fournir le tribut et les offrandes.

Au temps de l'empereur T'ai tsou ¹, Ts'ien Chou étant p.178 venu rendre hommage à la cour, on le traita avec les plus grands honneurs et on le renvoya dans son royaume. Ts'ien Chou en fut très heureux ; il augmenta encore ses offrandes, qui devinrent innombrables, en armes, vêtements, bijoux et curiosités. T'ai tsou dit :

— Tout cela, ce sont des objets qui appartiennent à mon trésor public ; à quoi bon en faire offrande ?

La troisième année t'ai-p'ing hing-kouo (978), un décret impérial ordonna à Ts'ien Chou de rendre hommage à la cour ; Ts'ien Chou, prenant toute sa famille avec lui, revint donc à la capitale ; son royaume fut supprimé. On trouvera dans les historiens officiels la suite de ce qui concerne (la famille Ts'ien).

Ah! il est difficile de parler des relations qui unissent le ciel et l'homme ². Non seulement les devins, depuis l'antiquité (jusqu'à

¹ Fondateur, en 960, de la dynastie Song.

² C'est-à-dire que les phénomènes par lesquels se manifeste la relation qui existe entre l'aspect du ciel et la conduite des hommes sont difficiles à interpréter. On se rappelle que, au début de ce chapitre du *Wou tai che*, il a été question (p. 141-142) d'un devin qui, d'après l'observation de certains pronostics, avait prévu la grandeur future de Ts'ien Lieou. Dans cette note finale, Ngeou-yang Sieou cherche à montrer que la croyance aux prédictions des devins est sans fondement. Pourquoi croit-on à ces prédictions? En premier lieu, c'est parce qu'il arrive parfois accidentellement qu'elles sont vérifiées par l'événement ; en second lieu, c'est parce que les ambitieux sans scrupules y voient un moyen dont ils se servent pour abuser la crédulité publique ; en troisième lieu, c'est parce que certains coups de la fortune paraissent si extraordinaires que les hommes acceptent comme des présages les phénomènes naturels qui les ont précédés. Mais, dit Ngeou-yang Sieou, dans le cas de la famille Ts'ien, il n'est point vraisemblable que le ciel ait prédit sa grandeur future puisque le gouvernement de ces princes fut en réalité très cruel. S'il y a eu des prodiges, il faut bien plutôt y voir des signes du courroux céleste provoqué par la scélératesse des princes de Wou et de Yue ; il est d'ailleurs probable que ces prodiges ou des prodiges analogues ont dû concerner les autres petits royaumes qui se constituèrent à cette époque et qui, eux aussi, furent très immoraux ; mais il ne s'est trouvé personne pour établir une connexion entre ces prodiges et ces royaumes. La conclusion est que la divination ne mérite pas de créance.

Le royaume de Wou et de Yue

maintenant) ont aimé les prodiges et ont eu parfois la chance de dire vrai, mais encore, les chefs de bande et les brigands ¹ de leur côté se sont souvent appuyés sur des présages funestes ou heureux ; n'est-ce pas cependant pour abuser la multitude ignorante qu'ils ont eu recours à ce moyen? En effet, au moment où ils débutent, ils n'ont point encore la gloire qui résulte de l'accumulation des exploits. D'autre part, quand des malfaiteurs qui étaient des condamnés à la marque et à la tonsure s'élèvent soudain au rang des rois et des seigneurs, les hommes se plaisent à cause de cela à raconter (des prodiges). Si on examine l'histoire de la famille Ts'ien, celle-ci n'eut point une bienfaisance se répandant sur tout le pays qui lui appartenait, et, pendant une durée de cent années, elle traita avec une extrême cruauté son peuple ; (les présages qu'on interpréta en sa faveur) ne seraient-ils pas précisément les pronostics de malheur provoqués par elle dans les émanations et dans les symboles ? A cette époque cependant, le pays à l'intérieur des quatre mers était démembré et jamais il n'y eut plus grave anarchie ; ne devait-il donc pas en être de même pour tous (les autres royaumes) ? (si on ne parle pas de prodiges en ce qui les concerne), c'est parce que, pour eux tous, il n'y eut personne pour les recueillir et pour en rechercher la cause. Pour ce qui est des paroles des devins, nombreux sont les cas où elles sont fausses, et rares ceux où elles sont exactes ; mais les hommes préfèrent ne rapporter que celles qui sont exactes.

¹ L'expression [] est empruntée au *Chou king* (chap. *Wei tseu*) ; elle désigne les brigands qui pillent les voyageurs au milieu des fourrés d'herbes (cf. Legge, C. C, III, p. 275). On sait que, de nos jours encore, il est dangereux de voyager sans escorte dans certaines régions de la Chine du Nord quand les tiges de sorgho sont devenues hautes et facilitent les embuscades.

II

Kieou wou tai che, chap. 133, p. 4b-8b.

@

Ts'ien Lieou était originaire de la sous-préfecture de Lin-ngan ¹ de l'arrondissement de Hang ; dès sa jeunesse il ^{p.180} fut batailleur ; il se plaisait à être digne de confiance et à redresser les torts ² ; il s'occupait à mettre fin aux inimitiés et à venger les injustices.

Sous la dynastie T'ang, pendant la période k'ien-fou (874-879), il fut au service de Tong Tch'ang ³, qui avait le titre de général qui maintient l'ordre d'une manière cachée, et il fut un de ses lieutenants. A cette époque, l'empire se trouvait ruiné et bouleversé ; Houang Tch'ao ⁴ ravageait la région située au-delà des montagnes ; les brigands et les pillards se rassemblaient en bandes dans la région comprise entre le Kiang et la Houai ; les bandes les plus considérables attaquaient les chefs-lieux d'arrondissement ou de commanderies ; les plus petites pillaient les bourgs et les cantons.

Tong Tch'ang réunit une troupe grâce à laquelle il fut le maître absolu dans la région de Hang et de Yue ⁵. L'arrondissement de Hang comprenait huit sous-préfectures ; dans chacune de ces sous-

¹ Cf. p. 142, n. 1.

² ...Le commentateur Jou Chouen (troisième siècle ap. J.-C.) donne l'explication suivante : « Le mot jen désigne celui qui est digne de confiance dans ses rapports avec autrui : le mot hie désigne celui qui soumet à l'équité le juste et l'injuste. Le mot hie s'applique à ces personnages, nombreux dans l'histoire de Chine, qui ont employé leurs forces à la défense des opprimés et qui ont résisté aux abus de l'autorité. Sseu-ma Ts'ien a consacré à ceux de ces aventuriers qui se faisaient les chevaliers errants du droit le chap. 124 de ses *Mémoires historiques*. Un ouvrage anonyme qui date vraisemblablement de l'époque des T'ang est intitulé "Biographies des braves qui manièrent l'épée pour la défense du droit".

³ Cf. p. 144, n. 2 et p. 149-154.

⁴ Cf. p. 144, n. 4.

⁵ C'est-à-dire dans la région du Tchö-kiang correspondant à Hang-tcheou fou et à Chao-hing fou.

Le royaume de Wou et de Yue

préfectures il enrôla mille hommes dont il fit une division ; c'est ce que ses contemporains appelaient les huit divisions ^{p.181} de Hang tcheou ; par leur moyen il barra à Houang Tch'ao les carrefours et les points stratégiques.

En ce temps, il y eut un certain Lieou Han-hong qui rassembla des partisans et s'empara de l'arrondissement de Yue ; il se proclama lui-même tsie tou che (gouverneur militaire) ; il attaqua et prit les commanderies voisines.

Dans l'arrondissement de Jouen ¹, le général en second Sie Lang chassa son chef, le tsie tou che (gouverneur militaire) Tcheou Pao et se proclama lieou heou (résident).

Sous la dynastie T'ang, quand l'empereur Hi tsong se trouvait dans le pays de Chou ², il donna l'ordre à Tong Tch'ang de punir (ces rebelles). Tong Tch'ang délégua le commandement de l'armée à Ts'ien Lieou ; celui-ci, à la tête des soldats des huit divisions, marcha à l'attaque de Yue tcheou et fit périr Lieou Han-hong ; puis, faisant faire volte-face à son armée, il attaqua Jouen tcheou et s'empara de Sie Lang ; la région située entre le Kiang et le Tchö se trouva ainsi pacifiée.

Tong Tch'ang devint alors tsie tou che (gouverneur militaire) du Tchö-tong ³ et ts'eu che (préfet) de Yue tcheou ; sur sa proposition, Ts'ien Lieou le remplaça comme préfet de Hang tcheou.

Sous les T'ang, pendant la période king-fou (892-893), la cour impériale nomma Li Chan tsie tou che (gouverneur militaire) de la

¹ Tchen-kiang fou dans le Kiang-sou.

² En 881, la rébellion de Houang Tch'ao avait obligé l'empereur Hi tsong à se réfugier dans le Sseu-tchouan.

³ La région à l'Est du Tchö avait pour centre administratif Chao-hing fou, qui était alors appelé Yue tcheou.

Le royaume de Wou et de Yue

circonscription militaire qui domine la mer dans le circuit occidental du Tchö-kiang.

p.182 En ce temps, Souen Jou et Yang Hing-mi ¹ bouleversaient par leurs hostilités réciproques la région de la Houai et de la côte maritime ; la fumée (des incendies) et la poussière (des champs de bataille) s'élevaient sur une étendue de plusieurs milliers de li. Ts'ien Lieou constamment était à la tête de ses soldats pour s'opposer à toute incursion. Souen Jou, qui était maître de l'arrondissement de Siuan ², n'osa pas envahir la région du Kiang et du Tchö. A partir de cette époque, la gloire et la renommée de Ts'ien Lieou devinrent de jour en jour plus éclatantes.

Quelque temps après (893), Li Chan ne s'étant, en définitive, point rendu au siège de son gouvernement, la cour impériale nomma Ts'ien Lieou tsie tou che (gouverneur militaire) de la circonscription militaire qui domine la mer ; en outre, le nom de la circonscription militaire de Jouen tcheou fut attribué à Hang tcheou qui devint le siège du gouvernement de Ts'ien Lieou ³ ; enfin on institua à Yue tcheou la circonscription militaire de la victoire imposante et Tong Tch'ang fut nommé tsie tou che (gouverneur militaire).

Tong Tch'ang devint graduellement de plus en plus arrogant et hautain ; il prétendait que sa personne était en accord avec des présages et des prédictions ; en outre, il se laissa abuser par le devin Wang Po-yi et s'arrogea des titres magnifiques ; c'est ainsi que, à Yue tcheou, il se proclama roi du royaume de Lo-p'ing ⁴ et donna à la

¹ Cf. p. 149, n. 1.

² Ning-kouo fou ; cf. p. 155, n. 6.

³ En d'autres termes, Hang tcheou, qui avait été jusqu'alors le centre de la circonscription militaire du prestige guerrier (wou-wei kiun ; cf. p. 149, l. 16), devint le centre de la circonscription militaire qui domine la mer (tchen-hai kiun), le nom de cette dernière circonscription étant ainsi transféré de Jouen tcheou à Hang tcheou. Cf. p. 151, n. 1.

⁴ Cf. p. 152, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

période d'années le nom de ^{p.183} ta-cheng. Il conféra illégalement à Ts'ien Lieou le grade de général en chef des deux Tchö, mais Ts'ien Lieou refusa d'accepter ce titre et informa l'empereur de ce qui se passait. L'empereur Tchao tsong de la dynastie T'ang, ordonna à Ts'ien Lieou de châtier Tong Tch'ang.

La quatrième année k'ien-ning (897), Ts'ien Lieou, se mettant à la tête des généraux et des soldats du Tchö-si, triompha dans l'arrondissement de Yue ; il fit prisonnier Tong Tch'ang et l'offrit à l'empereur ¹. La cour impériale loua Ts'ien Lieou pour ces hauts faits ; elle lui accorda un brevet de fer ². En outre, l'empereur nomma le conseiller Wang P'ou tsie-tou (gouverneur militaire) de la circonscription militaire de la victoire imposante ³ ; mais les soldats et la population des deux Tchö ⁴ présentèrent une pétition pour demander que Ts'ien Lieou fût chargé simultanément des deux commandements de Hang et de Yue ; l'empereur, ne pouvant imposer sa volonté, les lui accorda, il changea le nom de la circonscription militaire de la victoire imposante en celui de circonscription militaire qui domine l'orient ; ainsi Ts'ien Lieou réunit dans sa main le gouvernement militaire des deux circonscriptions militaires, à savoir celle qui domine la mer ⁵ et celle qui domine l'orient ⁶.

Lorsque Ts'ien Lieou eut réuni sous son autorité les trente mille soldats d'élite des deux circonscriptions militaires, Yang Hing-mi lui

¹ D'après le *T'ong kien kang mou*, ces faits se seraient passés en 896 ; mais il semble que ce soit une erreur, car le brevet de fer qui récompense Ts'ien Lieou de ses exploits est daté du huitième mois de l'année 897.

² Voyez plus loin (appendice I) le texte de ce brevet.

³ A Yue-tcheou (= Chao-hing fou).

⁴ Les deux Tchö sont le Tchö tong (Chao-hing fou) et le Tchö si (Hang-tcheou fou).

⁵ Hang-tcheou fou.

⁶ Chao-hing fou.

Le royaume de Wou et de Yue

fit la guerre pendant plusieurs années de suite ; il attaqua les arrondissements de Sou, Hou, Jouen et voulut s'annexer ^{p.184} le pays des deux Tchö ; il fut battu plusieurs fois par Ts'ien Lieou ; mais celui-ci de son côté, vit plusieurs de ses arrondissements envahis et ravagés par Yang Hing-mi ; sa part finit par être réduite à treize arrondissements.

Pendant la période t'ien-fou (901-903), Hiu Tsai-sseu et Siu Wan généraux en chef de Ts'ien Lieou, se révoltèrent contre lui ; ils attirèrent à eux T'ien Kiun, tsie tou che (gouverneur militaire) de Siuan tcheou et projetèrent d'attaquer par surprise Hang tcheou ; T'ien Kiun et les siens, à la tête de leurs troupes, arrivèrent à l'improviste sous les murs de Hang tcheou ; Ts'ien Lieou surexcita le courage de ses soldats et en une seule bataille il mit en déroute les assaillants ; il fit prisonnier Siu Wan ; quant à T'ien Kiun, il s'enfuit.

Ts'ien Lieou fit élever un palais dans son canton natal à Lin-ngan ; il y déploya le plus grand luxe ; aux quatre saisons de l'année il venait visiter ce canton avec un équipage magnifique de chars et de soldats et au milieu de dix mille personnes disposées en rangs. Chaque fois qu'il apprenait sa venue, son père Ts'ien K'ouan allait se cacher pour éviter de le rencontrer. Ts'ien Lieou vint alors seul, et marchant à pied, pour rechercher Ts'ien K'ouan ; il lui demanda pourquoi il se conduisait ainsi. Ts'ien K'ouan répondit :

— Notre famille de génération en génération s'est occupée à labourer et à pêcher ; jamais aucun de nous n'est parvenu à une telle élévation ; maintenant, vous êtes le maître de treize arrondissements ; mais vous êtes entouré d'ennemis de trois côtés et vous avez à batailler pour défendre vos intérêts ; je crains que le malheur ne s'étende jusqu'à notre famille et c'est pourquoi je ne désire pas vous voir.

Le royaume de Wou et de Yue

Ts'ien Lieou lui fit des excuses en versant des larmes.

Sous le règne de l'empereur Tchao tsong de la dynastie T'ang, Ts'ien Lieou parvint aux titres de t'ai che, de tchong ^{p.185} chou ling et de roi régional de son pays, avec un apanage de vingt mille foyers.

Quand (l'empereur T'ai-)tsou de la dynastie des Leang, eut substitué sa dynastie à celle des T'ang, il donna à Ts'ien Lieou les titres de chang-fou et de roi souverain de Wou et de Yue.

A l'époque de l'empereur Mo de la dynastie des Leang, on ajouta aux titres de Ts'ien Lieou celui de chef suprême de la cavalerie dans les divers arrondissements. Pendant la période t'ong-kouang (923-925), Ts'ien Lieou reçut les titres de chef suprême et universel de la cavalerie dans tout l'empire, chang fou, chargé des fonctions de chang chou ling, investi de la dignité de roi souverain de Wou et de Yue, gratifié du diplôme en jade et du sceau en or.

Auparavant, lorsque l'empereur Tchouang tsong était arrivé à Lo-yang, Ts'ien Lieou lui avait présenté de riches offrandes et avait demandé le titre de roi souverain et le diplôme en jade. Un décret déféra sa requête à la discussion attentive des fonctionnaires compétents ; les ministres rassemblés dirent tous que les tablettes en jade et les caractères (gravés sur un sceau) en or étaient le privilège exclusif de l'homme unique qui occupait le rang suprême ; Ts'ien Lieou n'était qu'un sujet ; on ne devait donc pas les lui accorder ; en outre, depuis l'établissement de la présente dynastie, s'il était vrai que parfois on avait accordé le titre de roi souverain dans les brevets qu'on décernait à des princes barbares des pays lointains rattachés à la Chine par un lien de vassalité, jamais on ne l'avait fait pour les pays compris à l'intérieur des neuf provinces. Kouo Tch'ong-t'ao, plus que les autres, s'était montré opposé à cette

Le royaume de Wou et de Yue

usurpation ; cependant, comme le kiu mi tch'eng tche Touan Houei dirigeait la ^{p.186} politique avec partialité et favoritisme, il réussit à modifier l'avis de Kouo Tch'ong-t'ao et, par un moyen détourné, exposa les sentiments de Ts'ien Lieou ; Kouo Tch'ong-t'ao, se faisant violence à lui-même, l'approuva.

Alors Ts'ien Lieou donna à son fils Ts'ien Yuan-kouan le titre de tsie tou che (gouverneur militaire) des circonscriptions militaires de Tchen-hai (qui domine la mer) et de Tchen-tong (qui domine l'orient) ; lui-même se proclama roi souverain de Wou et de Yue ; il donna à sa résidence le nom de palais, à sa salle d'audience le nom de Cour ¹ ; ses aides s'appelèrent ministres ; il usurpa les titres de la hiérarchie officielle des fonctionnaires à la cour impériale ; la seule chose qu'il ne fit pas fut de changer le nom de la période d'années ² ; mais il promulgua illégalement des édits par lesquels il conférait des titres et des dignités aux princes de Sin-lo et de P'o-hai ³ ; les peuplades barbares des pays de la mer de leur côté lui envoyèrent tous des ambassadeurs pour lui remettre des brevets d'investiture.

Au début du règne de Ming tsong (926-933), Ngan Tch'ong-houei dirigea la politique ; Ts'ien Lieou adressa à Ngan Tch'ong-houei une lettre dans laquelle il lui disait : « Le roi souverain de Wou et de Yue envoie cette lettre à l'intendant de tel fonctionnaire ⁴. » Il ne lui

¹ Cf. p. 163, n. 3 et p. 168.

² Cf. cependant p. 167, n. 1.

³ Cf. p. 168, n. 5 et 6.

⁴ [a] L'expression [] désigne 'l'intendant' ; par politesse, quand on écrivait à quelqu'un, on évitait de lui parler directement et on feignait de s'adresser à son intendant, de même que, quand on écrivait à l'empereur, on s'adressait à l'officier placé au bas des marches du trône ; la formule usuelle du style épistolaire pour souhaiter le bonjour à quelqu'un était (*Heou Han chou*, chap. 60a, p. 1a) "que l'intendant de Votre Seigneurie soit sans maladie" ; cela signifiait qu'on souhaitait au destinataire de la lettre de se bien porter. La formule [a] était sans doute trop familière lorsqu'on s'adressait à un personnage aussi haut placé qu'un conseiller d'État et c'est ce qui causa l'irritation de Ngan Tch'ong-houei.

Le royaume de Wou et de Yue

parlait point du chaud et du ^{p.187} froid ¹. Ngan Tch'ong-houei fut irrité de ce manque d'égards et il chargea d'une mission dans le pays des deux Tchö le kong fong kouan Wou Tchao-yu ; mais celui-ci à mainte reprise révéla secrètement aux gens de Wou ce qui se passait à la cour ² ; en outre, il considéra Ts'ien Lieou comme un prince souverain et se dit son sujet ; quand il rendait visite à Ts'ien Lieou il exécutait les mouvements rituels des mains et des pieds ³. Lorsqu'il revint, l'ambassadeur adjoint, Han Mei, exposa tous ces faits ; c'est pourquoi Ngan Tch'ong-houei enleva à Ts'ien Lieou ses titres de yuan chouai (chef suprême), de chang fou et de kouo wang (roi souverain) ; il le destitua de ses fonctions en lui donnant le titre de t'ai che (grand précepteur). Quelques temps après, Ts'ien Yuan-kouan, fils (de Ts'ien Lieou) et d'autres envoyèrent une requête à l'empereur pour fournir des explications. En ce temps, les brigands de la région de la Houai attaquaient et serraient de près le King-nan ; l'empereur Ming tsong soupçonna que Ts'ien Lieou leur était associé pour faire le mal ; c'est pourquoi il rendit un décret par lequel il l'interrogeait comme un coupable. Ts'ien Yuan-kouan et d'autres envoyèrent derechef un ambassadeur qui, traversant le Houai-nan par des chemins détournés, présenta à l'empereur une requête conçue en ces termes :

« Je songe que mon père, votre sujet Ts'ien Lieou, qui a les titres de chef suprême et universel de la cavalerie dans tout l'empire, et roi souverain de Wou et de Yue, dès l'époque ts'ien-fou (874-879), a aussitôt accompli des exploits glorieux ; puis, au début de la période t'ien-fou (901-903), il

¹ C'est-à-dire que Ts'ien Lieou avait omis les phrases de politesse banale.

² Il trahissait ainsi la cour impériale.

³ Cf. p. 168, n. 8.

Le royaume de Wou et de Yue

reçut l'investiture d'un fief par la motte de terre enveloppée d'herbes mao ¹ ; p.188 à deux reprises il abattit l'usurpateur de la montagne Ki ² ; plusieurs fois il eut à être reconnaissant des félicitations et des honneurs que lui accordaient des édits impériaux ; on lui donna un brevet de fer et on lui garantit la possession de son fief aussi longtemps que le Pic ne serait pas devenu petit comme une pierre à aiguiser et le Fleuve mince comme une ceinture ³ ; il conserva (ces pièces officielles) dans le temple ancestral et il les célébra par des inscriptions gravées sur les cloches et burinées sur les trépieds. Il a servi l'un après l'autre les saints empereurs qui se sont succédé ; il a témoigné son absolue sincérité sous plusieurs règnes. Il a entièrement accompli ses devoirs de sujet sans aucune défaillance ; il a été gratifié des faveurs du souverain d'une manière toujours plus considérable. Avec les herbes mao de la région de Fan et avec les pamplemousses du pays de Wou ⁴, il fut toujours en avant de la foule des seigneurs ; avec les léopards rouges et les ours jaunes, il ne fut point en arrière des autres contrées. Sur la terrasse des nuages on a tracé son portrait ⁵ ; dans la chancellerie où sont les traités on a

¹ Sur l'investiture *per glebam*, voyez, dans l'appendice au volume intitulé [Le T'ai chan, les p. 450-459](#). Aux textes cités dans cet ouvrage, ajoutez cette phrase tirée du *Heou Han chou*, chap. 59, p. 3a : « J'ai reçu des Han la motte de terre enveloppée d'herbes mao », c'est-à-dire : j'ai reçu un fief de la dynastie Han.

² Ce terme doit désigner Tong Tch'ang qui s'était révolté à Yue tch'ou (Chao-hing fou), au pied de la montagne Kouei-ki (cf. p. 151, l. 13-14).

³ Le Pic est le T'ai chan ; le Fleuve est le Houang ho. — Sur cette formule rituelle de l'investiture à l'époque des Han, cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. 18, p. 1 et *Ts'ien Han chou*, chap. 16, p. 1.

⁴ Ces métaphores désignent les offrandes présentées à la cour par les vassaux. Le pays de Wou correspond à Hang-tcheou, mais je n'ai pu déterminer ce qu'était la région de Fan dans le Tchö-kiang.

⁵ Nous savons par le *Heou Han chou* (chap. 52, p. 6b) que, pendant la période yong-p'ing (58-75), l'empereur Hien tsong, ému rétrospectivement au souvenir des sujets glorieux du

Le royaume de Wou et de Yue

inscrit sa gloire. Il a uni ses forces à celles de son suzerain ; de tout son cœur il s'est identifié avec l'empire. Constamment il nous donnait, à nous, vos sujets, qui sommes ses fils, des instructions en ces termes : p.189

« Vous, ô mes fils, il importe que vous vous rappeliez ces paroles : moi, votre vieux père, j'étais à l'origine un simple officier comme les autres ; mais, de bonne heure, j'aplanis de nombreuses difficultés. Je manifestai habituellement mon loyalisme et ma bravoure ; je déployai effectivement ma peine et mes efforts. J'eus alors le privilège que le saint souverain chercha à qui il donnerait un emploi ¹ ; j'obtins, malgré mon indignité, que le souverain parfaitement digne de ce nom me donnât un territoire distinct ². Constamment j'accumulai en moi la crainte d'avoir atteint la plénitude complète ³ ; par avance j'avais dans mon cœur la préoccupation d'assurer le calme et la sécurité ¹ (de mes descendants). C'est sans doute pour cela que les bienfaits et les honneurs (que je reçus) furent exceptionnels, que la faveur et la gloire (dont je jouis) furent extrêmes. Le titre que je porte m'a élevé au-dessus des cinq rangs (de noblesse) ; mon âge va bientôt atteindre quatre-vingts ans. Mon langage qui ne tait rien, il vous faut l'écouter avec recueillement ; aussi bien ai-je anéanti de ma propre main les pronostics fâcheux et les principes de trouble ; j'ai vu en

précédent règne, fit représenter en image vingt-huit généraux dans la Terrasse des nuages du palais du Sud.

¹ Les mots [] sont certainement suggérés par le passage suivant du *Yao tien* (cf. Legge, C. C, vol. III, p. 23) : « L'empereur dit : Qui me cherchera un homme approprié à cette époque pour que je puisse l'élever en dignité et l'employer? »

² [] paraît être synonyme de [] et désigner un fief souverain.

³ Allusion à l'idée chinoise qu'il est dangereux d'atteindre à l'apogée parce que nécessairement la déchéance et la ruine s'ensuivent.

Le royaume de Wou et de Yue

personne ce qui fait qu'on se perd. Comment serait-il bon que vous prépariez à vous-mêmes un escalier escarpé et que vous recherchiez de gaîté de cœur l'ornière où le char doit verser ? Mon vieux corps est encore robuste et j'en profite pour acclamer mon souverain ² ; vous, mon ^{p.190} fils, et mon héritier, qui continuerez ma maison, ayez soin de toujours observer les devoirs d'un sujet.

Nous, vos sujets, semblables à K'ong Li passant au bas de la salle ³, nous avons mouillé nos manches ⁴ (de nos larmes) ; rangés en série comme les oies sauvages ⁵, nous avons écrit (ces instructions) sur notre ceinture ⁶. Au plus profond de notre cœur nous les avons conservées ; avec respect nous avons écouté l'ordre qui nous était donné. Dernièrement, parce que Tsi-yin s'était retiré dans son palais princier ⁷ et parce que celui qui occupait la résidence des Leang ⁸ avait pris le titre suprême, partout où il y avait des hommes braves ils se mirent successivement à déployer toutes leurs forces ; ils se firent les uns aux autres l'outrage de la tortue

¹ L'expression [] est tirée du *Che king* ([section Ta ya, première décade, ode 10, str. 8](#)).

² L'expression [] doit ici désigner le Fils du Ciel. Tout ce discours tend en effet à montrer le loyalisme dont était animé Ts'ien Lieou.

³ K'ong Li, fils de Confucius, en deux occasions, où il passait au bas de la salle dans laquelle se tenait son père, reçut les instructions de ce dernier. Cf. *Louen yu*, XVI, 13.

⁴ Dans une composition littéraire de T'ao Yuan-ming (365-427) intitulé *Kan che pou yu*, on trouve la phrase « Je m'afflige de ce que l'homme sage est sans compagnon, et mes larmes coulant à flots mouillent mes manches » (cité dans le *P'ei wen yun fou*, s.v.).

⁵ Les oies sauvages volant en file symbolisent ici les frères alignés par rang d'âge.

⁶ Dans le *Louen yu* (chap. 15, § 5), nous voyons Tseu-tchang recevoir les avis de Confucius ; Tseu-tchang écrivit les paroles du maître sur sa ceinture.

⁷ En 907, quand le dernier souverain de la dynastie T'ang fut déposé, on lui donna le titre de roi de Tsi-yin (cf. *T'ang chou*, chap. 10, p. 8a ; *Wou tai che*, chap. 2, p. 1a) ; il n'habita plus un palais impérial et dut se loger dans un palais princier. La phrase « parce que Tsi-yin s'était retiré dans son palais princier » signifie donc « parce que le dernier souverain de la dynastie T'ang avait abdicqué. »

⁸ L'expression [] doit désigner le premier empereur de la dynastie des Leang ; je prends donc le mot [] dans le sens de résidence impériale, mais je ne puis justifier par d'autres textes cette interprétation.

Le royaume de Wou et de Yue

jetée ¹ ; tous ^{p.191} concurent le projet de chasser le cerf ². Cependant le roi notre père ne se conforme point à cette règle ; depuis l'époque où il était encore dans une situation modeste jusqu'à celle où il fut glorieux, il ne cessa jamais de recevoir les ordres ³ du Fils du Ciel. Quand on eut inauguré pour lui un fief et qu'on lui eut conféré le titre de roi, il garda lui-même son territoire comme un vassal. En l'année yi-yeou (925), il eut le privilège que l'empereur Tchouang tsong lui envoyât de loin un diplôme en jade et un sceau en or ; la bonté impériale y ajouta (les mêmes titres que portèrent autrefois les personnages illustres désignés par les noms de) K'iu-feou ⁴ et Ying-k'ieou ⁵. Son illustration a pour origine la cour impériale ; ^{p.192} il est venu prendre pour fief

¹ En l'an 626, Li Che-min, roi de Ts'in et second fils de Kao tsou, tua son frère aîné, Li Kien-tch'eng, qu'il accusait de vouloir le faire périr (cf. *T'ang chou*, chap. 79, p. 1-3) ; ce fut ainsi qu'il devint lui-même héritier présomptif et qu'il put en 627 monter sur le trône impérial ; avant d'entrer en lutte ouverte contre son frère, il avait voulu consulter les sorts ; mais, au moment où le devin examinait l'écaille de tortue, Tchang Kong-k'in (cf. *T'ang chou*, chap. 89, p. 3b-4a) survint ; saisissant l'écaille de tortue il la jeta à terre en déclarant que les sorts ne devaient être consultés que dans les cas douteux ; on ne devait donc pas y avoir recours dans l'occurrence, le bon droit de Li Che-min étant incontestable. — Comme on le voit, l'expression "jeter la tortue" désigne l'acte violent par lequel un prétendant au trône impérial affirme que ses droits sont incontestables.

² Dans le *Wang ming louen* (cf. *Wen siuan*, chap. 52, p. 1a), Pan Piao (3-54 p. C.) écrit : « Les sophistes voyageurs allaient jusqu'à comparer l'empire à un cerf qu'on poursuit ; celui qui a le plus de chance et qui est le plus rapide s'en empare. » Dans la biographie même de Pan Piao (cf. *Heou Han chou*, chap. 70 A, p. 1b), on lit : « Autrefois (la dynastie) Ts'in laissa échapper son cerf (c'est-à-dire l'empire) ; Lieou Ki (fondateur de la dynastie Han) le poursuivit et lui passa le licou. » — La métaphore poursuivre le cerf signifie donc « chercher à s'emparer de l'empire. »

³ L'expression [] désigne les ordres impériaux parce que dans le *Li ki* ([chap. Tche yi, trad. Couvreur, t. II, p. 517](#)), Confucius, voulant montrer que le souverain ne doit pas parler à la légère, dit : « Lorsque le souverain prononce une parole, si elle est mince comme un fil de soie, elle devient, après avoir été proférée, grosse comme un cordon. »

⁴ K'iu-feou, dans le Chan-tong, est le lieu où vécut Confucius ; Ts'ien Lieou reçut le titre de t'ai che ; or, sous les T'ang, la première année k'ien-fong (666), c'est ce même titre de t'ai-che qui avait été conféré rétrospectivement à Confucius (cf. le *Wen hien t'ong k'ao* de Ma Touan-lin, chap. 43, p. 40a de l'édition lithographique publiée à Chang-hai en 1902 ; l'édition de 1551 donne la leçon « deuxième année k'ien-fong »).

⁵ Ying-k'ieou (aujourd'hui Lin-tseu hien, dans le Chan-tong) est l'ancien fief de T'ai kong (cf. [Li ki, chap. T'an kong ; trad. Couvreur, t. I, p. 131](#)). Or T'ai kong n'est autre que Lu Wang qui eut le titre de chang fou « celui qu'on vénère, celui qu'on prend pour père ». On a vu

Le royaume de Wou et de Yue

un petit royaume. Puis il y eut l'adjonction qui modifia son titre ¹ et le rendit magnifique ; en réalité il n'eut point le mauvais dessein caché qu'aurait impliqué un comput des années ². Ses deux ambassadeurs simultanés, Siu Yun et son collègue, au moment où ils apportèrent son tribut, commirent une faute d'étiquette ³ ; mais cette fois encore il bénéficia de l'indulgence impériale et ne fut point encore mis sous le coup du châtement légal. Comment aurait-il osé ne pas jeter son bâton ⁴ et se faire des reproches à lui-même ⁵, se charger de broussailles ⁶ p.193 et s'avouer coupable. D'ailleurs, puisqu'il avait failli aux rites qui sont prescrits à quelqu'un qui se conduit comme un sujet et puisqu'il reconnaissait qu'il avait violé les principes qu'on doit observer quand on sert son souverain, jour et nuit il était pénétré de honte ; il en avait perdu le sommeil et l'appétit. Quand il reçut respectueusement l'édit impérial, son âme fut saisie de crainte ; quand il se prosterna en faisant une

que ce nom honorifique avait été décerné à Ts'ien Lieou. Il est donc exact de dire que Ts'ien Lieou porta les mêmes titres que Confucius et que T'ai kong.

¹ Quand le titre de "roi" fut changé en celui de "roi souverain".

² C'est-à-dire que Ts'ien Lieou continua à se servir des noms de périodes d'années qui étaient en usage à la cour impériale ; il n'eut donc point l'intention de secouer le joug de la suzeraineté qui lui était imposée.

³ Il y a là sans doute une allusion à la formule blessante dont Ts'ien Lieou s'était servi en s'adressant à Ngan Tch'ong-houei (cf. p. 186, lignes 20 et suiv.).

⁴ Le privilège de s'appuyer sur un bâton était accordé aux vieillards par le souverain (cf. *Li ki*, trad. Couvreur, [t. I, p. 9](#), [315](#), [650](#)). Je suppose que par l'acte de jeter son bâton, un homme s'avouait indigne d'un tel privilège ; mais cette explication ne se justifie par aucun texte.

⁵ L'expression [] est le titre de deux poésies composées en 223 p. C. par Ts'ao Tche pour se faire pardonner ses fautes par son frère aîné, l'empereur Wen. Une de ces poésies nous a été conservée dans le *Wen siuan*, chap. 20, p. 1-2.

⁶ Au troisième siècle avant J.-C, Lien P'o, reconnaissant la supériorité morale de Lin Siang-jou, vint se présenter à lui chargé de branches épineuses et le buste dénudé (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. 81, p. 2b) ; le commentateur Sseu-ma Tch'eng explique le symbolisme de cet acte en disant que les branches épineuses pouvaient servir à battre de verges ; Lien P'o se présentait donc le buste dénudé, c'est-à-dire prêt à recevoir les coups, et il apportait lui-même les instruments du supplice dont il se jugeait digne. — La formule se charger d'épines signifie donc qu'on se soumet par avance au châtement.

Le royaume de Wou et de Yue

requête, ce fut comme si des épines acérées avaient convergé sur lui. Avec respect nous considérons, ô empereur, que vous êtes perspicace et prudent, parfait et réfléchi ¹ ; vous contenez en vous de vastes pensées et votre gloire est grande ; votre sagesse embrasse la multitude des êtres ; de jour en jour vous ouvrez davantage à la civilisation les quatre régions du monde. Puisque vous avez toléré une faute qui pouvait être réparée et puisque vous avez consenti à accorder un pardon qui permet au coupable de se rénover, il fera des exploits pour racheter ses fautes, il renoncera aux petites choses pour s'attacher aux grandes. En outre de cela, se tenir en échec ² dans les temps immédiats, comment serait-ce suffisant pour une politique profonde et des visées lointaines ? ³ D'ailleurs, quoique notre territoire soit limitrophe du Houai-nan, il a depuis longtemps contracté inimitié avec lui ⁴ ; tantôt échangeant de mauvais procédés, tantôt cherchant à traiter, dix fois on a agi dans un sens et neuf fois en sens contraire ; la rivalité s'est poursuivie depuis déjà plus de trois fois douze ans ⁵ ; la cessation des hostilités n'existe que depuis quelques années ; p.194 vraiment les deux pays ne sont point unis comme les lèvres le sont aux dents ; en réalité, on peut dire que (le Houai-nan est pour nous) une

¹ Dans le chapitre *Chouen tien* du *Chou king* (cf. [trad. Couvreur, p. 12](#)), il est dit que l'empereur Chouen fut perspicace et prudent, parfait et intelligent. Notre texte substitue seulement le mot [] au mot [].

² L'expression [] se retrouve dans *Sseu-ma Ts'ien*.

³ C'est-à-dire que entrer en hostilités avec l'empereur aurait été pour Ts'ien Lieou une politique à courte vue.

⁴ On répond ici au soupçon que l'empereur avait manifesté au sujet de Ts'ien Lieou qui faisait, croyait-il, cause commune avec les rebelles du Houai-nan.

⁵ L'expression est tirée du chapitre *Pi ming* du *Chou king*.

Le royaume de Wou et de Yue

maladie attachée à notre ventre et à notre cœur. Maintenant (Ts'ien Lieou) a reçu le décret impérial qui l'interroge comme un accusé ; il lui fallait exposer les faits dans leur suite historique et dans leurs origines ; mais ces faits sont répandus dans un nombreux public ; à quoi bon prendre la peine d'en faire un récit détaillé. Puisque du côté (des gens du Houai-nan), quoique étant des hommes, ils se conduisaient contrairement aux rites, nous, de notre côté, nous nous montrâmes affables mais non insinuants ¹. Maintenant nous avons appris que (les rebelles du Houai-nan) ont envahi King-men ² ; la révolte s'est étendue et l'affaire est devenue considérable ; quand les soldats impériaux viendront leur demander raison de leurs crimes, (le roi Ts'ien Lieou) désire se mettre à la tête des siens pour coopérer à l'attaque ; certainement même il sera le premier à monter à l'assaut et il est à espérer qu'on verra alors ses efforts ultérieurs ³. Comme l'aigle de mer dans l'automne barré de nuages ⁴, il attend avec attention le signal de la main et de la voix ⁵ ; p.195 comme les épées-dragons bondissant dans leur boîte ⁶, il jure d'abattre les ennemis.

¹ La phrase est tirée du *Louen yu* ([chap. 13, § 23](#)).

² King-men est aujourd'hui encore le nom d'une préfecture secondaire du Hou-peï.

³ L'expression [] désigne les efforts que fait un homme, après avoir commis une faute, pour l'effacer.

⁴ L'expression [] désigne l'automne brumeux où le ciel est barré de nuages. La chasse au moyen des oiseaux de proie se faisait surtout en automne ; on trouve donc l'expression "l'aigle de mer d'automne" (cf. *P'ei wen yun fou*, s.v.) ; de même, une poésie de Ts'ai King (1046-1126), inscrite sur une peinture de l'empereur Houei tsong représentant un faucon blanc, commence par le vers [] « son aspect brave se dresse, unique, et il émeut le plein automne » (cf. *Ars Asiatica*, I, p. 20).

⁵ Semblable à l'oiseau de proie qui attend le signal de son maître pour s'élancer à la poursuite du gibier, le roi Ts'ien Lieou est prêt à partir en guerre dès que l'empereur lui en donnera l'ordre.

⁶ Les épées sont, en Chine, la matière de tout un folklore qui les anime d'une vie surnaturelle ; elles sont considérées comme des sortes de dragons ; on croit qu'elles peuvent d'elles-mêmes jaillir hors de la boîte qui les renferme ; enfin on les accouple

Le royaume de Wou et de Yue

Maintenant donc il a mis en état ses tours de guerre et a donné ses instructions pour les manœuvrer ; il a trempé et aiguisé ses lances longues et courtes ; car il est déterminé p.196 à seconder le prestige céleste et il espère faire briller sa conduite de sujet fidèle. Nous observons humblement que le roi notre père, Ts'ien Lieou, déjà par la voie de mer a plusieurs fois de suite envoyé des messages rapides pour exposer la sincérité absolue de nous, le père et les fils, en l'élevant aussi haut que le soleil lumineux ; il a manifesté les grands principes qui règlent les rapports du souverain et de ses sujets d'une manière aussi évidente que lorsqu'on

volontiers par paires, l'une d'entre elles étant tenue pour le mâle et l'autre pour la femelle. La poésie suivante (a) du célèbre Li Po (705-762 p. C. ap. Giles) suppose de telles idées :

寶	劍	雙	蛟	龍	雪	花	照	芙	蓉
精	光	射	天	地	雷	騰	不	可	衝
一	去	別	金	匣	飛	沉	失	相	從
風	胡	滅	已	久	所	以	潛	其	鋒
吳	水	深	萬	丈	楚	山	邈	千	里
雌	雄	終	不	隔	神	物	會	當	逢

Les épées précieuses qui sont comme deux dragons, — semblables aux flocons de neige (b) reflètent la fleur d'hibiscus (c) ;

Leur éclat pur darde ses rayons sur le ciel et sur la terre ; — comme le tonnerre qui jaillit, on ne peut lui faire obstacle ;

Une fois qu'elles ont quitté leur boîte d'or, — l'une d'elles s'envole en haut, tandis que l'autre s'enfonce en bas, et elles cessent d'être ensemble ; (d)

Les barbares et leur influence sont anéantis depuis longtemps ; — c'est pourquoi elles cachent leur tranchant ;(e)

Mais, quoique les rivières du pays de Wou soient profondes de cent mille pieds — et quoique les montagnes du pays de Tch'ou s'étendent sur une distance de mille li, (f)

La femelle et le mâle ne sont jamais séparés — et ces êtres divins à l'occasion se rencontreront. (g)

(a) Citée dans le *T'ou chou tsi tch'eng*, section *Jong tcheng tien*, chap. 287, 2, p. 3a.

(b) Elles ressemblent aux flocons de neige par leur pureté et leur finesse.

(c) Elles sont brillantes comme la fleur d'hibiscus.

(d) Elles s'échappent elles-mêmes hors de la boîte qui les contient ; l'épée mâle s'élève vers le ciel ; l'épée femelle s'enfonce dans la terre.

(e) La Chine ayant définitivement triomphé des barbares, les épées divines cessent d'être visibles puisqu'elles n'ont plus l'occasion de servir.

(f) Ces métaphores suggèrent une distance immense.

(g) Quelque grande que soit la distance qui sépare désormais les deux épées, elles restent cependant rattachées l'une à l'autre par un lien surnaturel qui leur permettra quelque jour de se retrouver ensemble.

Le royaume de Wou et de Yue

indique la voûte du firmament. Il se propose de s'acquitter de son tribut et de ses redevances en se servant des échelles et des bateaux ¹ ; il veut identifier les dimensions des essieux des chars et les formes des caractères de l'écriture ² (avec les dimensions et les formes usitées dans l'empire), de manière à être un modèle et un guide ³. S'il manque en quelque manière aux devoirs de sa charge, il y aura nécessairement une punition secrète (du Ciel). Ce printemps déjà, il vous a adressé un rapport complet, mais il n'a pas eu le bonheur que vous consentiez à lui donner une réponse favorable. Notre pays est éloigné et il faut des années pour y parvenir ; le ciel est élevé ⁴ et l'expression de nos sentiments _{p.197} sincères lui parvient difficilement. Nous demandons humblement que la sainte bonté de l'empereur daigne mettre en action un ordre sage ⁵. A ce qui devient plus verdoyant quand le givre est glacial, on reconnaît le cœur du pin et du cyprès ; aux actions méritoires accomplies aux jours de la séparation, apparaît la vertu d'un

¹ Les échelles servent à franchir les montagnes et les bateaux à traverser les mers ; la phrase signifie donc que le tribut sera envoyé soit par terre soit par mer. Dans une requête de Ling-hou Tch'ou (765-836 p. C. ; cf. *T'ang chou*, chap. 166, p. 7a-8b), on lit : « les barbares des cent sortes viennent par le moyen d'échelles et de bateaux pour tourner leurs visages vers l'empire ».

² Cf. *Tchong yong*, chap. 23 : « dans tout l'empire, les chars ont des essieux identiques, les caractères de l'écriture ont le même tracé ». Voyez aussi [Sseu-ma Ts'ien, chap. VI, trad. fr., t. II, p. 135.](#)

³ Dans la biographie de Ho Wou (fin du premier siècle av. J.-C. et premières années du premier siècle ap. J.-C. ; cf. *Ts'ien Han chou*, chap. 86, p. 1b), on lit : « Le préfet est le chef régional de l'antiquité ; il est celui à qui le souverain a délégué la charge d'être le modèle et le guide de tout un département ». — Dans notre texte, il semble donc que l'emploi de l'expression [] assimile Ts'ien Lieou à un bon préfet de l'empire.

⁴ L'empereur est difficile à atteindre parce qu'il est, comme le ciel, trop élevé au-dessus des hommes.

⁵ Dans un texte du *Chou king* (chap. *Tai kia* ; cf. Legge, C. C, vol. III, p. 199), le terme [] s'applique à l'ordre donné par le ciel au souverain ; mais, dans le *Che king* (*Ta ya*, III, 6, str. 2 ; cf. Legge, C. C, vol. IV, p. 542) le même terme désigne les ordres donnés par un souverain à ses sujets. C'est ce dernier sens que nous adoptons dans notre traduction.

Le royaume de Wou et de Yue

sujet loyal. Nous, vos sujets, Ts'ien Yuan-kouan et autres, nous sommes écrasés sous le poids de notre reconnaissance ; nous implorons la bienveillance en tremblant de crainte. Cherchant absolument en vous notre appui et notre asile, nous vous envoyons un courrier rapide qui par des chemins détournés vous apportera cette requête sur soie sur laquelle nous avons écrit notre exposé ; nous vous demandons de présenter nos excuses en les faisant connaître à l'empereur.

L'empereur Ming tsong approuva cette supplique ; il rendit alors un décret qui rendait à Ts'ien Lieou les titres de commandant en chef de toute la cavalerie de l'empire, chang fou, roi souverain de Wou et de Yue. Peu après, un nouvel édit accorda à Ts'ien Lieou le droit de ne pas se désigner par son nom personnel dans ses rapports au trône ¹.

Ts'ien Lieou prolongea son règne à Hang tcheou pendant quarante années ; il fut fastueux à l'extrême et atteignit au faite des honneurs. Depuis les anciens temps, dans le Ts'ien t'ang kiang, la marée de la mer formait un mascaret qui menaçait les murs de la ville ; Ts'ien Lieou mit à l'œuvre une foule de travailleurs qui ^{p.198} taillèrent des pierres pour barrer le fleuve ² ; en outre, il fit aplanir les rochers des rakşas qui étaient au milieu du fleuve et sur eux tous il éleva des terrasses et des pavillons ; il élargit les remparts extérieurs de la préfecture jusqu'à leur donner un périmètre de trente li ; par la multitude des habitations qui y étaient réunies et par

¹ D'après le *Wou tai houei yao* cité dans le commentaire, cet édit est daté du quatrième mois de la deuxième année tch'ang-hing (931). Voyez les textes que nous avons groupés dans la note 1 de la p. 164.

² Voyez plus loin l'Appendice III.

Le royaume de Wou et de Yue

l'heureux harmonie du fleuve et des montagnes, cette ville devint vraiment la plus belle région du Kiang-nan.

Ts'ien Lieou étudiait les livres et se plaisait à réciter des chants ; or, dans le Kiang-tong il y avait un certain Lo Yin qui avait une réputation de poète et était renommé dans tout l'empire. Il prit pour patron Ts'ien Lieou auprès duquel il eut le titre de ts'an tso ; Ts'ien Lieou se plaisait souvent à chanter avec lui des chants alternés. Lo Yin avait volontiers l'esprit satirique et un jour il s'amusa à composer une poésie où il montrait Ts'ien Lieou, au temps où il était dans une humble condition, monté sur un bœuf et maniant un bâton ; Ts'ien Lieou accepta la chose d'un air affable et ne s'irrita point ; telle était sa constante indulgence.

Bien que, vers la fin de sa vie, Ts'ien Lieou se fût laissé aller à satisfaire tous ses désirs, cependant depuis la dynastie des T'ang, sous la maison des Leang, la restauration ¹ opérée par Tchouang tsong et jusqu'à la fin, constamment il envoya ses ambassadeurs à la cour en traversant les mers toutes voiles hissées ; ses tributs et ses offrandes ne s'interrompirent jamais et le gouvernement impérial de son côté lui en sut gré.

Ts'ien Lieou mourut la troisième année tch'ang-hing, le vingt-huitième jour du troisième mois (6 Mai 932) ; il était âgé de quatre-vingt un ans. Un décret impérial fut alors rendu en ces termes : p.199

« Le défunt Ts'ien Lieou, qui avait les titres de chef suprême commandant à la cavalerie de tout l'empire, chang fou, roi souverain de Wou et de Yue, était un vieillard très avancé

¹ Tchouang tsong, fondateur de la petite dynastie des T'ang postérieurs, est considéré par son successeur, Ming tsong, qui est l'auteur de ce décret, comme le restaurateur de la grande dynastie T'ang.

Le royaume de Wou et de Yue

en âge ¹ qui vécut sous plusieurs règnes ; il fut un sage qui accomplit des actions méritoires de son temps ; sa dignité fut aussi élevée que pouvait l'être celle d'un sujet ; son nom fut souvent exalté dans les écrits ; puisque la règle relative à la collation des noms posthumes ne prévoit pas de titres officiels et de degrés de noblesse tels que les siens, en changeant son nom il faudra montrer la sollicitude et l'estime qu'on a pour lui ². Il convient d'ordonner aux fonctionnaires que cela concerne de déterminer pour lui un nom posthume, de l'enterrer avec les rites dus à un roi et en outre de lui donner une stèle de voie funéraire.

Le titre posthume qui lui fut décerné fut Wou-sou.

Autrefois, au temps où Ts'ien Lieou était au service de Tong Tch'ang, il avait à peine atteint l'âge mûr et son caractère était rude et violent. Un jour, il y eut un lettré qui vint pour rendre visite au commandant en chef ³ ; on avait déjà apporté sa carte de visite lorsque, se trouvant en présence de Ts'ien Lieou, il lui témoigna quelque mépris ; Ts'ien Lieou irrité le jeta dans la rivière Lo-tch'a (rivière des rakşas) ; puis quand l'introducteur des hôtes voulut appeler le lettré, Ts'ien Lieou dit faussement qu'il était déjà parti après avoir secoué ses vêtements ⁴. Plus tard, quand Ts'ien Lieou fut devenu général, quelqu'un lui présenta une poésie où il était dit : p.200

¹ L'expression [] est tirée du *Che king* ([section Siao ya, livre 3, ode 4, str. 4](#)).

² Ce passage me paraît obscur ; peut-être y est-il fait allusion au titre de "roi souverain" qu'avait Ts'ien Lieou de son vivant ; on ne pouvait pas lui conférer un nom posthume comportant un tel titre ; il fallut se contenter de l'honorer du titre de roi précédé d'un nom posthume ; il devint donc le roi Wou-sou.

³ Tong Tch'ang.

⁴ En signe d'impatience.

Le royaume de Wou et de Yue

Un cours d'eau coule devant la barrière ¹.

Ts'ien Lieou fut mécontent car il vit là une critique de sa conduite. Par la suite, il fit périr le poète.

Plus tard, vers la fin de sa vie, Ts'ien Lieou se montra aimable et déférent envers les hommes supérieurs ; il observa avec soin les principes de la sagesse ; pendant quelques dizaines d'années on eut souvent l'occasion de reconnaître au plus haut point ses bonnes qualités ².

Ts'ien Lieou, se fiant plus que jamais sur son élévation et sa puissance, divisa le territoire des deux Tchö en plusieurs commandements militaires. Ce ne fut qu'après avoir signé cette réglementation qu'il la soumit à l'empereur ³. Il s'était entouré uniquement de ses fils, de ses petits-fils, des fils de ses sœurs et des fils de ses frères ⁴. Les balustrades et les gradins (de son palais), ses vêtements et ses ornements étaient comparables à ceux d'un souverain ⁵. Dans la région des deux Tchö, les gens de la campagne l'appelaient communément « le roi-dragon des mers ».

Sous la dynastie Leang, pendant la période k'ai-p'ing (907-911), la population des deux Tchö adressa à l'empereur une requête pour demander à établir un sanctuaire en l'honneur de Ts'ien Lieou de p.201

¹ La barrière désigne ici la demeure de Ts'ien Lieou qui, comme toute résidence de haut fonctionnaire, était protégée par des grilles ou barrières. En parlant de la rivière qui passait devant l'habitation de Ts'ien Lieou, le poète voulait peut-être faire allusion au malheureux lettré qui avait été noyé dans la rivière Lo-tch'a.

² Dans l'expression [][] le mot [] doit avoir le même sens que dans la phrase du *Louen yu* ([XII, 1](#)) « tout l'empire lui attribuera la vertu de bonté ».

³ Ainsi, prenant de sa propre autorité une mesure administrative de la plus haute importance, Ts'ien Lieou la signa avant même d'avoir obtenu l'approbation impériale et ce fut après l'avoir mise à exécution qu'il en avisa la cour. Il agissait donc en pleine indépendance.

⁴ Au lieu d'avoir autour de lui des fonctionnaires nommés par l'empereur, il n'admettait dans son entourage que des membres de sa propre famille.

⁵ Il s'arrogeait tous les attributs du pouvoir suprême.

Le royaume de Wou et de Yue

son vivant. L'empereur T'ai tsou, de la dynastie des Leang, y consentit ; il ordonna à l'académicien (han lin hio che) Li K'i de composer une inscription au sujet du sanctuaire élevé du vivant (de Ts'ien Lieou) afin d'en faire don à ce sanctuaire. Jusqu'à maintenant, la multitude du peuple apporte ses offrandes dans ce lieu dont les descendants de Ts'ien Lieou ont la garde. Ce fut là un roi célèbre des temps modernes.

Ts'ien Yuan-kouan était le cinquième fils de Ts'ien Lieou. Au début de sa carrière, il fut inspecteur des transports de sel et de fer ; sur la proposition qui en fut faite à l'empereur, celui-ci lui donna les titres de chang chou et de lang tchong du département des métaux ; il lui conféra (le droit de porter le fourreau) or et violet (en forme de poisson) ¹. Pendant la période t'ien-fou (901-904), le lieutenant Hiu Tsai-sseu et d'autres fomentèrent une rébellion ; ils lièrent partie avec le gouverneur militaire de Siuan tcheou, nommé T'ien Kiun : T'ien Kiun se mit à la tête de ses soldats et arriva aussitôt. Cependant Ts'ien Lieou attaqua et vainquit Hiu Tsai-sseu, puis il ouvrit des négociations avec T'ien Kiun pour faire la paix. T'ien Kiun exigea de Ts'ien Lieou un traité fait avec serment ². Ts'ien Lieou convoqua tous ses fils et leur demanda :

— Qui est disposé à me rendre le service de devenir le gendre de T'ien Kiun?

Tous avaient l'air chagrin, lorsque Ts'ien Yuan-kouan, qui était alors âgé de seize ans, s'avança et dit :

¹ Je suppose que l'expression [] est l'abréviation de la formule [] que nous trouvons en 894 dans une des inscriptions des Ts'ien fo tong de Cha tcheou (cf. *Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale*, p. 80, l. 7).

² Il faut entendre que ce traité stipulait que Ts'ien Lieou donnerait en otage un de ses fils. Cf. p. 158, l. 6-9.

Le royaume de Wou et de Yue

— J'accepte l'ordre que me donne Votre Altesse.

A la suite de cela, il alla se marier à Suan tcheou.

p.202 Sous la dynastie T'ang, au début de la période t'ien-yeou (904-907), il reçut des décrets qui successivement le nommèrent kien kiao, chang chou, tso p'ou ye, nei ya tou tche houei che. Pendant plusieurs années, il combattit les rebelles et tint tête aux brigands ; il se couvrit de beaucoup de gloire.

Sous la dynastie des Leang, la quatrième année tcheng-ming (918), en été, Ts'ien Lieou fit une grande expédition militaire pour combattre Wou ¹ ; il nomma Ts'ien Yuan-kouan commandant de toutes les forces navales ; quand les jonques de guerre arrivèrent à la préfecture de l'Est, les gens de Wou vinrent s'opposer à lui avec leurs troupes navales ; Ts'ien Yuan-kouan fabriqua des brûlots qui, sous le souffle du vent, dégagèrent des cendres de manière à couvrir de poussière ² (l'ennemi) ; en plein jour il y eut comme un brouillard opaque ; les soldats de Wou perdirent leur direction ; Ts'ien Yuan-kouan les vainquit alors ; il fit prisonnier le délégué militaire P'ong Yen-tchang, ainsi que plus de soixante-dix capitaines ; il s'empara de quatre cents jonques de guerre. Les gens de Wou, comprenant qu'ils n'étaient pas de force à soutenir la lutte, firent la paix avec Ts'ien Lieou. L'empereur, sur la proposition qui lui en fut faite, donna à Ts'ien Yuan-kouan, à cause de ces hauts faits, les titres de vice-commissaire commandant à la circonscription militaire de Tcheu-hai ³, kien kiao et sseu t'ou.

¹ Cf. p. 163, n. 4.

² Je crois qu'il faut substituer au mot [] "embranchement", qui n'offre ici pas de sens, le mot [] "poussière qui s'élève".

³ Hang-tcheou ; cf. p. 155, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

A la fin de la dynastie Leang, Ts'ien Yuan-kiun fut promu aux titres de commissaire commandant à la circonscription militaire ^{p.203} de Ts'ing-hai, kien kiao et t'ai fou, assimilé aux p'ing tchang che.

Sous la dynastie des T'ang postérieurs, au début de la période t'ong-kouang (923-926), on augmenta ses titres en le nommant kien kiao et t'ai che, en même temps tchong chou ling, commissaire chargé du commandement, de l'inspection et de la juridiction dans les circonscriptions militaires de Tchen-tong (Chao-hing fou) et autres lieux. En ce temps, Ts'ien Lieou était lui-même chef suprême commandant à la cavalerie de tout l'empire, chang fou, exerçant les fonctions de chang chou ling, roi souverain de Wou et de Yue. Puis, quand Ts'ien Lieou eut été privé de ses fonctions en recevant le titre de t'ai che, Ts'ien Yuan-kouan présenta plusieurs fois au trône des requêtes pour demander qu'on lui rendît ses anciens titres. L'empereur Ming tsong, de la dynastie T'ang, y consentit.

Ts'ien Lieou, étant devenu vieux, voulut nommer son successeur ; il convoqua ses fils et ordonna à chacun d'eux d'exposer quels étaient ses mérites ; tous s'effacèrent devant Ts'ien Yuan-kouan. Puis, quand Ts'ien Lieou devint plus gravement malade, il appela ses généraux et leur dit :

— Je ne me relèverai pas de cette maladie ; or mes fils sont tous ignorants et sans énergie ; je crains qu'aucun d'eux ne puisse être votre chef ; décidez donc entre vous : votre chef, c'est vous-mêmes qui devez le choisir.

Ses généraux et ses officiers gémissant et pleurant dirent :

— Votre fils éminent a de la gloire militaire ; il est fort sage et il pratique la bonté et la piété filiale ; il a déjà commandé

Le royaume de Wou et de Yue

aux deux provinces ¹. Pourquoi, ô roi, prononcez-vous des paroles si amères?

Ts'ien Lieou répliqua :

— En ceci, ô généraux, c'est à vous de décider s'il est capable ou non.

Ils dirent :

— Nous tous désirons accepter ce chef sage.

Alors Ts'ien ^{p.204} Lieou fit apporter en sa présence plusieurs boîtes contenant des insignes officiels et des clefs, puis il dit à Ts'ien Yuan-kouan :

— Les trois armées disent que vous pouvez recevoir cela.

Quand Ts'ien Lieou mourut, Ts'ien Yuan-kouan succéda donc à son père.

Sous la dynastie T'ang, la quatrième année tch'ang-hing (933), l'empereur envoya le tsiang tso kien Li Lin-k'i rendre à Ts'ien Yuan-kouan ses charges et dignités ; en outre il ordonna au che lang du ministère du cens, Tchang Wen-pao, de lui conférer le titre de cumulant les fonctions de chang chou ling.

Au début de la période ts'ing-t'ai (934), on le nomma roi de Wou. La deuxième année (935), on le nomma roi de Yue. La première année t'ien-fou (936), on lui donna un sceau en or. La troisième année (938), on le nomma roi souverain de Wou et de Yue. La cinquième année (940), on ajouta à ses titres celui de chef suprême de la cavalerie de l'empire ; la sixième année (941), celui de chef suprême commandant à toute la cavalerie de l'empire. Cette année-

¹ Les régions de Wou et de Yue.

Le royaume de Wou et de Yue

là, en été, il eut une maladie. En automne, un incendie dévasta tout son palais ; il se transporta dans un autre endroit, mais les progrès du feu le suivaient et se manifestaient partout où il allait : de la frayeur qu'il eut, Ts'ien Yuan-kouan devint fou. Cette année-là, le vingt-quatrième jour du huitième mois (17 Septembre 941), il mourut ; il était âgé de cinquante-cinq ans. Son nom posthume fut Wen-mou.

Ts'ien Yuan-kouan avait été au début intelligent et il était supérieur dans l'art de gouverner les hommes ; pendant les quinze ans qu'il commanda aux armées, il prenait des décisions avec une rapidité surnaturelle ; le peuple et les soldats lui étaient attachés. Cependant il se montra plus extravagant encore que son père quand il s'agissait de constructions ; c'est pourquoi la calamité du feu se produisit.

^{p.205} Ts'ien Yuan-kouan avait composé un millier de poésies. On fit des trois cents meilleures un recueil intitulé *Kin leou tsi* ; il a cours parmi tous les hommes instruits dans la région de Tchö. Ts'ien Yuan-kouan eut pour successeur son fils Tso.

Ts'ien Tso avait pour appellation Yuan-yeou. A la mort de Ts'ien Yuan-kouan, il hérita de ses dignités. Sous la dynastie Tsin, à la fin de la période t'ien-fou (936-943), un décret lui donna les titres de kien kiao, de t'ai che, de cumulant les fonctions de tchong chou ling et de roi de Wou et de Yue ; en outre on lui donna un brevet écrit en caractères tchouan sur une tablette de jade ; sous les dynasties précédentes, les diplômes écrits sur jade n'existaient que pour les rois étrangers ; mais, au temps de la dynastie illégitime des Leang, l'empereur, voulant traiter avec beaucoup d'égard Ts'ien Lieou, pour

Le royaume de Wou et de Yue

la première fois établit ce précédent (de donner à un roi chinois un tel diplôme) ; c'est pourquoi on suivit son exemple sans y rien changer. Puis, on donna à Ts'ien Tso le titre de k'ai fou assimilé pour le cérémonial aux trois hauts fonctionnaires, et celui de chargé des fonctions de t'ai wei.

En ce temps, comme la région de Kien-ngan était attaquée par les brigands du Houai, l'empereur accorda à Ts'ien Tso le titre de chef suprême commandant à toute la cavalerie du Sud-Est. Ts'ien Tso envoya ses troupes navales pour aller rétablir l'ordre ; les gens du Houai furent entièrement défaits ; à cause de cet exploit, Ts'ien Tso reçut en outre le titre de chargé des fonctions de t'ai che.

Lorsque l'empereur Kao-tsou (947-948), de la dynastie Han, entra à Pien (K'ai-fong fou), Ts'ien Tso fut le premier à lui offrir des objets précieux en présent, donnant ainsi l'exemple aux districts orientaux. L'empereur Kao tsou, de la dynastie Han, ^{p.206} l'en loua et lui donna le titre de chef suprême commandant à toute la cavalerie des divers districts.

Ts'ien Tso résida dans son fief pendant sept années ; dans son territoire il y avait une grande prospérité ; comme lui-même, son père et son grand-père avaient eu pendant trois générations de suite le titre de chef suprême, les gens de ce temps le considéraient comme glorieux.

Au début de la dynastie Han, il mourut de maladie dans l'exercice de ses fonctions. Son titre posthume fut Tchong-hien.

Dès sa jeunesse, Ts'ien Tso avait aimé les livres ; son caractère était affable et déférent ; il savait faire des poésies en vers de cinq et de sept mots ; quand il y avait quelque beau paysage de neige ou de clair de lune, il ne manquait pas de faire avec toutes ses

Le royaume de Wou et de Yue

subordonnés des banquets et des réjouissances ; aussi le cœur des hommes instruits lui était-il acquis.

Dans la hiérarchie officielle de sa cour, il y avait tous les titres à partir de celui de conseiller d'État ; mais les appointements qu'il donnait étaient fort minces ; peu nombreux étaient ceux qui avaient de quoi vivre. Chaque fois qu'un officier était envoyé auprès de lui par l'empereur, il renonçait aussitôt aux titres illégaux de ses fonctionnaires. Parfois, dans une réunion, il donnait aux frais du trésor public des secours sous forme de serviteurs ou de chevaux (à ses subordonnés), mais il administrait avec un esprit étroit et il en était ainsi dans beaucoup de cas. Cependant le tribut annuel qu'il envoyait à la cour par voie de mer avait une valeur d'un million (de pièces de monnaie) ; chaque fois que venait un envoyé impérial, les présents qu'il lui faisait étaient considérables ; c'est pourquoi la cour impériale le tenait en haute estime et il était le premier de tous les princes feudataires.

Ts'ien Tso avait un fils nommé Ts'ien Yu ; mais celui-ci n'était âgé que de cinq ans et n'était point encore capable de diriger ^{p.207} la multitude des affaires. On mit donc sur le trône, à la place de Ts'ien Tso, son frère cadet Ts'ien Tsong.

Ts'ien Tsong était d'un naturel intelligent, éclairé, sévère et brave. Lorsqu'il n'était point encore monté sur le trône, ceux qui détenaient l'autorité militaire étaient devenus difficiles à gouverner à cause de l'indulgence et de la bonté de Ts'ien Tso ; quand il succéda à Ts'ien Tso comme chef militaire, il assujettit ses subordonnés aux rites et aux lois ; les vieux généraux et ceux qui avaient d'anciens titres de gloire, il ne les traitait pas avec beaucoup d'égards ; le général en chef Hou Tsin-sseu, qui en était fort mécontent, projeta secrètement

Le royaume de Wou et de Yue

avec son armée personnelle de déposer Ts'ien Tsong. Le douzième mois de l'année où Kao tsou, de la dynastie Han, était entré à Pien, Hou Tsin-sseu, à la tête de trois cents hommes armés de cuirasses, fit irruption avec de grandes clameurs dans la résidence officielle ; Ts'ien Tsong ferma la porte pour les arrêter ; ceux qui l'entouraient luttèrent à ses côtés ; mais ils furent tués jusqu'au dernier par Hou Tsin-sseu. Celui-ci fit transporter Ts'ien Tsong dans une autre habitation, puis il l'emmena avec une escorte armée et l'emprisonna dans le camp de celui qui est vêtu de soie. Il nomma chef militaire Ts'ien Chou qui était un frère cadet de Ts'ien Tsong, né d'une autre mère que lui.

Cette même année, en été, au quatrième mois, Hou Tsin-sseu eut un anthrax dans le dos et en mourut ; les gens de Yue s'en réjouirent et ils pensèrent que c'était une punition surnaturelle qui avait fait périr le rebelle.

Ts'ien Chou était fils de Ts'ien Yuan-kouan. et frère cadet de Ts'ien Tsong, mais né d'une autre mère que lui. Quand Ts'ien Tsong fut emprisonné par les officiers militaires, Ts'ien Chou ^{p.208} était alors préfet de Wen tcheou ; comme le peuple n'avait plus de chef, on alla le chercher pour le mettre sur le trône. C'était alors le quinzième jour du premier mois de la première année k'ien-yeou (27 Février 948).

Cette année-là, au huitième mois, l'empereur donna seulement alors à Ts'ien Chou les titres de kien kiao, t'ai che, cumulant les fonctions de tchong chou ling, remplissant la charge de gouverneur dans les circonscriptions militaires de Tchen-hai (Hang-tcheou) et de Tchen-tong (Chao-hing), chef suprême commandant à toute la cavalerie du Sud-Est.

Le royaume de Wou et de Yue

Sous la dynastie Tcheou, pendant la période kouang-chouen (951-953), il parvint successivement aux titres de cheou chang chou ling, tchong chou ling, roi souverain de Wou et de Yue ¹.

Sous la dynastie régnante, au début de la période kien-long (960-962), on lui ajouta le titre de grand chef suprême de la cavalerie de l'empire ². Ce qui concerne la suite de son histoire se trouve dans le journal de la dynastie ³.

@

¹ D'après le *Tong tou che lio* (chap. 2, p. 1a), ce titre fut conféré par T'ai tsou à Ts'ien Chou le 16 Mars 960.

² C'est dans le huitième mois de la troisième année kouang-chouen (953) que Ts'ien Chou reçut l'investiture de ce dernier titre (cf. *Wou tai houei yao*, chap. 11, p. 15b).

³ Je supprime les réflexions personnelles par lesquelles l'historien termine ce récit ; elles ne présentent aucun intérêt particulier.

III

Song che, chap. 480, p. 1a-3b.

@

Ts'ien Chou, du pays de Wou et de Yue, avait pour appellation Wen-tö ; il était originaire de Liu-ngan ^{p.209} qui dépend de Hang-tcheou ; son nom personnel était primitivement Hong-chou ¹ ; mais on enleva le caractère qui violait le tabou portant sur une partie du nom personnel de Siuan-tsou.

Son grand-père, (Ts'ien) Lieou, à l'occasion de la rébellion de Houang Tch'ao, avait pris possession de Wou et de Yue ; (l'empereur) Tchao tsong lui donna le titre de gouverneur des deux régions-frontières de Hang et de Yue et lui conféra le titre nobiliaire de roi apanagé de la commanderie de P'ong-tch'eng. Sous les Leang et les T'ang postérieurs, il fut promu au titre de roi souverain de Wou et de Yue. A sa mort, son fils, (Ts'ien) Yuan-kouan lui succéda. A la mort de (Ts'ien) Yuan-kouan, son fils (Ts'ien) Tso lui succéda ; à la mort de (Ts'ien) Tso, son frère cadet (Ts'ien) Tsong lui succéda ; celui-ci fut déposé par son général en chef Hou Tsin-sseu qui alla chercher et mit sur le trône (Ts'ien) Chou. Ces faits sont entièrement racontés dans l'histoire des cinq dynasties.

(Ts'ien) Chou était le neuvième fils de (Ts'ien) Yuan-kouan ; sa mère était dame Wou, la kong-yi fou-jen du royaume de Yue ². Sous les Tsin, pendant la période k'ai-yun (944-946), (Ts'ien Chou) était

¹ Cf. p. 171, n. 2.

² Comme on le verra plus loin, la mère de Ts'ien Chou mourut en 952 ; d'après le *Wou tai houei yao* (chap. 11, p. 15b), le douzième mois de la troisième année *kouang-chouen* (953) l'empereur conféra à la défunte chouen tö t'ai fou jen, dame Wou, le titre posthume de Kong yi fou jen.

Le royaume de Wou et de Yue

préfet de T'ai tcheou ¹ depuis quelques mois lorsque le moine bouddhique Tö-tchao lui dit :

— Ce pays n'est point un lieu que vous puissiez gouverner ; il vous faudra promptement faire votre soumission (à ^{p.210} l'empire) ; sinon, ce sera désavantageux.

(Ts'ien) Chou suivit son avis et demanda en effet à rendre son royaume (à l'empereur).

Mais, peu après, survint la révolte de (Hou) Tsin-sseu ; au début de la période k'ien-yeou (948) l'empereur de la dynastie Han donna (à Ts'ien Chou) les titres de chef suprême et universel de la cavalerie dans la région du Sud-Est, commandant militaire des circonscriptions militaires de Tchen-hai (Hang-tcheou fou) et de Tchen-tong (Chao-hing fou), k'ai fou, yi t'ong san sseu, kien kiao, t'ai-che, cumulant les fonctions de tchong chou ling, grand gouverneur des arrondissements de Hang et de Yue, roi souverain de Wou et de Yue ; on lui conféra le titre honorifique de sujet méritant qui aide le saint et qui élargit l'évolution, qui s'unit à la vertu et qui garantit le calme ; on lui fit présent d'un sceau en or et d'un diplôme de jade.

La troisième année (946), le (roi du) Kiang-nan envoya son général Tch'a Wen-houei attaquer Fou tcheou. (Ts'ien) Chou partit en guerre et s'empara de (Tch'a) Wen-houei ; il offrit à l'empereur sa capture ; on augmenta ses titres en le nommant chang chou ling.

Sous les Tcheou, au début de la période kouang-chouen (951-953), on lui conféra le titre de chef suprême de la cavalerie dans tous les districts, et, la deuxième année (952), celui de chef suprême de la cavalerie dans tout l'empire. On modifia son titre honorifique en le nommant sujet méritant fidèle et correct, qui fait progresser la

¹ Aujourd'hui, T'ai-tcheou fou, dans le Tchö-kiang.

Le royaume de Wou et de Yue

sincérité et qui protège la vertu, qui calme la région et qui fait se réaliser le bon gouvernement

Le sixième mois (952), il fut en deuil de sa mère. Quand il reprit du service, Che tsong, qui montait alors sur le trône, lui ^{p.211} donna le titre de chef suprême universel de la cavalerie dans tout l'empire.

La troisième année hien-tö (956), Che-tsong dirigea une expédition contre le Houai-nan ; il ordonna à (Ts'ien) Chou d'avancer pour le châtier par un chemin spécial avec les troupes auxquelles il commandait. (Ts'ien) Chou envoya son lieutenant Wou Tch'eng faire le siège de P'i-ling ¹ ; (ce lieutenant) s'empara du rempart de la passe ² et fit prisonnier le préfet Tchao Jen-tsö. Lou Yen-tchou assiégea (la ville de) Siuan-tch'eng ³. Soudain l'armée de (Ts'ien) Chou fut battue et perdit de nouveau Tch'ang tcheou ⁴. Sur ces entrefaites, Li King ⁵ adressa une requête à l'empereur pour demander à livrer son territoire et à se soumettre au gouvernement impérial. Un décret ordonna (à Ts'ien Chou) de licencier ses soldats.

La cinquième année (958), en été, le quatrième mois, Hang tcheou fut dévasté par un incendie : la résidence préfectorale fut entièrement réduite en cendres. Le feu menaçait de gagner les greniers publics ; (Ts'ien) Chou ordonna de présenter une offrande de vin et fit une prière ainsi conçue :

¹ Aujourd'hui sous-préfecture de Wou-tsin, formant partie de la ville préfectorale de Tch'ang-tcheou, dans la province de Kiang-sou.

² Les mots [[]] ne paraissent pas désigner une ville ; ils s'appliquent vraisemblablement à la passe qui défendait l'accès de P'i-ling.

³ Aujourd'hui sous-préfecture de Siuan-tch'eng, formant partie de la ville préfectorale de Ning-kouo, dans la province de Ngan-houei.

⁴ Tch'ang-tcheou fou, dans le Kiang-sou.

⁵ Cf. p. 172, n. 5.

Le royaume de Wou et de Yue

« La nourriture est ce qui tient lieu de Ciel pour le peuple ¹ ; si on la brûle entièrement, quel recours restera-t-il à la vie du peuple ?

Le feu aussitôt s'arrêta. Quand Che tsong apprit ce qui s'était passé, il envoya un des fonctionnaires de la ^{p.212} cour (auprès de Ts'ien Chou) pour lui apporter un décret par lequel il lui exprimait sa compassion et son intérêt.

Cette même année, le Houai-nan ayant été rattaché à l'empire, (Che tsong) délégua le han lin hio che T'ao Kou et le membre du bureau de l'astronomie Tchao Sieou-ki en ambassade auprès de (Ts'ien) Chou pour lui donner des moutons, des chevaux et des chameaux ; à partir de ce moment, cela devint une coutume constante.

Le septième mois, l'empereur envoya derechef le ko men che Ts'ao Pin donner à (Ts'ien) Chou des armes de guerre, des cuirasses et des étendards.

La sixième année (959), l'empereur dont le nom posthume est Kong monta sur le trône. Il donna (à Ts'ien Chou le titre honorifique de) sujet méritant qui met en honneur la bonté et qui illustre la vertu, qui manifeste le loyalisme et qui garantit la prospérité, qui soutient le Ciel et qui aide la clarté.

La première année kien-long (960), l'empereur donna à Ts'ien Chou le titre de grand chef suprême de la cavalerie dans tout l'empire. L'oncle de Ts'ien Chou, Wou Yen-fou, qui était commandant de la circonscription militaire de Ning-kouo, forma des plans de

¹ La vie du peuple dépend des céréales, de même que l'existence de tout être dépend du Ciel.

Le royaume de Wou et de Yue

révolte. Ts'ien Chou dit à ceux de son entourage qui l'exhortaient à le faire périr :

— (Wou Yen-fou) est de la même origine que ma mère défunte. Comment pourrais-je consentir à le mettre sous le coup de la loi ?

Ayant ainsi parlé, il sanglota et fondit en larmes. Il se borna à punir (Wou) Yen-fou en l'exilant de sa capitale et, en définitive, il conserva saine et sauve la famille de sa mère.

A partir du moment où T'ai tsou eut fondé une dynastie, Ts'ien Chou envoya son tribut en quantité plus considérable que d'habitude.

^{p.213} La deuxième année (961), l'empereur envoya un délégué offrir à (Ts'ien) Chou deux cents chevaux de guerre, cinq mille moutons et trente chameaux.

La première année k'ien-tö (963), Ts'ien Chou apporta en tribut dix mille onces d'argent, dix cornes de rhinocéros et autant de défenses d'éléphants, cent cinquante mille livres de parfums et de drogues médicinales, plusieurs centaines d'objets en or, en argent, en perles et en écaille. On modifia son titre honorifique en le nommant sujet méritant fidèle et correct, respectueux et obéissant, qui continue sa maison et qui protège son royaume, qui répand la vertu et qui conserve la sagesse. L'hiver de cette année, quand l'empereur fit le sacrifice dans la banlieue, Ts'ien Chou envoya son fils (Ts'ien) Wei-siun apporter tribut à la cour.

La cinquième année k'ai-pao (972), on changea son titre honorifique en celui de sujet méritant qui a fondé le royaume de Wou et affermi celui de Yue, qui honore les vertus civiles et illustre les vertus militaires, qui répand la vertu et qui conserve la sagesse, et on conféra à sa femme, dame Souen, le titre de fou-jen sage et

Le royaume de Wou et de Yue

vertueuse, docile et grave. Peu après, Ts'en Chou envoya le secrétaire Houang Yi-kien apporter son tribut à la cour. L'empereur dit à ce dernier :

— A votre retour, dites au chef suprême ¹ de constamment instruire et exercer ses soldats. Le Kiang-nan est violent et opiniâtre et ne vient pas rendre hommage à la cour. Je me propose de mettre une armée en campagne pour le punir ; le chef suprême m'aidera, je n'en doute pas. Suivant un dicton populaire, quand la peau n'est pas conservée, sur quoi s'appliqueront les poils?

L'empereur donna un ordre spécial ^{p.214} pour que les fonctionnaires que cela concernait installassent en-dehors de la porte hiun-fong, P un grand palais qui couvrit toute la surface de plusieurs quartiers ; la construction en fut somptueuse ; tout ce qui était nécessaire à l'installation y fut complet. L'empereur manda alors auprès de lui l'envoyé chargé de présenter le tribut, Ts'ien Wen-tche et lui dit :

— Il y a quelques années, j'ai ordonné au hio che tch'eng tche T'ao Kou de rédiger un décret à la suite duquel dans ces derniers temps on a édifié un palais spécial au sud de la ville ; sur mon ordre, on lui a attribué le nom de demeure qui honore le sage ; il est destiné à Li Yu ² ou à votre souverain ; le premier d'entre eux qui viendra rendre hommage à la cour, je le lui donnerai.

Un édit impérial prescrivit de montrer à Ts'ien Wen-tche la minute du décret, puis on l'envoya apporter en présent à Ts'ien Chou des

¹ C'est-à-dire Ts'ien Chou, qui était chef suprême de la cavalerie.

² Cf. p. 215, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

chevaux de guerre et des moutons en l'instruisant de la volonté impériale.

La septième année (974), le cinquième mois, l'empereur fit cadeau à Ts'ien Chou de vêtements brodés, d'une ceinture de jade, d'un cheval avec selle et bride ornées de jade, de deux cents onces d'objets en or, de trois mille onces d'objets en argent, de mille pièces de tissus de soie à rames.

L'hiver de cette même année, l'empereur châtia le Kiang-nan. Il chargea le nei k'o cheng che Ting Tö-yu d'aller apporter à Ts'ien Chou un décret qui le nommait délégué officiel ayant pour fonctions d'attirer à lui et d'entourer de soins la partie orientale de Cheng tcheou ¹ ; il lui fit cadeau de deux cents chevaux de guerre, d'étendards, d'épées et de cuirasses ; ^{p.215} il confia à Ting Tö-yu le commandement de mille hommes des troupes du palais, tant fantassins que cavaliers, destinés à former l'avant-garde de Ts'ien Chou et de couvrir entièrement son armée. Li Yu ² envoya une lettre à Ts'ien Chou pour lui dire en résumé ceci :

« Si aujourd'hui je suis supprimé, demain comment subsisteriez-vous ? Un beau jour quelque Fils du Ciel intelligent fera changer de propriétaire vos territoires pour récompenser des actions d'éclat ; à votre tour, ô roi, vous ne serez plus qu'un simple particulier à Ta-leang ³. »

(Ts'ien) Chou ne répondit pas et remit cette lettre à l'empereur.

¹ Aujourd'hui sous-préfecture de Chang-yuan formant partie de la ville préfectorale de Kiang-ning (Nanking) dans la province de Kiang-sou.

² Li Yu avait succédé à son père Li King (cf. p. 172, n. 5) ; la dynastie des T'ang méridionaux qui avait sa capitale à Nanking prit fin en 975.

³ Ta-leang désigne K'ai-fong fou, capitale des Song. Li Yu fait donc craindre à Ts'ien Chou de perdre son indépendance royale et d'en être réduit à vivre à la capitale de l'empereur comme un simple particulier.

Le royaume de Wou et de Yue

La huitième année (975), (Ts'ien) Chou, à la tête de son armée, prit Tch'ang tcheou ¹. On augmenta ses titres en lui donnant celui de faisant fonctions de t'ai-che. Un décret impérial ordonna à (Ts'ien) Chou de retourner dans son royaume. (Ts'ien) Chou délégua son général en chef Chen Tch'eng-li pour que, à la tête de ses soldats, il accompagnât par les voies d'eau et de terre, les troupes de l'empereur qui pacifiaient la région de Jouen tcheou ² ; il s'avança alors et conquiert Kin-ling ³. L'empereur manda auprès de lui le délégué chargé de lui apporter une requête (de Ts'ien Chou), Jen Tche-kouo, et le chargea de donner ses instructions à (Ts'ien) Chou en ces termes :

« O chef suprême, vous avez triomphé de P'i-ling ⁴ et vous avez accompli ainsi une action fort glorieuse. Attendez que le Kiang-nan ^{p.216} soit pacifié et venez alors me voir un moment pour satisfaire ma pensée qui depuis longtemps songe à vous. Je vous renverrai aussitôt et ne vous retiendrai pas longtemps. (J'en ai fait le serment) en prenant par trois fois l'insigne de jade oblong et les offrandes pour me présenter à l'Empereur d'en haut. Comment manquerais-je à ma parole?

Quand le Kiang-nan eut été pacifié, on détermina les mérites respectifs ; les grands généraux de (Ts'ien) Chou, nommés Chen Tch'eng-li et Souen Tch'eng-yeou furent tous deux nommés délégués-gouverneurs ; un autre (officier de Ts'ien Chou) fut nommé délégué-protecteur ; six autres furent nommés préfets.

¹ Tch'ang-tcheou fou, dans le Kiang-sou.

² Aujourd'hui, ville préfectorale de Tchen-kiang, dans le Kiang-sou.

³ Nanking, capitale des T'ang méridionaux.

⁴ Cf. p. 211, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

La neuvième année (976), au deuxième mois, (Ts'ien) Chou, sa femme, dame Souen, son fils (Ts'ien) Wei-siun et le délégué-gouverneur pacificateur de l'armée du Kiang, Souen Tch'eng-yeou, vinrent rendre hommage à la cour. L'empereur délégua son fils (Tchao) Tö-tchao, préfet de Hing-yuan, pour qu'il allât à leur rencontre les recevoir à Souei-yang. Lorsque (Ts'ien) Chou fut sur le point d'arriver, le cortège impérial se rendit d'avance dans la demeure destinée à honorer le sage ¹ pour examiner si le service et l'ameublement étaient au complet. Lorsque (Ts'ien) Chou fut arrivé, un décret impérial lui ordonna de résider là. Il fut reçu en audience dans la salle Tch'ong-tö. Il offrit en tribut quarante mille onces d'argent, cinquante mille pièces de soie légère. On lui fit présent d'un vêtement brodé et d'une ceinture ornée de jade, de mille onces d'objets en or et de trois mille onces d'objets en argent, de trois mille pièces de tissus de soie, d'un cheval avec une bride ornée de jade.

Le même jour, on lui offrit un banquet dans la salle Tch'ang-tch'ouen. (Ts'ien) Chou livra encore en tribut vingt mille onces d'argent, trente mille pièces de soie légère, vingt mille livres d'encens ; à titre de félicitations pour la pacification de la région du Kiang tso, il donna en tribut cinquante mille onces d'argent, cent mille ligatures de pièces de monnaie, un million huit cent mille onces de ouate de soie, quatre-vingt cinq mille livres de thé, deux cents cornes de rhinocéros et défenses d'éléphant, trois cents livres de parfums et drogues médicinales.

Le cortège impérial étant venu lui rendre visite dans son palais, Ts'ien Chou donna encore en tribut cent mille onces d'or, cinquante

¹ Cf. p. 214, l. 4-7.

Le royaume de Wou et de Yue

mille pièces de soie légère et cinquante mille livres d'encens comme contribution aux sacrifices.

Le troisième mois, le jour keng-wou (7 Avril 976), un décret impérial fut rendu en ces termes :

« Dans l'antiquité les sujets éminents qui avaient fait une œuvre capitale étaient spécialement l'objet d'honneurs et de faveurs ; les uns recevaient le droit de monter dans la salle du trône avec leur épée et leurs souliers ; les autres celui de n'être pas nommés par leur nom personnel dans les décrets : tout cela venait de ce que leurs mérites excellents les faisait traiter avec des rites exceptionnels ; maintenant moi, je cumulerai pour vous ces ordonnances multiples afin de louer vos services et votre sagesse ; votre gloire illuminera l'antiquité et les temps modernes ; en vérité, elle sera très exceptionnelle. Vous, Ts'ien Chou, roi souverain de Wou et de Yue, votre vertu et votre éminence sont vastes et florissantes ; vos capacités et vos connaissances sont profondes et étendues. Vous avez tranquilisé un pays reculé dans la région de Wou ; on a gravé vos immenses exploits sur les vases destinés aux sacrifices ancestraux. Précédemment, parce que les contrées situées au delà du Kiang ne rendaient pas hommage à la cour, les troupes du souverain leur ont infligé ^{p.218} le châtement. Je vous ai délégué l'autorité militaire dans ces lieux et vous avez triomphé des territoires de Tch'ang et de Jouen ; vous avez secondé la maison impériale et vous avez rendu redoutable l'influence surnaturelle du souverain. Cela fait, vous avez pris l'insigne oblong et vous êtes venu rendre hommage à la cour ; laissant pendre votre ceinture, vous vous êtes placé à

Le royaume de Wou et de Yue

vos rang. Vous avez épuisé votre attention sincère à servir votre suzerain et vous avez été un modèle pour tous les princes feudataires ; je rehausse donc votre belle illustration pour signaler que vous êtes au premier rang de mes ministres ¹ ; il convient que je vous octroie spécialement le droit de monter dans la salle du trône avec votre épée et vos souliers, et celui de n'être pas nommé par votre nom personnel dans les décrets ².

La femme de (Ts'ien) Chou, dame Souen, la fou-jen sage et vertueuse, docile et grave, fut nommée princesse femme du roi souverain de Wou et de Yue. On ordonna à (Ts'ien) Wei-siun de se charger du décret et de le remettre (à son père).

Le conseiller d'État ayant fait remarquer qu'il n'y avait pas de règlement autorisant à conférer le titre de princesse à la femme d'un roi feudataire, l'empereur T'ai tsou dit :

— Ce règlement sera en vigueur à partir de mon règne ; il marquera une faveur exceptionnelle.

(Ts'ien) Chou offrit en présent soixante mille onces d'argent et soixante mille pièces de soie légère en guise de remerciement.

T'ai tsou à plusieurs reprises convoqua (Ts'ien) Chou et son fils (Ts'ien) Wei-siun à des banquets et à des tirs à l'arc dans les parcs impériaux ; seuls les princes (de la famille impériale) y assistaient ; chaque fois que l'empereur donnait ses instructions à (Ts'ien) p.219 Chou, celui-ci se prosternait et remerciait ; le plus souvent, l'empereur ordonnait à un des officiers de la cour de le relever en le

¹ Le mot [] a ici le sens de ministre.

² Cf. p. 164, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

prenant sous les bras ; (Ts'ien) Chou versait alors des larmes de reconnaissance.

Une fois, l'empereur l'invita à un banquet auquel assistait seul le roi de Ts'in ¹ qui devait être l'empereur T'ai tsong ; quand on fut échauffé par le vin, T'ai tsou ordonna à Ts'ien Chou de pratiquer avec le roi de Ts'in, (le futur) T'ai tsong les rites qui conviennent entre frères ; Ts'ien Chou se prosterna et frappa de sa tête le sol et tout en pleurs, il déclina avec énergie (un tel honneur) ; l'empereur renonça à sa proposition.

Sur ces entrefaites, l'empereur se disposa à se rendre dans le courant du quatrième mois à la capitale occidentale pour y faire en personne le sacrifice afin d'avoir la pluie. (Ts'ien) Chou supplia qu'on l'autorisât à faire partie du cortège ; l'empereur n'y consentit pas ; il retint (Ts'ien) Wei-siun pour assister au sacrifice et ordonna à (Ts'ien) Chou de retourner dans son royaume.

T'ai-tsou lui donna un banquet d'adieu dans la salle K'iang-wou. Il lui fit présent d'une tunique étroite, d'une ceinture ornée de jade, d'un cheval avec selle et bride ornées de jade, d'un fouet à manche d'écaillé, de deux cent mille articles en or, en argent ou en tissu de soie, et de huit cent armes rehaussées d'argent. Il dit à (Ts'ien) Chou :

— Le climat du Sud et celui du Nord ont des convenances différentes ; nous nous acheminons vers les grosses chaleurs ; il vous faut promptement partir.

(Ts'ien) Chou dit en versant des larmes :

¹ Frère cadet et successeur de T'ai tsong.

Le royaume de Wou et de Yue

— Je désire venir vous rendre hommage une fois tous les trois ans.

T'ai tsou répliqua :

— La route est longue tant sur les rivières que sur terre ferme ; attendez un édit de moi pour venir me rendre visite.

p.220 Quand (Ts'ien) Chou fut sur le point de quitter la capitale, l'empereur lui donna par faveur spéciale des gardes pour le guider et l'escorter ; tout leur équipement était neuf et élégant ; ils avaient l'ordre de faire la haie depuis la demeure qui honore le sage jusqu'au parc Ying-tch'ouen. Depuis l'arrivée de (Ts'ien) Chou jusqu'au moment où il retourna dans son royaume, les cadeaux que lui fit T'ai tsou se montaient à dix mille onces d'objets en or et encore plusieurs myriades d'onces d'objets en argent, plus de cent mille onces d'argent, plus de quatre cent mille pièces de soies à ramages, de gazes et de soies ordinaires ou légères, plusieurs centaines de chevaux ; quant aux autres objets, ils défient l'énumération.

Après être rentré dans son royaume, (Ts'ien) Chou s'occupait habituellement des affaires dans la "salle du sujet méritant". Un jour décréta qu'il s'assiérait sur le côté oriental de la salle et dit à son entourage :

— Le Nord-Ouest est la direction dans laquelle se trouve la capitale divine ; le prestige céleste est constamment devant mes yeux ¹ ; comment oserais-je demeurer tranquille ?

Quand T'ai-tsong eut pris le pouvoir (976), il augmenta de cinq mille foyers l'apanage (de Ts'ien Chou) : celui-ci offrit en tribut un vêtement impérial, une ceinture (ornée de corne) de rhinocéros qui a

¹ Cette phrase est une citation du [Tso tchouan, neuvième année du duc Hi](#).

Le royaume de Wou et de Yue

communication avec le ciel ¹, dix mille pièces de soie légère, plus de cent objets en or et en écaille, cinq cents boutons d'habit en or et en argent, des brûle-parfums en argent doré, des lits parfumés en bois de camphre ou de santal, des imitations de fruits en argent et des fleurs en cristal de roche qui se comptaient en tout par plusieurs milliers ; la valeur en était d'une centaine de millions de pièces de monnaie ; en outre il présenta en tribut trente cornes de ^{p.221} rhinocéros et défenses d'éléphant, dix mille livres de parfums et de drogues médicinales, cinquante mille livres de gingembre sec et cinquante mille livres de thé. (Ts'ien) Chou demanda encore à augmenter chaque année son tribut habituel, mais l'empereur n'y consentit pas.

La deuxième année t'ai p'ing hing-kouo (977), au premier mois, dame Souen mourut. L'empereur envoya le ki che tchong Tch'eng Yu présenter le témoignage de son affliction et offrir un sacrifice.

Le neuvième mois, (Ts'ien Chou) présenta une requête pour demander que dans les décrets qu'on lui donnerait, il fût nommé par son nom personnel ; mais l'empereur n'y consentit pas.

La troisième année (978), le troisième mois, (Ts'ien Chou) vint rendre hommage à la cour. L'empereur délégua l'adjoint à l'administration de l'hôtellerie destinée à recevoir les hôtes venus des quatre directions de l'espace, Leang Houei pour qu'il allât lui faire accueil à Sseu tcheou. (Ts'ien) Wei-siun se trouvait déjà auparavant au palais ; l'empereur l'envoya attendre (Ts'ien) Chou à Souei-yang. (Ts'ien) Chou chargea Souen Tch'eng-yeou d'aller par avance présenter une requête. L'empereur, après avoir envoyé Souen

¹ Sur cette épithète bizarre de la corne de rhinocéros, cf. Laufer, *Chinese clay figures*, part I, p. 137, n. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

Tch'eng-yeou en compagnie des fonctionnaires que cela concernait, disposer le service et les ameublements pour recevoir (Ts'ien) Chou dans la banlieue, ordonna en outre au roi de Ts'i (Tchao) Ting-mei de lui offrir un banquet dans le parc Yang-tch'ouen. Quand (Ts'ien) Chou fut arrivé, il fut reçu en audience dans la salle Tch'ong-tö. On lui donna une tunique de dessus, une ceinture ornée de jade, des objets en or et en argent, un cheval avec selle et bride ornées de jade, dix mille pièces de soie à ramages et dix millions de pièces de monnaie ; à ceux qui étaient les assistants de l'hôte principal, Ts'ouei Jen-ki et d'autres, on donna des ceintures et des objets en or et en argent, des pièces ^{p.222} de soie, des chevaux sellés en quantités proportionnées à leurs rangs.

Ce même jour, on offrit un banquet à (Ts'ien) Chou dans la salle Tch'ang-tch'ouen. On ordonna à Lieou Tchang et à Li Yu d'assister au banquet. (Ts'ien) Chou offrit en tribut cinquante mille onces d'argent, cent millions de pièces de monnaie, cent mille pièces de soie légère, vingt mille pièces d'étoffes de soie à fleurs, cent mille balles de ouate de soie, cent mille livres de thé, dix mille livres de thé de Kien ¹, dix mille livres de gingembre sec, cinquante mille objets de la fabrication du pays de Yue, mille nattes bordées de soie, trois jonques peintes en or et en argent, quatre bateaux-dragons ornés d'argent, une table pour les repas impériaux et un lit impérial en bois wou-man avec ornements d'or, un vase en or de chacune des espèces tsouen, lei, tchan et kia, trente objets en écaille avec ornements d'or, deux plateaux en rotin à bords en or, dix étals en ivoire ciselé avec bords en or, dix objets en forme d'arbres à fruits imités en argent, trois touffes de fleurs en plumes de martin-pêcheur et en vraies perles, dix tables à manger ornées des sept joyaux, dix vases des espèces

¹ Le thé du Fou-kien était déjà alors renommé.

Le royaume de Wou et de Yue

tsouen et lei, avec accompagnement de coupes des espèces tchan et kia, cent cinquante objets de fabrication du pays de Yue avec bords en or, cinquante étals en argent ciselé, vingt arbres avec fruits factices en [] ¹ et vingt arbres avec fleurs en tissu de soie découpé, dix grands plateaux avec bords en argent, dix tambours ornés d'argent, quatre violons ornés des sept joyaux et quatre guitares à cinq cordes, quatre guitares ornées d'argent ainsi que quatre instruments à plaques sonores et quatre tambours kie, vingt-deux vases à médicaments en ivoire rouge, dix mille livres d'encens, cent cornes de rhinocéros et ^{p.223} cent défenses d'éléphant, dix mille livres de parfums et de drogues médicinales, dix mille livres de bois de sapan (*Caesalpinia sappan*).

L'empereur invita en outre (Ts'ien) Chou et son fils (Ts'ien) Wei-siun à un banquet dans le parc réservé ; on vogua en barque sur le lac ; l'empereur de sa propre main versa le vin et l'offrit à (Ts'ien) Chou qui le but agenouillé. Voilà avec quelle faveur on le traita.

Le quatrième mois, il arriva que Tch'en Hong-tsin livra son territoire. (Ts'ien) Chou dit alors à l'empereur :

— Votre sujet humblement a à vous exprimer un instant désir qu'il porte au plus intime de son être : par bonheur à l'occasion de ma visite, j'ose soudain vous en informer ; en effet, j'appréhende la conduite divine qui ruine ce qui est arrivé à la plénitude et certes j'espère que votre bonté céleste acquiescera à mon vœu : récemment, par une faveur que votre sujet a obtenue de la cour impériale, il a reçu le droit de monter à la salle du trône avec son épée et ses souliers et celui de n'être pas désigné par son nom

¹ Je n'ai pu déterminer la valeur de ce mot dans cette expression.

Le royaume de Wou et de Yue

personnel dans les décrets ; en outre, dans l'étendue de mon territoire, je dirige et je recrute des soldats ; je fabrique habituellement des lances et des cuirasses ; par grâce spéciale on a établi pour moi le titre de roi souverain et par là on a augmenté mon prestige dans la discipline militaire : tout cela m'attribue la réputation d'être en faveur et me sert d'appui auprès de mes voisins et de mes ennemis. Or maintenant les limites du territoire impérial n'ont plus rien qui leur soit extérieur ; les dénominations et les nombres fatidiques sont intégralement distincts. Comment pourrais-je demeurer avec un titre usurpé et me faire prendre dans le filet de la critique publique ? Il convient donc de procéder à des suppressions pour rectifier les rangs et les autorités. En outre des troupes et des armes de mon territoire que j'ai déjà proposé de livrer, qu'il me soit permis de renoncer entièrement aux titres et fonctions de roi ^{p.224} souverain de Wou et de Yue et de grand chef suprême de la cavalerie dans tout l'empire ; chaque fois que vous m'adresserez un édit je désire que vous reveniez à l'usage de m'appeler par mon nom personnel en sorte que votre saint gouvernement n'ait plus de faveur accordée sans raison et que votre infime sujet évite l'infortune d'une chute soudaine.

Un décret bienveillant ne lui accorda pas sa demande.

Le cinquième mois, le jour yi-yeou (9 Juin 978), (Ts'ien) Chou adressa de nouveau à l'empereur la requête suivante :

« Moi, votre sujet, je suis heureux de vivre à une époque qui jouit de la paix ; de loin je suis venu pratiquer le rite de rendre publiquement hommage. La bienveillance impériale

Le royaume de Wou et de Yue

en a été de plus en plus augmentée ; les marques de faveur sont devenues extrêmes ; moi qui n'ai qu'une contenance d'un boisseau ou d'un panier ¹, je sens vraiment que j'ai atteint la plénitude complète ² ; ma sincérité semblable à celle d'un enfant nouveau-né soudain se manifeste ici ouvertement. Je considère humblement que, depuis mes ancêtres, nous avons commandé en personne aux soldats de la justice et nous avons vénéré la capitale du centre. Nous avons conquis les territoires des deux Tchö et nous avons châtié et soumis les rebelles de toute une région ; mais c'est qu'à cette époque le chemin par lequel on va rendre hommage à l'empereur céleste nous était intercepté ; rien ne favorisait notre désir de demander à être fonctionnaires ³. Cependant nous avons reçu les ordres de la cour impériale et nous avons protégé le territoire qui nous avait été dévolu à la frontière. Notre famille a reçu l'hérédité de ses charges depuis déjà p.225 cent années. Maintenant, par bonheur, votre Majesté a été investie par succession du souverain pouvoir ⁴ ; vous avez démembré et soumis les territoires chinois ; tous les pays situés à l'intérieur des mers ont été entièrement englobés dans la carte de l'empire. Seule la principauté de votre sujet reste isolée au delà du Fleuve ; bien que les objets du tribut qui m'incombe soient rangés dans les magasins extérieurs du palais, les registres du cens n'ont pas été encore remis à

¹ Cette expression désigne un homme dont les capacités sont faibles ; elle se trouve déjà, dans le *Ts'ien Han chou*, chap. 66, p. 9, dernière phrase.

² Or tout ce qui, dans ce monde, atteint à son apogée doit nécessairement décroître.

³ C'est donc involontairement que les princes de Wou et de Yue se sont conduits en souverains indépendants.

⁴ L'expression [[]] est inspirée du *Chou king* ; voyez Legge, C. C., vol. III, p. 518.

Le royaume de Wou et de Yue

vos fonctionnaires ; il arrive ainsi que le peuple du Yue montagnoux est encore séparé de l'influence transformatrice de T'ao et T'ang ¹. Si, lorsque le soleil distribue sa clarté, il n'atteint pas nos familles qui demeurent dans des chaumières et si, lorsque le tonnerre printanier fait entendre ses grondements, nous demeurons immobiles à la manière d'un sourd, c'est moi qui en suis cause et il n'est pas de crime plus grand. Mon grand désir que je ne puis réprimer est d'offrir à la cour impériale les treize arrondissements que j'administre ; je joins à cette requête pour vous en informer les listes article par article des personnes qui exercent des fonctions dans ces régions, ainsi que les noms des localités avec le nombre de leurs habitants. J'espère humblement que Votre Majesté, songeant au loyalisme et au dévouement dont nous avons fait preuve pendant plusieurs générations et observant quelle est l'inclination de mon cœur, rendra spécialement un édit sage pour consentir à cette demande d'une entière sincérité.

Un édit impérial répondit en ces termes :

« Vous et vos ancêtres avez mené à bonne fin le loyalisme et la pureté ; votre résolution a été de vous conformer aux règles de l'État. Vous avez reçu en héritage un édifice qui dure depuis cent années ; vous possédez un ^{p.226} territoire d'une étendue de mille li. Depuis que j'ai pris le pouvoir, vous avez pratiqué le rite de venir rendre hommage à la cour. Contemplant la plénitude accomplie de notre

¹ C'est-à-dire l'influence de la civilisation chinoise qui est symbolisée ici par l'ancien empereur Yao ; le titre de (prince de) T'ao et T'ang désigne Yao dans le [Chou king \(chap. Wou tseu tche ko\)](#).

Le royaume de Wou et de Yue

civilisation, vous vous êtes réjoui de voir unifier les caractères de l'écriture et les ornements des chars ; vous avez désiré vous rapprocher de l'éclat du soleil et de la lune et tout de suite vous avez oublié des ambitions vastes comme le Fleuve et comme la mer ; vos armes de guerre et vos bateaux à étages, vous les avez complètement remis à mes fonctionnaires ; vos montagnes et vos cours d'eau, vos terres et vos champs, vous les avez entièrement offerts au gouvernement impérial. Avec toute votre famille, vous exprimez votre soumission. C'est là un fait tel qu'il n'y en a jamais eu dans les générations précédentes ; on l'écrira dans les livres et éternellement on fera briller votre loyalisme et votre héroïsme. Il convient que j'accède à votre demande... ¹

@

¹ Ainsi prit fin officiellement le royaume de Wou et de Yue.

APPENDICE I

Le brevet de fer de l'année 897

@

On a vu ¹ que, en l'année 897, l'empereur Tchao tsong accorda à Ts'ien Lieou un brevet de fer. Ce petit monument, après une série d'aventures, est parvenu jusqu'à nous ; il a été étudié par plusieurs archéologues chinois dont les notices sont reproduites pour la plupart dans le *Kin che k'i* (section kio, p. 62a-90b), ouvrage terminé vers 1778 par Tchang Yen-tch'ang.

Ce brevet est, aujourd'hui encore, la propriété de la famille Ts'ien, issue des anciens rois de Wou et de Yue ; cette famille réside dans la sous-préfecture de Lin-hai, c'est-à-dire dans la ville ^{p.227} préfectorale de T'ai-tcheou, de la province de Tchö-kiang. Le brevet est déposé dans le sanctuaire consacré au roi Wou-sou à T'ai-tcheou ². Il est en fonte de fer et affecte la forme concave d'une tuile ; les 333 caractères ³ qui sont gravés sur sa surface externe sont incrustés d'or, en sorte qu'ils ne se détachent pas en creux et qu'il est impossible d'en prendre des estampages.

La plus ancienne notice ⁴ qui ait été écrite au sujet de ce monument est celle que composa en 1207 l'écrivain bien connu Lou

¹ Cf. p. 183, l. 10.

² Cf. *Kiun kou lou*, chap. IX, p. 31b.

³ Le texte du brevet comprend 25 lignes qui ont uniformément 14 mots, sauf la treizième qui ne compte que 3 mots et la vingt-cinquième qui n'en compte que 8 : le total est donc de 333 mots. Cependant, à la fin du brevet, on a ajouté encore une ligne de 17 mots qui ne figure pas dans la transcription de ce texte donnée en 1367 par T'ao Tsong-yi. Il est vraisemblable que cette ligne a été inscrite sur la tablette de fer en même temps que le reste du texte ; mais on omet souvent d'en tenir compte parce qu'elle ne fait pas partie intégrante du décret impérial.

⁴ Cette notice est reproduite dans le *Kin che k'i*, section [], p. 64a-65a.

Le royaume de Wou et de Yue

Yeou, qui était alors âgé de quatre-vingt trois ans '). Elle nous apprend que, en 978, lorsque Ts'ien Chou, dont le nom posthume fut "le roi Tchong-yi", fut sommé de venir rendre hommage à la cour, il n'emporta pas le brevet avec lui et il le déposa dans le temple funéraire de son ancêtre. La première année chouen-houa (990), le brevet fut présenté à l'empereur par le fils de Ts'ien Chou, Ts'ien Wei-siun, qui, bien que n'ayant plus régné effectivement, a reçu le nom posthume de "roi Ngan-hi". L'empereur T'ai tsong le lui rendit. Ce précieux titre de noblesse fut ensuite possédé par Ts'ien Wei-yen, qui eut le nom posthume de duc Wen-hi ; à sa mort, son second fils Ts'ien Houei, en hérita. Sur le désir qu'en exprima l'empereur Jen tsong (1023-1063), Ts'ien Houei lui offrit le brevet et l'empereur le lui restitua en y joignant un éloge écrit de sa main. Le petit-fils de Ts'ien Houei, ^{p.228} nommé Ts'ien King-tch'en, épousa une princesse impériale ; c'est dans la demeure de la princesse, à T'ai tcheou, que Lou Yeou, à l'âge de douze ou treize ans, vit le fameux brevet ; soixante-dix ans plus tard, il obtint la copie du texte et c'est alors qu'il rédigea la notice dont nous extrayons ces renseignements.

A l'époque des Yuan, T'ao Tsong-yi, dans son *Tchö keng lou*, publié en 1368, a reproduit intégralement le texte du brevet et y a ajouté de longues explications ¹. Il a vu, dit-il, ce petit monument chez Ts'ien Yun, descendant du roi Wou-sou ; c'est par un concours de circonstances imprévues que Ts'ien Yun en était devenu le possesseur. En l'année 1276, le membre de la famille Ts'ien, qui en était le détenteur, avait dû fuir pour éviter les maux de la guerre et il avait emporté avec lui le brevet ; il mourut dans quelque bagarre et

¹ Les paragraphes du *Tchö keng lou* consacrés à cette question sont intitulés [—]. Ils se trouvent aux pages 66b et 70b du tome I de l'édition, d'ailleurs assez mauvaise, du *Tchö keng lou* qui fait partie du *Kouo hio ts'ong chou* publié il y a quelques années à Chang-hai. Ils sont reproduits dans le *Kin che k'i*, section [], p. 65a-68b.

Le royaume de Wou et de Yue

personne ne sut plus ce qu'était devenu le brevet ; soixante ans plus tard, en 1336 ¹, un pêcheur le trouva par hasard dans une localité située au Sud de la sous-préfecture de Houang-yen ; il lui porta un coup de hache dont on voit encore aujourd'hui la trace, et constatant que ce n'était que du fer, il le vendit à vil prix à un lettré de village qui le céda ensuite au frère aîné de Ts'ien Yun, nommé Ts'ien Che-kouei ; ce fut alors que T'ao Tsong-yi put prendre copie du texte ; plus de trente ans plus tard, c'est-à-dire vraisemblablement en 1367, il rédigea la notice qu'il fit figurer dans le *Tchö keng lou*.

Un écrivain de l'époque des Ming, Ts'ien Cheou-tcheng, ^{p.229} dans son livre intitulé *Wou yue pei che* ², nous apprend que, la deuxième année hong-wou (1369), le fondateur de la dynastie des Ming projeta d'accorder des brevets de fer à ceux qui l'avaient bien servi dans son audacieuse entreprise ; à cette occasion, il demanda à voir le brevet du roi Wou-sou ; le représentant de la famille Ts'ien, qui se nommait alors Ts'ien Chang-tö ³, le lui apporta, ainsi que les portraits des cinq rois de Wou et de Yue ; l'empereur fit faire une reproduction en bois du brevet, puis il rendit à leur propriétaire les documents qui lui avaient été soumis. A cette occasion, plusieurs poésies furent composées par de hauts fonctionnaires de la cour.

Ts'i Chao-nan, qui écrivait dans la première moitié du dix-huitième siècle, nous apprend ⁴ que le brevet de fer est long de 1 pied, 8 pouces et 3 dixièmes, large de 1 pied et 1 pouce, épais de 15 centièmes de

¹ En 1331, d'après la notice de Ts'i Tcho-nan qui paraît plus exacte. La date de 1336 paraît déterminée par le désir de faire durer pendant un cycle de soixante ans l'éclipse momentanée du brevet de fer.

² Cité dans le *Kin che k'i*, section [], p. 68b-70b. Cet ouvrage ne paraît pas pouvoir être confondu avec l'ouvrage de même titre attribué à Ts'ien Yen (cf. p. 139), puisque Ts'ien Yen vivait au dixième siècle et ne pouvait donc pas parler d'événements de l'époque des Ming.

³ Appellation Yun-yi, surnom Ts'ouen-tchai (d'après la notice de Ts'i Chao-nan). Il était le fils de ce Ts'ien Che-kouei que nous avons vu mentionné dans la notice de T'ao Tsong-yi.

⁴ Voyez le *Kin che k'i*, section [], p. 70b-73b.

Le royaume de Wou et de Yue

pouce et qu'il pèse 132 onces. C'est en 1126 que, pour éviter les dangers causés par les attaques des Kin, la princesse, femme de Ts'ien King-tch'en ¹, quitta K'ai-fong fou, en compagnie de son fils Ts'ien Chen, pour se réfugier dans le Kiang-nan ; en 1131, l'empereur lui assigna une résidence princière à T'ai tcheou, dans le Tchö-kiang ; c'est à partir de ce moment que la famille Ts'ien habita T'ai-tcheou et c'est pourquoi le brevet de fer se trouve aujourd'hui encore dans cette ville.

Comme on le voit, à l'exception de la période comprise entre ^{p.230} 1276 et 1336 pendant laquelle le brevet fut perdu, il n'a pas cessé d'être bien connu des Chinois ; à trois reprises différentes, il fut présenté à la cour, et successivement il fut examiné par les empereurs T'ai tsong et Jen tsong, de la dynastie Song, et par l'empereur T'ai tsou, de la dynastie Ming. Même sous la dynastie mandchoue des Ts'ing, il continua à être considéré comme un intéressant témoin du passé ; l'empereur K'ien-long (1736-1795) demanda à le voir et écrivit à son sujet un éloge en prose et trois distiques en vers qu'on peut lire, imprimés à l'encre rouge, en tête du *Kin che k'i*.

Nous reproduisons ci-dessous le texte du brevet de fer qui se trouve dans le chapitre 118 (p. 3b-4a) du *Kin che ts'ouei pien*, dans le *Kin che k'i* (section *kio*, p. 62a et b), et dans le *Leang tchö kin che tche* (ch. 3, p. 52a-54a) ; ces deux derniers ouvrages observent la disposition originale du texte en lignes de 14 mots ; en outre, le *Leang tchö kin che tche* a annexé au brevet l'adresse que Ts'ien Lieou envoya à l'empereur pour le remercier ; Yuan Yuan (*ibid.*, p. 55a) nous apprend que cette adresse fut rédigée par un certain Lo Yin.

A la suite de ce brevet de l'année 897 nous avons reproduit le texte de la requête qui avait été présentée environ un siècle

¹ Cf. p. 228, l. 1.

Le royaume de Wou et de Yue

auparavant par Lu Wen pour protester précisément contre les immunités conférées par les brevets de ce genre.

Dans ce brevet, l'empereur commence par énumérer les titres et dignités dont Ts'ien Lieou est investi ; il rappelle ensuite, par des exemples, que c'est un très antique usage en Chine, de graver sur un métal impérissable les paroles vertueuses ou le récit des actions méritoires dont on veut conserver le souvenir ; il fera de même et il rappelle les services que Ts'ien Lieou a rendus à son suzerain. Puis il le récompense : reprenant l'antique formule qui était en usage dès l'an 200 avant notre ère dans les cérémonies d'investiture ^{p.231} des nouveaux seigneurs ¹, il souhaite que les bienfaits dont il comble son vassal se transmettent aux descendants de celui-ci aussi longtemps que les plus grands cours d'eau de la Chine ne seront pas devenus étroits comme une ceinture et que ses plus hautes montagnes ne seront pas réduites à la petitesse du poing d'un homme. En outre, Ts'ien Lieou est exempté par avance, au cas où il commettrait quelques crimes, de neuf condamnations à mort, et ses successeurs après lui de trois condamnations à mort ; de telles indulgences, quelque singulières qu'elles puissent nous paraître, sont fort anciennes en Chine : dès l'année 480 avant J.-C., un prince déclarait à un de ses partisans que, s'il pouvait grâce à lui rentrer dans ses États, il lui pardonnerait trois crimes capitaux ².

Les brevets de fer tels que celui-ci ont une origine lointaine ; il en est question déjà sous les Han occidentaux, vers l'an 200 avant notre ère ³ ; les livres nous ont conservé la teneur de plusieurs d'entre eux

¹ Cf. plus loin, p. 237, n. 3.

² Cf. p. 238, n. 1.

³ Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. 1, b, p. 10a : « En outre, (Kao tsou) accorda à ses sujets méritants les insignes divisés, le serment prononcé, les écrits rouges et les contrats de fer ; le coffre de métal et la chambre de pierre abritaient (ces documents officiels) dans le temple ancestral. » — Les insignes divisés sont les insignes partagés en deux moitiés dont l'une était

Le royaume de Wou et de Yue

au huitième et au neuvième siècle de notre ère ¹. p.232 Mais celui de Ts'ien Lieou est le seul dont l'original nous soit parvenu.

Le texte même qu'il nous a transmis nous apprend que les Chinois voyaient une analogie réelle entre les brevets de fer et les urnes ou vases de bronze sur lesquels on avait coutume, dans la haute antiquité, de graver des inscriptions. En quoi consiste cette parenté ? En premier lieu, elle réside dans la dureté de la matière employée. Le bronze des vases devait garder à perpétuité l'empreinte qu'on lui confiait ; de même, les caractères incisés sur le fer des brevets et remplis avec des incrustations d'or devenaient inaltérables. Mais là ne se borne pas la ressemblance. Les vases antiques étaient déposés dans le temple des ancêtres et servaient à contenir les offrandes des sacrifices. Lorsqu'on en faisait usage, les morts étaient réellement présents ; les inscriptions qui rappelaient les vertus d'un de leurs descendants les réjouissaient, et, de même, ils bénéficiaient à titre posthume des faveurs accordées à leur postérité ; ils étaient les témoins augustes des engagements pris par le souverain envers toute la famille qui affirmait en ce moment sa réalité supérieure à celle des générations éphémères. Les brevets de fer, avec leur forme de tuile, n'étaient-ils pas, eux aussi, destinés primitivement à jouer un rôle dans ce même culte ? N'étaient-ils pas une des parties de la toiture du temple ancestral qui abritait les âmes toujours vivantes dans le sanctuaire, et, comme la toiture matérielle les protégeait contre les

remise au vassal tandis que l'autre restait en la possession du suzerain. Le serment était celui par lequel on souhaitait que le nouveau fief fût aussi durable que le T'ai chan et le Houang ho. Les écrits rouges étaient ceux que l'empereur écrivait à l'encre rouge, sans doute par une survivance de l'époque lointaine où de tels actes étaient écrits avec du sang. Les contrats de fer ne sont pas autre chose que les brevets analogues à celui que nous allons étudier.

¹ Le *Wen yuan ying houa*, terminé en 986, nous fournit (chap. 472) le texte de quatre de ces brevets datés respectivement des années 784, 786, 883 et 898. Un autre document analogue daté de 1232 ou 1233, nous a été conservé par le *Kin wen tsouei* (chap. 6, p. 8a ; cf. *Kin che*, chap. 117, p. 4a, col. 4). Nous avons publié ailleurs deux autres de ces brevets de fer qui sont tous deux de l'année 742 (cf. [Documents sur les Tou-kiue occidentaux, p. 212-213](#), et [Notes additionnelles sur les Tou-kiue occidentaux, dans T'oung pao, 1904, p. 68-69](#)).

Le royaume de Wou et de Yue

intempéries, n'étaient-ils pas aptes, par les promesses solennelles qu'ils consacraient, à les abriter contre les accidents de la fortune qui auraient pu les atteindre dans la personne de leurs descendants ? Ce n'est là qu'une hypothèse, mais c'est la seule qui me paraisse pouvoir expliquer pourquoi le brevet de fer conféré à Ts'ien Lieou affecte la forme d'une tuile demi-cylindrique d'environ 65 centimètres de long sur 39 centimètres de large et un demi-centimètre d'épaisseur.

p.233 Les promesses d'amnistie éventuelle que contient le brevet de Ts'ien Lieou et qu'on retrouve dans quelques autres documents du même genre étaient, quoique consacrées par une longue tradition, une pratique détestable ; elles consacraient en quelque sorte le droit du bénéficiaire à violer les lois. Aussi cet usage a-t-il soulevé des protestations et on lira plus loin les observations très sensées que Lu Wen publia à ce sujet dans les premières années du neuvième siècle de notre ère ; cette requête, quelque bien fondée qu'elle fût, resta d'ailleurs sans effet puisque, moins d'un siècle plus tard, Ts'ien Lieou recevait de l'empereur les faveurs exceptionnelles que Lu Wen aurait voulu faire abroger pour toujours.

A

Texte du brevet de fer de l'année 897

@

La quatrième année k'ien-ning, le rang de l'année étant ting-sseu, le huitième mois qui commence au jour kia-tch'en, le quatrième jour qui est le jour ting-wei (4 Septembre 897), l'Empereur parle en ces termes :

« O vous, Ts'ien Lieou, qui avez les titres suivants : tsie tou che (gouverneur) de la circonscription militaire qui domine la

Le royaume de Wou et de Yue

mer (Hang-tcheou) et de la circonscription militaire qui domine l'Orient (Chao-hing), kouan tch'a che (commissaire inspecteur) de la province du Tchö-kiang oriental et de la province du Tchö-kiang occidental, ying t'ien che (commissaire qui organise les champs des garnisons militaires), tchao t'ao che (commissaire qui attire à lui les gens de bien et qui punit les coupables), en même temps tche tche che (commissaire organisateur) et fa yun che (commissaire des transports) pour le sel et le fer dans les deux Tchö k'ai fou ¹, yi t'ong san sseu ², kien kiao (chargé du contrôle), t'ai wei ^{p.234} (commandant militaire), en même temps tchong chou ling, commissaire porteur de l'insigne de délégation pour toutes les affaires militaires des départements de Jouen ³ et de Yue ⁴, en même temps ts'eu che (préfet) des départements de Jouen et de Yue, chang tchou kouo (soutien supérieur de l'État), roi titulaire de la commanderie de P'ong-tch'eng ⁵, ayant un apanage de cinq mille foyers et ayant effectivement un fief de cent foyers ; d'après ce que j'ai appris, on a inscrit les paroles glorieuses de Teng Tche pour transmettre les règles des Han ⁶ ; on a relaté la conduite vertueuse de K'ong K'ouei ⁷

¹ Cf. p. 163, n. 3.

² Cf. Pelliot, dans BEFEO, vol. III, p. 667, n. 7.

³ Tchen-kiang fou (Kiang-sou).

⁴ Chao-hing fou (Tchö-kiang).

⁵ Cf. p. 153, l. 2.

⁶ En l'an 107 de notre ère, Teng Tche refusa, dans un langage fort élevé, les dignités exceptionnelles qui avaient été accordées par l'empereur à lui et à ses frères. Le texte de ses paroles nous a été conservé par le *Heou Han chou* (chap. 46, p. 5b) ; mais je ne connais aucun texte confirmant qu'il ait été gravé sur métal ou sur pierre.

⁷ Nous voyons dans le *Tso tchouan* (15e et [16e années du duc Ngai](#)) comment, en 480 av. J.-C., K'ong K'ouei fut, à son corps défendant, entraîné à prendre part à la révolution qui mit sur le trône de Wei le duc Tchouang. Mais ce n'est pas à ces événements que fait allusion le brevet de fer ; l'empereur a ici en vue l'inscription que K'ong K'ouei fit graver sur un trépied destiné aux sacrifices à ses ancêtres ; le texte de cette inscription se trouve dans le chapitre *Tsi t'ong* du [Li ki \(trad. Couvreur, t. II, p. 348-349\)](#).

Le royaume de Wou et de Yue

pour embellir les principes de Lou ¹. Par là on voit que, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, c'est toujours par le même procédé qu'on a exalté la vertu et illustré le mérite ². Dernièrement, Tong Tch'ang ³, en usurpant un titre illégitime, ^{p.235} rendit trouble l'eau pure comme un miroir ; ses projets insensés et ses pratiques mauvaises infectèrent les braves gens ⁴. Mais vous, vous avez défait et repoussé ce chef pervers et vous avez entièrement pacifié la région qui est au-delà du fleuve. Grâce à votre loyalisme, vous avez sauvé nos dieux du sol et des moissons ; grâce à votre compassion, vous avez rendu heureux tous les êtres vivants. Telle a été votre politique que les mauvais présages de l'atmosphère ⁵ se sont purifiés ; telle a été votre action formatrice que la misère et la ruine ont fait place à la prospérité. Vous avez secouru le pays de Yu-yue ⁶ de l'enlèvement ou de la chute dans la fournaise ¹, et vos expéditions guerrières n'ont eu aucun but de profit personnel ; vous avez protégé la région de

¹ Pourquoi parler des principes de Lou, alors que K'ong K'ouei était un homme du pays de Wei ? C'est sans doute parce qu'on considère que, pendant la période tch'ouen-ts'ieou, c'était la principauté de Lou qui représentait, grâce à Confucius, les règles morales de l'époque.

² En définitive, le sens de ce début me paraît être le suivant : l'empereur fait graver son édit sur une plaque de métal ; il justifie sa conduite en invoquant des précédents : soit à l'époque des Han, soit à l'époque tch'ouen-ts'ieou, c'est en faisant des inscriptions qu'on a transmis à la postérité et qu'on a glorifié les actes ou les paroles qui illustrent les principes moraux ; il faut agir de même maintenant.

³ Cf. p. 151-154. — C'est à l'occasion de la victoire remportée en 897 sur Tong Tch'ang (cf. p. 183, l. 8-10), que la récompense du brevet de fer fut accordée à Ts'ien Lieou.

⁴ D'après le commentateur Tsin Tchö (époque des Tsin), ce terme [a][b] désigne les gens de l'empire du Milieu qui ont subi l'influence morale et qui sont bien réglés. Toutefois, dans le passage parallèle du *Ts'ien Han chou*, Jou Chouen (époque des trois royaumes) dit que [a] a ici le sens de 'égal' et que le terme [a][c] désigne les gens du peuple qui sont tous de rang égal.

⁵ Les mots [] et [] sont à peu près synonymes et désignent les pronostics qui sont fournis par les formes ou les couleurs des vapeurs.

⁶ Yu-yue est le nom sous lequel le *Tchou chou ki nien* parle du pays que les Chinois désignent plus souvent par le simple mot Yue. Le terme Yu-yue doit être plus voisin de la forme primitive du nom (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. IV, p. 558-559).

Le royaume de Wou et de Yue

Yu-hang ² avec le ferme abri d'un rempart de métal et d'un fossé d'eau bouillante ³, et votre ^{p.236} gouvernement a été conforme à la règle. Votre volonté a été de seconder la maison impériale ; vos mérites acquis l'emportent sur ceux de tous mes vassaux. Vous surabondez sur les étendards k'i et tch'ang ⁴ ; vous êtes à profusion dans les documents écrits en rouge sur blanc ⁵. Même si (on imitait l'exemple de) Tchong Yeou faisant une inscription sur la marmite des cinq cuissons ⁶, ou celui de Teou Hien gravant un texte sur la montagne Yen-jan ⁷, cela ne tiendrait pas encore ^{p.237}

¹ Deux métaphores empruntées au [Chou-king, chap. Tchong-houei tche kao](#) (cf. Legge, C.C., IV, p. 178).

² Yu-hang est encore aujourd'hui le nom d'une sous-préfecture à l'ouest de Hang-tcheou ; mais ici, ce terme a une extension plus vaste et désigne toute la région de Hang-tcheou.

³ Dans le *Ts'ien Han chou* (chap. 45, p. 1b) on trouve la phrase « tous élèveront des remparts de métal et des fossés d'eau bouillante et rendront leurs villes inattaquables ».

⁴ Dans l'antiquité, on inscrivait sur l'étendard appelé t'ai tch'ang les hauts faits des sujets du souverain. Cf. [Chou king, chap. Kiun ya](#) (Legge, C.C., III, p. 578) : « Il a accompli des actions glorieuses qui ont été inscrites sur la grande bannière. » — *Wei lio* (cité dans le *San kouo tche*, section *Wei tche*, chap. 13, p. 2b : « En vérité, c'est ce qui est digne d'être inscrit sur la grande bannière, c'est ce qui mérite d'être gravé sur les vases des sacrifices. » — Nous n'avons pas de textes attestant l'inscription des actions d'éclat sur le drapeau appelé k'i ; mais, comme dans le brevet de fer, nous trouvons l'association des mots [] et [] dans un texte du *Che lou* des T'ang (cité par le *P'ei wen yun fou* à l'expression k'i tch'ang) : « La cinquième année tcheng-kouan (631 p. C.), un édit impérial prolongeant les faveurs (sur les descendants des hommes illustres), fut rendu en ces termes : La méthode de récompenser les sages a déjà été appliquée par l'inscription sur les étendards k'i et tch'ang, mais l'ordonnance concernant la prolongation des faveurs n'a point encore atteint les descendants. »

⁵ Je suppose qu'il s'agit des décrets impériaux écrits en rouge sur blanc ; mais les textes cités par le *P'ei wen yun fou*, à l'expression [[]] ne confirment pas cette interprétation.

⁶ Tchong Yeou, mort en 230 p. C., a sa biographie dans le chap. 13 de la section *Wei tche* du *San kouo tche*. Nous trouvons là l'explication de ce qu'il faut entendre par la marmite des cinq cuissons : lorsque l'empereur Wen n'était encore que prince héritier, c'est-à-dire avant 220 et par conséquent à une époque où la dynastie des Han était encore régnante, il fit don à Tchong Yeou d'une marmite dans laquelle on pouvait cuire cinq aliments à la fois, probablement parce qu'elle était divisée en cinq compartiments ; sur cette marmite il avait gravé l'inscription suivante à l'éloge de Tchong Yeou : « Majestueux est le prince de Wei qui est pour les Han une barrière protectrice et un appui ; son conseiller est Tchong (Yeou) ; d'une manière efficace il fait agir son cœur et son épine dorsale (c'est-à-dire qu'il déploie toutes ses forces au service de son prince) ; il est parfaitement attentif depuis le point du jour jusqu'à la nuit ; il n'a jamais le loisir de rester tranquille ; que les fonctionnaires de tout grade le prennent pour leur maître et qu'ils se conforment à ce modèle. »

⁷ En 89 p. C., à la suite d'une grande victoire sur les Hiong-nou, le général Teou Hien fit graver sur le mont Yen-jan une inscription dont le texte, composé par Pan Kou, nous a été conservé intégralement dans le *Heou Han chou* (chap. 53, p. 7a et b).

Le royaume de Wou et de Yue

suffisamment compte de vos mérites ¹ ; on aura donc recours à une mesure exceptionnelle et c'est pourquoi je vous fais don de cette tablette d'or ² sur laquelle j'expose le serment suivant : aussi longtemps que le long (fleuve) et que le (Houang) ho ne seront pas devenus (minces) comme une ceinture ³, aussi longtemps que les montagnes T'ai et Houa ⁴ ne seront pas devenues (petites) comme le _{p.238} poing, puisse ma volonté de me souvenir de vos mérites prolonger à l'avenir la prospérité pour vos descendants, de manière à ce que vous continuiez perpétuellement à jouir des faveurs et de la gloire et que vous puissiez conserver intactes vos richesses et vos dignités. Je vous exempte de neuf condamnations à mort et j'exempte vos descendants de trois condamnations à mort ⁵ ;

¹ C'est-à-dire que, dans le cas de Ts'ien Lieou, les inscriptions dont on se servait autrefois pour immortaliser la gloire des grands hommes, ne sont plus un moyen suffisant pour louer une si grande vertu.

² On pourrait aussi traduire « Cette tablette de métal » ; mais, comme nous savons que les caractères incisés sur la tablette de fer étaient incrustés d'or (cf. p. 227), on peut admettre la traduction à laquelle je me suis arrêté. Dans l'adresse de remerciements, reproduite dans le *Leang tchö kin che ki* (chap. III, p. 53b), Ts'ien Lieou remercie l'empereur de lui avoir donné un brevet de fer avec caractères d'écriture en or.

³ On retrouve ici l'antique formule dont se servaient les Han occidentaux dès l'an 200 avant notre ère lorsqu'ils anoblissaient un de leurs sujets et souhaitaient au nouveau seigneur de conserver perpétuellement son fief et de le transmettre à ses descendants aussi longtemps que le Ho ne serait pas devenu mince comme une ceinture, aussi longtemps que le T'ai chan ne serait pas devenu petit comme une pierre à aiguiser (*Ts'ien Han chou*, chap. 16, p. 1a ; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. 18, p. 1 ; [trad. fr., t. III, p. 121](#)). Dans un autre brevet de fer de l'année 784 dont le texte a été rédigé pour l'empereur par Lou Tche (754-805) et a par conséquent été conservé dans les œuvres de cet écrivain (*Lou siuan kong tsi*, chap. 10, p. 8a-b), nous trouvons la formule abrégée : « Aussi longtemps que le Fleuve ne sera pas devenu comme une ceinture et la montagne comme une pierre à aiguiser, transmettez ces faveurs (à vos descendants) sans interruption. »

⁴ Il y a ici une difficulté d'interprétation ; en effet, tandis que le *Tcho keng lou* de T'ao Tsong-yi lit [a][b], comme dans la formule de l'époque des Han occidentaux, le *Kin che ts'ouei pien*, le *Kin che k'i* et le *Leang tchö kin che tche* sur lesquels nous fondons notre traduction, lisent [a][c], c'est-à-dire qu'il y est question, non seulement de la montagne T'ai, du Chan-tong, mais encore de la montagne Houa, du Chàn-si. Mais alors, s'il y a deux montagnes, ne doit-il pas y avoir aussi deux fleuves et ne devra-t-on pas admettre que l'expression [][] désigne à la fois le long Fleuve (c'est-à-dire le Yang-tseu) et le Houang ho ? C'est la solution que j'ai admise quoique le doute soit permis.

⁵ La coutume de promettre par avance l'amnistie pour trois crimes passibles de mort est fort ancienne en Chine ; dès l'année 480 av. J.-C., nous lisons la phrase : « pour trois crimes

Le royaume de Wou et de Yue

s'il arrivait que vous vous rendissiez passible des châtiments fixés d'une manière immuable, les magistrats ne pourraient pas vous appliquer la peine encourue. Recevez mon serment digne de foi. A l'avenir, qu'on respecte ceci. Cette proclamation est remise au bureau des historiographes pour être répandue dans tout l'empire.

Reçu après promulgation par votre sujet Ts'ouei Yin qui est tchong chou che lang, et en même temps président du ministère de la guerre et p'ing tchang che ¹.

B

Discussion concernant l'exemption de la peine de mort pour les sujets illustres

@

par Lu WEN ²

Ce qu'il y a de plus important dans l'autorité qu'exerce un souverain, c'est le droit de punir et de récompenser. De naissance, p.239 l'homme a des appétits : on ne peut pas ne pas les soumettre à la règle ; le Ciel punit les coupables : on ne peut pas ne pas les châtier ; ainsi les châtiments sont ce par quoi l'homme saint collabore avec le principe rationnel dans son essence et dans son

dignes de mort il ne vous sera infligé aucun châtiment » (*Sseu-ma Ts'ien*, chap. 37, p. 4a ; cf. [Tso tchouan, 15e année du duc Ngai](#)).

¹ Comme nous l'avons fait remarquer (p. 227, n. 2), cette phrase ne fait pas à proprement parler partie du décret impérial ; cependant, puisque Ts'i Tchao-nan compte les 17 caractères qui la composent comme figurant sur le monument, nous pouvons admettre qu'elle a été gravée en même temps que le reste du texte ; elle paraît être la formule par laquelle la chancellerie impériale enregistrerait les décrets du Fils du Ciel.

² Lu Wen, appellation Ho-chou ou Houa-kouang fut reçu docteur à la fin de la période tcheng-yuan (785-804) ; en 804, il fut chargé d'une mission diplomatique chez les Tibétains ; en 806, il revint en Chine et fut nommé yuan wai lang du ministère du cens ; il mourut peu après l'année 810, à l'âge de quarante ans. Cf. *Kieou t'ang chou*, chap. 137, p. 4b-5a ; *T'ang chou*, chap. 160. — Le texte que nous traduisons ici se trouve dans le *Tseng ting kou wen si yi ho pien* publié en 1716 par Lin Fong-yu, appellation Si-tchong (chap. 13, p. 54a-55a).

Le royaume de Wou et de Yue

action pour établir l'ordre dans l'empire. Les actions glorieuses sont ce qui sauve les êtres ; on ne peut pas ne pas les récompenser ; la récompense est ce qui encourage aux actions glorieuses ; on ne peut pas ne pas s'en acquitter fidèlement ¹ ; ainsi la bonne foi est ce par quoi l'homme saint assure l'uniformité de ses commandements et rend fidèle l'empire ².

Cependant la règle relative à l'exemption de la peine de mort [a pour effet d']abandonner la bonne foi et d'abolir les châtiments. Qu'est-ce à dire?

Depuis l'époque des huit hommes excellents ³ et des dix ministres capables de bien gouverner ⁴, ceux qui se sont couverts de gloire n'ont pas pu être tous des sages. Certains d'entre eux se sont élevés de la condition de boucher ou de marchands ; d'autres, de la condition _{p.240} de laboureur ; d'autres, des rangs de l'armée ; ils ont profité des conditions qui se produisent lorsqu'un souverain est d'accord avec le Ciel et répond aux désirs des hommes ⁵ ; dès qu'ils ont un tant soit peu déployé leur énergie, ils convoitent une gloire haute comme le ciel ; invoquant leurs actions méritoires et se fiant sur la faveur dont ils jouissent, ils se montrent brusques et violents et sont pleins de confiance en eux-mêmes ; ils font des usurpations

¹ Le souverain est tenu de payer fidèlement par des récompenses la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers ceux de ses sujets qui ont rendu service au peuple par leurs actions glorieuses. C'est là pour lui un devoir de bonne foi.

² En remplissant toutes ses obligations, le souverain, d'une part, rend ses ordres uniformément impartiaux, et, d'autre part, affermit la fidélité de l'empire à son égard.

³ Les huit hommes excellents sont les huit fils de l'empereur Kao-sin (cf. [Tso tchouan, 18e année du duc Wen](#) ; [Sseu-ma Ts'ien, trad. fr., t. I, p. 77](#)).

⁴ Les dix ministres capables de bien gouverner sont mentionnés dans le chapitre [T'ai che \(seconde partie, § 6\) du Chou king](#). — Les huit hommes excellents et les dix ministres capables se sont illustrés par leurs vertus ; mais la gloire n'est pas toujours acquise d'une manière aussi pure.

⁵ Au moment d'un changement de dynastie, lorsqu'un homme se trouve soudain appelé au rang suprême parce qu'il est agréé par le Ciel et par le peuple, ceux qui furent ses compagnons d'armes participent à sa haute fortune, bien que leurs mérites personnels aient souvent été peu considérables.

Le royaume de Wou et de Yue

sans jamais se lasser ; n'ayant en vue que leur intérêt, ils oublient la justice. Il est donc bon de rehausser le prestige (souverain) et de rendre plus stricte la loi, afin d'élever contre eux une forte barrière. Cependant, les écrits rouges et les brevets de fer ¹ accordent l'exemption de la peine de mort. Ceux dont le mérite est considérable peuvent cinq fois se révolter et dix fois désobéir au souverain. Qui d'entre eux ne penserait qu'il peut s'adonner à la violence sans qu'il en résulte pour lui aucun mal ?

En outre, la parole du souverain est comme la sueur qui, une fois émise, ne rentre plus ². Après que le souverain s'est engagé ^{p.241} avec un de ses sujets en prenant à témoins le ciel et la terre ³ et après qu'il a fait le serment par la montagne et par le fleuve ⁴ si il arrive un jour que (ce vassal) cesse de se bien conduire, le souverain devant la colère des dieux et l'irritation des hommes, ne pourra faire autrement que de le mettre à mort et alors il aura manqué à sa parole. Si au contraire il le laisse agir d'une manière perverse et périlleuse, cela ruine les lois sociales essentielles. Parfois aussi, au moment où un complot funeste va apparaître ⁵ et mettre en péril le temple ancestral et le dieu du sol ⁶, (le souverain), réfléchissant à la

¹ Cf. p. 231, n. 3.

² Dans le Yi king (59e hexagramme) on lit la phrase [—]. D'après le commentaire de K'ong Ying-ta (574-648 p. C.), le mot 'sueur' symboliserait le péril parce que, au moment du danger, l'homme se met en sueur pour y échapper ; le sens de la phrase serait donc : « pour dissiper le danger, il (le roi) donne ses grands ordres ». Mais il y a une explication plus ancienne, car elle remonte à Lieou Hiang (76-6 av. J.C.) et se trouve dans le chapitre du *Ts'ien Han chou* (chap. 36, p. 8a) consacré à ce littérateur : « Le Yi king dit : Comme la sueur dissipée, ainsi sont ses grands ordres. Cela signifie que les ordres (du souverain) sont comme la sueur ; quand la sueur est sortie, elle ne rentre pas. » C'est cette seconde interprétation que suppose le texte que nous traduisons.

³ L'expression [][][] rappelle le serment fait par le prince de Ts'in en 645 av. J.-C. d'épargner la vie de son prisonnier le prince de Tsin ; « le ciel et la terre me tiennent engagé », dit le prince de Ts'in (cf. *Tso tchouan*, quinzième année du duc Hi [[t. I, p. 301](#)]).

⁴ Cf. p. 337, n. 3.

⁵ Au moment où le souverain sent que la révolte va éclater, il n'ose pas la réprimer de peur de manquer à sa parole.

⁶ Le temple ancestral et le dieu du sol symbolisent l'État. Cf. [Le dieu du sol dans la Chine antique, p. 511-520](#).

Le royaume de Wou et de Yue

tache qui altère la parole ¹, use de patience et ne met point à mort (le coupable) ; ce sont alors les châtiments auxquels il est porté atteinte ². Ainsi, parce qu'un homme a tout juste obtenu autrefois un mérite gros comme un grain de poussière ou une goutte d'eau et parce qu'il a apporté un concours égal à la lumière d'un ver luisant ou d'une chandelle, comment à l'avenir (le souverain) devra-t-il, à cause de cela, soit manquer à sa parole, soit porter atteinte aux châtiments ?

p.242 A supposer que ce soit un homme sage qui ait accompli une action méritoire, il sera effrayé de la faveur qu'on lui témoignera et il craindra d'atteindre à l'apogée ³ ; de lui-même il se mettra en posture de ne commettre aucune faute ; dès lors, à quoi bon l'exempter de la peine de mort ? A supposer que ce soit un sot qui ait accompli une action méritoire ; pour un homme méprisable, c'est déjà un malheur ; mais si en outre on lui promet l'exemption de la peine de mort, on augmentera son arrogance et on développera sa méchanceté. Le résultat peut être appelé l'infortune produite par les récompenses. D'ailleurs, quoiqu'on ait exempté de mort un tel homme, pourra-t-il vraiment y échapper ?

A mon avis, voici quelle doit être l'attitude d'un prince sage à l'égard de ses sujets méritants : il les satisfera par des titres nobiliaires et des appointements, mais il les retiendra par les règles et les lois ; il les dénommera suivant le bien ou le mal qu'ils feront ⁴ ;

¹ Allusion aux vers célèbres du *Che king* (section *Ta ya*, III, ode 2, str. 5) : « Une tache sur une tablette de jade blanc peut encore être effacée ; mais pour une tache dans les paroles, il n'y a rien à faire. » Le souverain, qui se remémore ces vers, craint de manquer à sa parole et c'est pourquoi il hésite à user de rigueur.

² Les châtiments doivent punir le coupable ; si on laisse se perpétrer un crime sans sévir, on porte atteinte au principe même sur lequel reposent les châtiments.

³ Cf. p. 189, n. 3.

⁴ Il appellera bon celui qui est vertueux, et méchant celui qui est pervers.

Le royaume de Wou et de Yue

il les encouragera par la perspective du malheur ou du bonheur ; par ce moyen, ils pourront se porter vers la vertu et s'éloigner du crime ; ils conserveront leur gloire et maintiendront intacte leur renommée ; ils auront l'insigne divisé ¹ et transmettront leur prospérité à leurs descendants aussi longtemps que durera l'empire lui-même. Telle étant la bonté (du souverain) et tel étant le zèle (des sujets), ce sera la perfection même.

Pourquoi donc ébranle-t-on l'autorité et trouble-t-on la loi quand cela ne sert qu'à favoriser des criminels? Ruiner la règle des récompenses accordées avec bonne foi et des châtiments assurés ², altérer le principe suivant lequel on met en lumière la vertu et on p.243 fait obstacle aux rebelles, je crains que ce ne soit point là le système politique par lequel un souverain sage administre le pays et dirige les êtres.

@

¹ Cf. p. 231, n. 3.

² En accordant comme récompense l'amnistie de certains crimes, le souverain s'expose soit à violer sa parole (et alors il manque de bonne foi dans les promesses qu'il a faites), soit à laisser des crimes impunis (et alors les châtiments cessent d'être justes).

APPENDICE II

Une inscription de l'année 908 relative au culte du dieu des murailles et des fossés

@

Une inscription du Yue est intitulée :

« Mémoire sur la reconstruction du temple du dieu des murailles et des fossés et en même temps sur la requête présentée à l'effet de promouvoir ce dieu en lui conférant le titre nobiliaire de marquis faisant affluer le bonheur. »

Cette inscription se trouve actuellement dans le Tch'eng-houang miao de Chao-hing fou sur la colline Wouo-long, à l'ouest de la résidence du préfet de Chao-hing et derrière la résidence du sous-préfet de Chan-yin. On en trouvera le texte dans le *K'ieou kou lou* de Kou Yen-wou (édition du *T'ing lin yi chou*, p. 31a-35a), dans le *Kin che ts'ouei p'ien*, de Wang Tch'ang (chap. 119, p. 2b-3b), dans le *Leang tchö kin che tche* de Yuan Yuan (chap. 4, p. 1a-3a).

Elle est datée de la deuxième année k'ai-p'ing (908) de la grande dynastie Leang et est signée de Ts'ien Lieou qui fait précéder son nom des titres qui lui ont été décernés par l'empereur : sujet ayant glorieusement agi, qui ouvre la voie à la sainteté, qui règle l'évolution, qui unifie la vertu, gouverneur militaire des circonscriptions militaires de Houai-nan (Yang-tcheou), Tchen-hai (Hang-tcheou), Tchen-tong (Chao-hing) (cf. p. 159, n. 3), kien kiao, t'ai che (cf. p. 155, l. 2-3), exerçant les fonctions de che tchong et celles de tchong chou ling (cf. p. 160, n. 3), roi de Wou et de Yue.

Le royaume de Wou et de Yue

p.244 A propos de la date, Yuan Yuan fait remarquer qu'elle est exprimée au moyen d'un nien hao des Leang ; Ts'ien Lieou continuait donc à faire extérieurement preuve de loyalisme quoique, dans l'intérieur de son royaume, il eût institué, en l'an 908, une période d'années appelée t'ien-pao.

L'inscription commence par énoncer la nécessité de l'harmonie entre le visible et l'invisible, entre les hommes et les dieux ; elle décrit ensuite la position de Chao-hing fou ; puis elle rappelle quels furent les mérites de P'ang Yu (cf. *T'ang chou*, chap. 193, p. 1b) qui, tout au début de la dynastie T'ang, fut administrateur général de cette région ; en reconnaissance des services rendus, les gens de la localité lui ont élevé un temple. Ts'ien Lieou rappelle ensuite ses propres campagnes contre Tong Tch'ang qui l'ont rendu maître de Chao-hing fou ; il célèbre le calme dont le pays jouit grâce à lui ; en 907, il a adressé une requête à l'empereur pour demander qu'un titre honorifique fût accordé à P'ang Yu divinisé ; satisfaction lui a été donnée par un édit dont il reproduit intégralement la teneur ; cet édit accorde à P'ang Yu, dieu des murailles et des fossés de la circonscription militaire qui domine l'orient, le titre de marquis faisant affluer le bonheur. Ts'ien Lieou termine en louant le dieu et en réclamant sa protection dans un style pénétré d'idées taoïstes.

Cette inscription présente un intérêt tout particulier pour le culte, si populaire aujourd'hui, du dieu des murailles et des fossés. Une remarque préliminaire s'impose pour dissiper une cause d'incertitude : le caractère [] remplace ici le caractère [] ; mais ce n'est là que l'effet d'un de ces tabous momentanés qui ont souvent modifié les mots chinois ; en effet, le père de Tchou Wen, qui fut le fondateur de la dynastie des Leang postérieurs (907-922) se nommait Tchou Tch'eng (cf. *Wou tai che*, chap. 1, p. 1a) ; on interdit

Le royaume de Wou et de Yue

donc sous la dynastie des Leang ^{p.245} l'usage de tous les mots composés avec le groupe [d] qui faisait partie du caractère [𠂇]. Dès le septième mois de la deuxième année t'ien-yeou (905), alors que Tchou Wen n'avait pas encore usurpé ouvertement le trône mais était déjà tout puissant, un décret impérial fut rendu prescrivant de supprimer le caractère [𠂇] dans les noms de toutes les sous-préfectures qui comportaient ce caractère (cf. *Kieou T'ang chou*, chap. 20b, p. 7a) ; de même, le dixième mois (ibid., p. 7b), dans les temples du dieu de la guerre, le nom du dieu qui était [𠂇][𠂇][𠂇] fut changé en [𠂇][d][𠂇]. C'est à cause du même tabou que, dans notre inscription, gravée en 908 sous la dynastie des Leang, l'expression [𠂇][f] fut changée en [g][f].

A quelle époque remonte le culte du dieu des murailles et des fossés ? dans une inscription de l'année 759, le célèbre calligraphe Li Yang-ping, qui était alors sous-préfet de Tsin-yun, menace le dieu des murailles et des fossés de cette ville de détruire son temple s'il ne fait pas tomber de la pluie dans un délai de cinq jours ; l'inscription (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. 91, p. 6a) commence par ces mots : « Le dieu des murailles et des fossés ne figure pas dans la réglementation des sacrifices ; c'est dans les pays de Wou et de Yue qu'il existe. » Cette phrase prouve que Li Yang-ping considérait le culte de ce dieu comme spécial à la région de Wou et de Yue ; il ne s'étonnait donc pas de le trouver à Tsin-yun hien qui est une ville du Tchö-kiang ; mais, lui qui était étranger dans cette province, il avait des doutes sur la valeur de ce culte local qu'il n'avait pas rencontré ailleurs et c'est pourquoi il menace le dieu de lui supprimer son temple s'il ne se montre pas efficace ; Li Yang-ping dut être d'ailleurs convaincu de la puissance du dieu puisque la pluie tomba suivant son désir. A propos, de cette inscription, Ngeou-yang Sieou (1007-1072),

Le royaume de Wou et de Yue

dans son *Tsi kou lou* fait remarquer que les choses ont bien changé depuis Li Yang-ping ; p.246 ce n'est plus seulement dans la région de Wou et de Yue qu'il y a des dieux des murailles et des fossés ; maintenant (c'est-à-dire au onzième siècle), il y en a dans tout l'empire ; cependant il y en a peu dans les sous-préfectures ; cette dernière phrase signifie que toutes les préfectures, au temps de Ngeou-yang Sieou, avaient un temple du dieu des murailles et des fossés mais que la chose était plutôt rare dans les sous-préfectures. Cinq cent cinquante ans plus tard, Tchao Han, dans son *Che mo tsien houa* terminé en 1618, constatait que, de son temps, le culte s'était fort répandu et qu'il n'y avait aucune sous-préfecture qui n'eût son temple du dieu des murailles et des fossés.

Il semble d'ailleurs que Li Yang-ping ait exagéré en disant que, en l'année 759, ce culte n'existait que dans les pays de Wou et de Yue ; Kou Yen-wou (*K'ieou kou lou*, p. 34a) fait remarquer qu'il y avait à Tch'eng-tou (Sseu-tch'ouan) un sanctuaire du dieu des murailles et des fossés qui avait été institué pendant la période t'ai-ho (827-836) par Li Tö-yu, que, d'autre part, on possède le texte de prières adressées par Han Yu (768-825) aux dieux des murailles et des fossés de Tch'ao tcheou (Kouang-tong) et de Yuan tcheou (Kiang-si), et par Tou Mou (803-852) au dieu des murailles et des fossés de Houang tcheou (Hou-pei). D'autre part, Ts'ien Ta-hin (1728-1804) dans son *Tsien yen t'ang kin che wen pa wei*, toujours à propos de l'inscription de Li Yang-ping, a signalé divers textes historiques qui prouvent l'existence d'un culte du dieu des murailles et des fossés dès le sixième siècle de notre ère, par conséquent à des dates antérieures même aux T'ang.

Dans la stèle de Ts'ien Lieou, datée de 908, le dieu des murailles et des fossés est identifié avec un ancien gouverneur de la ville

Le royaume de Wou et de Yue

nommé P'ang Yu. Kou Yen-wou (*Kieou kou lou*, p. 34b-35a) déclare que cet amalgame en une seule personne d'une divinité de ^{p.247} la terre et d'un homme défunt est une irrégularité dans la réglementation des sacrifices ; le dieu des murailles et des fossés est une variété de dieu du sol ; il n'a pas besoin d'un support humain pour manifester sa puissance ; Kou Yen-wou est obligé cependant de reconnaître que ce n'est pas seulement à Chao-hing fou que cette faute religieuse a été commise ; c'est un usage général que le dieu des murailles et des fossés soit identifié à un homme ; à Sou-tcheou il est le prince de Tch'ouen-chen (cf. Sseu-ma Ts'ien, chap. 78) ; à Yong-kia (Wen-tcheou fou, Tchö-kiang), il est Tcheou Ho (cf. Sseu-ma Ts'ien, chap. 96, *Ts'ien Han chou*, chap. 42) ; à Nan-tch'ang (Kiang-si), il est Kouan Ying (cf. Sseu-ma Ts'ien, chap. 95, *Ts'ien Han chou*, chap. 41) ; à Jouen-tcheou (Tchen-kiang fou, Kiang-sou), il est Ki Sin (cf. Giles, *Biog. Dict.*, N° 290).

@

APPENDICE III

La construction de la digue par Ts'ien Lieou, dont le nom posthume est Wou-sou, en l'an 910.

@

Un des actes de règne du Ts'ien Lieou qui ont le plus contribué à perpétuer sa mémoire dans la province de Tchö-kiang est la construction de la digue qu'il éleva en l'an 910 pour protéger la ville de Hang-tcheou contre les flots (cf. p. 197, l. 21 et suiv.). L'embouchure du Ts'ien-t'ang kiang est périodiquement envahie par les eaux de la mer qui, en refluant aux grandes marées d'équinoxe, forment dans l'estuaire du fleuve un mascaret redoutable ¹ ; les p.248 Chinois ont eu à se défendre contre ce fléau et ils ont fait à diverses reprises des travaux hydrographiques ² dont l'un des plus efficaces fut certainement la digue de Ts'ien Lieou.

L'exécution de cet ouvrage fut accomplie dans des conditions qui la rendent intéressante pour l'histoire des idées. Sous les forces de la nature les Chinois, comme tous les peuples de civilisation primitive, ont cru qu'il y avait des dieux ; quand on veut lutter contre elles, il faut donc, non seulement leur opposer des obstacles matériels, mais encore avoir recours aux moyens que la religion suggère pour apaiser ou soumettre les dieux. Quels sont ces dieux ? Tout d'abord il y a le Ciel, maître suprême du monde ; il convient de lui notifier les mesures qu'on se propose de prendre et de lui demander son appui ; le Ciel,

¹ Cf. Moore, *The Bore of the T sien-tang kiang* (dans *Journal of the North China Branch of the Royal Asiatic Society*, N. S., vol. XXIII [1888], p. 186-247) et Henri Maspero, *Rapport sommaire sur une mission archéologique au Tchö-kiang* (dans BEFEO, tome XIV, N° 8 [1914], p. 4, n. 2).

² Cf. Henri Maspero, *op. cit.*, p. 6-7.

Le royaume de Wou et de Yue

qui est une puissance morale, ne peut se refuser à soutenir l'homme qui agit en vue du bien ; le premier soin de Ts'ien Lieou fut donc d'adresser au Ciel une requête pour lui demander de l'aider dans l'entreprise utile et féconde qu'il avait conçue. Mais, au-dessous du Ciel qui est bien haut et bien loin, il y a d'autres influences mystérieuses qui sont plus proches et plus immédiatement agissantes. Parmi elles, les habitants du Tchö-kiang comptaient Wou Tseu-siu qui, à la fin du cinquième siècle avant notre ère, avait été contraint à se suicider ; son corps avait été jeté ignominieusement à l'eau ; ce sage conseiller du roi de Wou était devenu un dieu ; lorsque les flots irrités se soulevaient, on croyait qu'il les animait et, dans leur fureur, on voyait un effet de l'indignation qu'il ressentait à cause de l'injustice dont il avait été victime ; Ts'ien Lieou alla lui rendre hommage dans le sanctuaire qui lui était consacré et le pria de suspendre momentanément son courroux. Mais, si on trouve presque toujours dans la religion chinoise un homme divinisé servant en quelque sorte de support ^{p.249} anthropomorphique à tous les cultes qui ont pour objet des forces de la nature, ces forces n'en restent pas moins, sous un autre aspect, animées d'une vie sauvage et obscure ; dans les vagues mugissantes s'ébattent et hurlent les génies innombrables qui peuplent les eaux ; à cette horde farouche, T'ien Lieou adressa une poésie qui est un véritable défi, puis, afin de repousser ses attaques, il organisa la bataille ; d'abord, pour se concilier les esprits qui errent dans l'atmosphère ou à ras du sol et pour obtenir leur concours contre ses ennemis, il disposa, aux quatre points cardinaux et au centre, des offrandes consistant en pièces de soie, et il eut soin d'observer les nombres et les couleurs prescrits par les rites ; il prépara aussi à leur intention des aliments et des boissons ; il alluma des lampes destinées à dissiper l'obscurité où se complaisent les démons ; ces préparatifs

Le royaume de Wou et de Yue

achevés, il rangea cinq cents arbalétriers sur le rivage ; lorsque le mascaret se précipita impétueux, il fut accueilli par cinq volées successives de flèches ; chaque homme avait encore une flèche à tirer, mais il n'eut pas besoin d'en faire usage, car les assaillants épouvantés se retirèrent et la digue put être construite.

La littérature chinoise nous avait déjà fourni un texte relatif à un combat livré par des soldats à une divinité aquatique ; le commentaire du *Chouei king* ¹ (commencement du sixième siècle de notre ère) nous raconte comment un général chinois combattit pendant trois jours contre une rivière débordée dans la région du Lop nor ; mais cette tradition est mal localisée dans le temps et dans l'espace tandis que l'histoire de la construction de la digue par Ts'ien Lieou nous est parfaitement bien connue et nous montre dans la Chine du dixième siècle de notre ère la survivance de croyances fort antiques ; pour trouver dans notre littérature classique des points de comparaison, il faudrait remonter jusqu'à Homère ² p.250 qui nous raconte la lutte du fleuve Xanthe contre Achille ou jusqu'à Hérodote ³ qui nous a rapporté comment Xerxès fit fouetter et charger d'entraves l'Hellespont.

Le texte le plus explicite au sujet de la construction de la digue par Ts'ien Lieou est celui qui a été écrit par l'arrière-petit-fils de Ts'ien Lieou lui-même, Ts'ien Wei-yen ; ce personnage est connu, car sa biographie se trouve dans le chapitre 317 du *Song che* (p. 3a-4a) ; il était le troisième fils ⁴ de ce Ts'ien Chou qui fut le dernier roi

¹ Voyez la traduction de ce texte dans [T'oung pao, 1905, p. 568.](#)

² Cf. [Iliade, chant XXI](#), vers 211 et suiv.

³ Cf. [Hérodote, livre VII, § 35.](#)

⁴ La série des sept fils de Ts'ien Chou nous est indiquée dans le *Song che* (chap. 480, p. 6a, col. 5-6). Leurs noms personnels sont : Wei-siun, Wei-tche, Wei-yen, Wei-hao, Wei-tsin, Wei-tsi et Wei-siuan. Comme on le voit, tous ces noms ont en commun le premier caractère et l'élément de gauche du second caractère ; la même règle avait été observée dans la génération qui précéda celle de Ts'ien Wei-yen (cf. p. 171, n. 2).

Le royaume de Wou et de Yue

de Wou et de Yue et qui se soumit aux Song en l'année 978 ; il paraît avoir eu beaucoup d'activité littéraire et il composa plusieurs ouvrages dont les titres nous ont été conservés ; il fut un des collaborateurs de la grande encyclopédie *Ts'ö fou yuan kouei* publiée par ordre de l'empereur vers l'an 1013 ; en l'an 1015, Ts'ien Wei-yen fut nommé hio che du Han lin yuan. Il mourut en 1030 ou peu après. Son mémoire sur la construction de la digue par son bisaïeul a été inséré dans un recueil de tous les documents relatifs à cet événement mémorable publié en 1797 par Ts'ien Wen-han appellation Ngo-yuan, descendant à la trentième génération de Ts'ien Lieou, roi Wou-sou. Ce recueil porte le titre de *Wou yue kouo wou sou wang kan hai che t'ang tche* ("Mémoire sur la digue de pierre pour faire obstacle à la mer, construite par le roi Wou-sou de Wou et de Yue") ; il a été réimprimé dans la neuvième section du *Wou lin tchang kou* p.251 *ts'ong pien*. La notice de Ts'ien Wei-yen, que nous traduisons ci-dessous, occupe dans cette édition les pages 12a à 13a. Elle est accompagnée d'une figure fort curieuse dont nous ignorons la date exacte ; elle a été vraisemblablement composée à la fin du dix-huitième siècle pour illustrer l'opuscule de Ts'ien Wen-han ; peut-être cependant n'est-elle que la reproduction d'une image plus ancienne faite à l'occasion du petit mémoire de Ts'ien Wei-yen. On y voit les archers qui tirent sur la crête des vagues ; dans la mer des pilotis sont déjà enfoncés ; sur le rivage des manœuvres apportent des briques tandis qu'un autre cloue des planches.

C'est la construction de cette digue qui a valu à Ts'ien Lieou d'être considéré dans le Tchö-kiang comme un dieu protecteur contre les ravages de la mer ; il est devenu l'égal de ce Wou Tseu-siu qu'il avait lui-même invoqué. En 1725, l'empereur Yong-tcheng lui a conféré le titre de « roi Wou-sou qui véritablement répond (aux prières qu'on lui

Le royaume de Wou et de Yue

adresse) », et, en 1729, lorsqu'on éleva, dans la sous-préfecture de Hai-ning, un temple au dieu de la mer on donna pour acolytes à ce dieu, d'une part Ts'ien Lieou « roi Wou Sou qui véritablement répond », et, d'autre part, « Wou Tseu-siu, Wou Yuan, duc qui protège excellemment » ¹.

TRADUCTION

Mémoire sur la construction de la digue protectrice par mon bisaïeul le roi Wou-sou

@

Écrit par l'arrière-petit-fils (du roi Wou-sou), (nommé Ts'ien) Wei-yen.

Avec respect je considère que, le huitième mois de la quatrième année k'ai-p'ing des Leang (910), mon arrière-grand-père royal, le roi Wou-sou, construisit la digue protectrice contre la mer. La ^{p.252} marée irritée était rapide ; le jour et la nuit elle livrait assaut ; aucune construction ne pouvait être exécutée. (Mon bisaïeul) adressa une requête au Ciel en disant :

— Je voudrais que vous fassiez reculer les flots irrités pendant un ou deux mois, afin que je puisse fonder une œuvre importante pour plusieurs siècles.

Puis il alla prier au sanctuaire de la montagne Siu ² en disant :

¹ Cf. le mémoire de Ts'ien Wen-han, p. 2a-b.

² Le sanctuaire de la montagne Siu est aujourd'hui le temple du duc Ying-wei, qui est sur la colline Wou occupant l'angle Sud-Ouest de la ville de Hang-tcheou. On trouvera sur ce sanctuaire et sur les inscriptions qui y sont conservées une longue notice dans le *Si hou tche* (chap. 15, p. 26b-33b). La divinité qu'on y adorait était Wou Yuan, appellation Tseu-siu qui, depuis 1725, porte le titre nobiliaire de duc Ying-wei ; Wou Tseu-siu est mort en 484 av. J.-C ; il avait vu ses conseils loyaux désapprouvés par le roi de Wou et avait été obligé de se suicider. Le roi avait fait mettre son corps dans une peau de cheval qu'on précipita dans le fleuve. Wou Tseu-siu devint, comme deux siècles plus tard le fameux K'iu Yuan, un véritable dieu des eaux ; c'est pourquoi Ts'ien Lieou l'invoqua en l'an 910 p. C. pour se le rendre favorable et le prier de ne plus manifester son juste ressentiment en soulevant les eaux de la mer. Il est à remarquer que, d'après les commentateurs de Sseu-ma Ts'ien, la mort de

Le royaume de Wou et de Yue

— Je souhaite que vous cessiez de manifester votre loyalisme et votre indignation et que momentanément vous conteniez la marée qui se précipite avec fracas.

Enfin il mit sous enveloppe une poésie et la plaça sur la montagne Hai-men pour la faire parvenir aux dieux de la mer ¹.

p.253 Puis il ordonna à un général de se mettre à la tête des soldats pour recueillir des bambous au sud de la montagne et il chargea des artisans en flèches de s'en servir pour fabriquer trois mille flèches qu'on empenna avec des plumes d'oie sauvage et de héron et qu'on peignit en rouge de cinabre ; les pointes furent faites de fer fondu et durci au feu. Quand cela fut achevé, on prit des roseaux pour les étaler sur le sol et on répartit les flèches en six endroits. Les étoffes offertes en présent, pour l'Est furent vertes et longues de 90 tchang, pour le Sud furent rouges et longues de 30 tchang, pour l'Ouest furent blanches et longues de 70 tchang, pour le Nord furent noires

Wou Tseu-siu et son sanctuaire devraient être localisés dans les environs de Sou-tcheou fou du Kiang-sou ; mais la critique moderne a démontré que la montagne Siu, au Sud-Ouest de Sou-tcheou fou, est le siège d'un culte qui est différent de celui de Wou Tseu-siu (cf. *Ta ts'ing yi t'ong tche*, chap. 54, p. 3a-b) ; la montagne Siu sur laquelle se rendit Ts'ien Lieou est certainement la colline Wou, à Hang-tcheou.

¹ Le texte de cette prière est reproduit dans le mémoire de Ts'ien Wen-han (p. 11a). Il est ainsi conçu :

Poésie adressée aux dieux de la mer au moment de la construction de la digue.

Quand le Ciel eut détaché la rivière Tchö, elle fut en communication avec la mer orientale ; — jour et nuit les flots ne s'arrêtaient pas un instant.

La grande digue de mille pieds de haut, ils se sont précipités sur elle comme s'ils voulaient la rompre ; — mais la force de dix mille hommes leur a été opposée et dans ces conditions il leur a fallu se calmer.

Quoique le territoire du pays de Wou soit resserré, ses guerriers s'étendent au loin ; — quoique les noms des démons soient magnifiques, la multitude des génies de la mer est méchante.

Je fais ceci pour annoncer aux rois-nâgas ainsi qu'au gouvernement des eaux — que la digue (du fleuve) Ts'ien, je m'en servirai pour la transformer en un rempart (du fleuve) Ts'ien.

Ainsi, cette poésie se termine par une sorte de défi jeté aux génies des eaux ; non seulement le roi Wou-sou leur rappelle que la digue élevée par les hommes a pu arrêter leurs attaques forcenées, mais encore il annonce que cette digue va être transformée par lui en un véritable rempart capable de résister à tous les assauts ; sur les bords du fleuve Ts'ien, la barrière opposée aux méchants démons de la mer ne sera plus « la digue Ts'ien » mais devra être désormais « le rempart Ts'ien ».

Le royaume de Wou et de Yue

et longues de 50 tchang, pour le centre furent jaunes et longues de 20 ¹ tchang. Des tranches de viande de cerf séchée, des galettes frites, des fruits de la saison, du vin pur, des conserves de jujube, des herbes mao, des parfums, de l'eau limpide furent mis, un peu de chaque, en six endroits différents. Des lampes parfumées furent disposées partout. La nuit du jour ping (25 Septembre), à la troisième veille, dans la partie de l'heure tseu ² qui déjà appartenait au jour ting (26 Septembre), (le roi Wou-sou) présenta trois fois du vin et adressa cette prière :

— O vous, dieux ^{p.254} des six ting ³, divinités cachées des femmes merveilleuses, et vous, soldats de l'escorte officielle au nombre de six mille myriades, moi, Lieou, après m'être purifié, je vous offre ce vin pur et ces excellentes conserves,

¹ On attendrait ici le nombre 10 ; en effet les chiffres exprimant les dizaines devraient être les chiffres impairs 1, 3, 5, 7, 9 correspondant respectivement aux points cardinaux et au centre.

² L'heure tseu s'étend sur la partie de la nuit comprise entre 23 heures et 1 heure.

³ Le taoïsme parle souvent des six kia, des six ting et des six jen. Les six kia sont les divinités présidant aux six décades du cycle sexagénaire ; les six jen se rapportent aux spéculations du Yi king. Quant aux six ting, nous trouvons dans le Canon taoïste un opuscule intitulé [—], ce qui signifie, d'après le P. Wieger (*Le Canon taoïste*, n° 576) "Le charme des six clous (pour fixer)".

Dans le *P'ei wen yun fou*, nous trouvons les citations suivantes relatives aux six ting :

1° D'après le *Yi jen ki*, pendant la période chang-yuan (674-675 ou 760-761), un maître taoïste de T'ai tcheou, nommé Wang Yuan-tche, connaissait fort bien le Yi king et il composa un livre en quinze chapitres intitulé *Yi tsong* ; un jour au milieu des coups de tonnerre et de la pluie, des nuées et des brouillards, un vieillard apparut à Wang Yuan-tche et lui dit :

— Où se trouve le livre que vous avez divulgué ? L'Empereur d'en haut m'a ordonné de commander aux six ting, au tonnerre et à la foudre pour vous le réclamer.

Wang Yuan-tche creusa le sol (à l'endroit où il avait caché son livre) : à côté il y avait six hommes, vêtus de bleu, qui se tenaient debout présentant le livre. Wang Yuan-tche leur dit :
— C'est le vieillard de Ts'ing-k'ieou qui me l'a transmis.

2° Dans le *Pei mong so yen*, on lit : « A l'époque de la dynastie illégitime du pays de Chou (907-925 ou 934-965), le maître taoïste Houang Wan-hou du temple taoïste Kao-t'ang sur la montagne Wou, étudia la méthode des six ting auprès du maître taoïste Tchang ; constamment il tenait en main un fouet de fer pour guérir les maladies contagieuses. »

3° Dans une poésie de Han Yu il est dit : « Le magistrat des immortels a ordonné aux six ting, au tonnerre et à la foudre de descendre pour prendre et emporter (cette belle œuvre qui ne doit pas rester dans le monde). »

Quelque vagues que soient ces citations, elles paraissent donner à entendre que les six ting étaient des divinités subalternes plus ou moins apparentées aux divinités de l'atmosphère et de l'orage ; ils n'ont aucun rapport avec les six clous dont parle le P. Wieger.

Le royaume de Wou et de Yue

espérant humblement, ô dieux, que vous prendrez en considération ces offrandes en en respirant l'odeur avec plaisir. Moi, Lieou, je vais me servir de ces flèches aux plumes rouges pour tirer sur les dragons des eaux et pour anéantir ces monstres ; je vais épuiser la mer et mettre à sec les abîmes ; ne permettez pas que les mille sortes de génies et les cent sortes de démons puissent s'opposer à moi injustement. Mon désir, ô dieux, est que vous m'aidiez, que vous me secouriez et que vous fassiez promptement p.255 réussir ma glorieuse entreprise.

Quand cette prière fut terminée, le lendemain étant venu, (le roi Wou-sou) ordonna à cinq cents forts arbalétriers de tirer sur la tête des vagues. Chaque homme avait à sa disposition six flèches ; à chaque venue des flots de la marée, il leur décochait une flèche. Quand cinq flèches eurent été ainsi lancées, la marée se retira de Ts'ien-t'ang et courut à l'Est vers Si-ling. Les flèches qui restaient, on les enterra sur la rive du bras de rivière qui est à la porte d'où on observe la marée pénétrant dans le fleuve ; on appesantit sur elles un pilier polygonal en fer ¹ avec cette imprécation : « Quand le fer sera détruit, que ces flèches apparaissent. » En outre, on fendit de grands bambous pour en faire des agencements hauts de plusieurs dizaines de tchang ² ; on remplit les interstices avec de grosses pierres ³ ; on prit de grands arbres de la montagne Lo, hauts de

¹ Ce pilier se trouvait au Nord du pont Li-tsin, et la localité prit, à cause de cela, le nom de T'ie tch'ouang p'ou. Suivant une tradition qui proviendrait des descendants de la famille Ts'ien, il y aurait eu trois piliers placés en trois endroits différents, mais seul celui du pont Li-tsin aurait été conservé (cf. *Si hou tche*, chap. 16, p. 62a-b) ; cette tradition, qui est en contradiction avec le texte du mémoire de Ts'ien Wei-yen, ne paraît pas devoir retenir l'attention.

² Le tchang est une mesure de dix pieds.

³ Il doit être question d'un mode de construction analogue à celui que nous appelons aujourd'hui construction en pans de bois ; ce sont des madriers entrecroisés dont les interstices sont remplis avec de la maçonnerie.


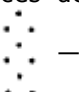
Le royaume de Wou et de Yue

plusieurs tchang et on les débita en planches ¹ qu'on disposa transversalement de manière à former une digue en se conformant aux règles qu'observent les ouvriers pour faire un barrage. En outre on remplit l'intérieur avec de la terre. Extérieurement on se servit de pieux qu'on dressa dans l'eau, à 28 pieds de distance du rivage ; neuf pieux dressés étaient disposés sur six rangées à l'image des deux hexagrammes ki tsi et ^{p.256} wei tsi du *Yi-king* ². A partir de ce moment, la marée n'osa plus faire irruption ; le sable et la terre petit à petit s'accumulèrent ; le rivage en fut renforcé.

@

¹ Je suppose que le mot [] désigne ici les planches dont les Chinois se servent pour construire leurs murs en pisé ; sur les deux faces du mur à édifier, on dispose de champ des planches entre lesquelles on tasse la terre qui formera le mur.

² Ces deux hexagrammes sont le [63e](#) et le [64e](#) du *Yi king* ; les pieux qui étaient groupés neuf par neuf de manière à former des figures de six rangées analogues à ces deux

hexagrammes devaient être plantés ou de cette manière  ou de cette manière  —

APPENDICE IV

La stèle du Temple taoïste qui signale le loyalisme

@

En l'année 1077, cent ans s'étaient écoulés depuis que le royaume de Wou et de Yue avait cessé d'exister. Tchao Pien ¹ était alors préfet de Hang tcheou, poste auquel il avait été nommé en 1070 ² ; il s'affligea de voir que les tombes et les temples funéraires des anciens rois de la famille Ts'ien étaient à l'abandon ; il adressa une requête à l'empereur pour remédier à cet état de choses ; un décret lui donna satisfaction ; il fut décidé qu'un moine taoïste, membre de la famille Ts'ien, serait logé dans un ancien temple bouddhique désaffecté qui deviendrait un temple taoïste et qui prendrait le nom de Temple qui signale le loyalisme ; ce moine aurait pour charge de veiller sur toutes les tombes et les sanctuaires de ses ancêtres qui étaient à Hang-tcheou ; quant aux tombes et sanctuaires de la famille Ts'ien qui étaient à Lin-ngan, le soin en serait confié à un moine bouddhique.

En 1098, le célèbre littérateur Sou Che (1036-1101) ^{p.257} commémora cet événement dans une inscription qui se borne à reproduire textuellement la requête présentée par Tchao Pien ; mais il y ajouta un éloge en vers et il écrivit le tout de sa propre main ; soit comme spécimen du talent poétique de Sou Che, soit comme vestige de sa calligraphie, ce monument est fort connu ; il a d'ailleurs été invoqué parfois pour d'autres raisons que l'intérêt archéologique qui s'y attache ; en 1325, lorsque fut érigée à Ta-li fou la stèle qui

¹ D'après sa biographie (*Song che*, chap.. 316, p. 3b-5a), Tchao Pien est mort la septième année yuan-fong âgé de soixante-dix sept ans ; il a donc vécu de 1008 à 1084. Les dates 994-1070 indiquées par Giles (*Biographical Dictionary*, N° 176) dans sa notice, d'ailleurs fort exacte pour le reste, sont à corriger.

² Cf. *Song che*, chap. 111, p. 12b.

Le royaume de Wou et de Yue

loue la famille Touan de s'être soumise aux Mongols en 1255 comme la famille Ts'ien s'était soumise aux Song en 978, l'auteur de l'inscription eut pour but avoué de faire pour les Touan ce que Sou Che avait fait trois siècles auparavant pour les Ts'ien et de laisser à la postérité un nouveau Piao tchong kouan pei ¹.

Le temple taoïste qui signale le loyalisme (piao tchong kouan) se trouvait, lorsqu'il fut en 1077 assigné pour résidence à un descendant de la famille Ts'ien, sur la montagne Long, à 5 li au Sud de Ts'ien-t'ang hien ; c'est là que fut dressée la pierre sur laquelle était gravée l'inscription de Sou Che. En 1517, cette stèle fut transportée, par les soins de Song T'ing-tso, dans le collège préfectoral de Hang-tcheou. Mais elle fut ensevelie sous les décombres et disparut lorsque les bâtiments du collège tombèrent en ruines à la fin des Ming. En 1789, elle fut exhumée, brisée en deux fragments, par Yu Meou-ping (appellation Lo-ts'ouen) et Tchao Chehan ; cet heureux événement archéologique fut célébré à l'envi par les lettrés de l'époque et leurs notices ont été réunies en un fascicule que publia Yu Meou-ping en 1753 ². Aujourd'hui les débris de la stèle

¹ *T'oung pao*, 1905, p. 26-27.

² Sous le titre de *Hang kiun siang tō piao tchong kouan pei ki che*, réimprimé dans le fascicule 6 de la seconde section du *Wou lin tchang kou ts'ong pien*. Les notices groupées dans cet opuscule et celles que Wang Tch'ang a publiées dans le *Kin che ts'ouei p'ien* (chap. 137, p. 6b-8a) fournissent tous les renseignements sur les destinées de la stèle de Sou Che.

Un autre témoignage de la faveur que les empereurs de la dynastie Song accordèrent à la famille Ts'ien nous est fourni par l'éloge que l'empereur Li tsong fit composer en 1235 pour célébrer les mérites de Ts'ien Lieou représenté par son portrait ; ce portrait et cet éloge ont été reproduits dans le mémoire de Ts'ien Wen-han (p. 6a-b ; cf. p. 250, l. 16-24) ; voici la traduction de ce texte :

Éloge accordé à l'image (du roi Wou-sou) par ordre de l'empereur Li tsong de la dynastie Song.

Son prestige a dominé la Chine entière ; — ses exploits se sont dressés entre le ciel et la terre.

Il a été le plus brave de toute sa génération ; — pendant mille années on lui sacrifiera dans un temple funéraire.

Grâce à cette image il nous est ici conservé ; — avec un air majestueux il paraît vivant.

Le douzième jour du deuxième mois de la deuxième année touan-p'ing (2 Mars 1235), ordre a été donné par décret à l'académicien Tchen Tō-sieou de composer cette poésie.

Le royaume de Wou et de Yue

forment ^{p.258} quatre fragments qui sont encastrés dans le mur de l'aile orientale du sanctuaire des rois de la famille Ts'ien ; ce temple funéraire, qu'on appelle aussi Piao tchong kouan en souvenir de l'ancien Temple taoïste qui signale le loyalisme, est situé en dehors de la porte Yong-kin men à Hang-tcheou ; il a été construit en 1727, après que sur l'ordre de l'empereur Yong-tcheng, deux caractères eurent été ajoutés au nom posthume de Ts'ien Lieou qui dut dès lors être appelé tch'eng-ying wou-sou wang.

Dans l'aile occidentale de ce même temple a été placée la réplique de cette stèle qui a été gravée en 1557 par le préfet de Hang-tcheou nommé Tch'en Ko.

La traduction que nous donnons ci-dessous est faite d'après le texte du *Kin che ts'ouei pien* (chap. 137, p. 6a-b). ^{p.259}

TRADUCTION

@

Composé et écrit par Sou Che qui a les titres de tch'ao fong lang, chang chou, ts'eu pou yuan wei lang, tche che kouan, chargé provisoirement d'administrer les affaires militaires et civiles de Siu tcheou, commandant de cavalerie.

La dixième année hi-ning, le dixième mois, le jour wou-tseu (30 Octobre 1077), moi, votre sujet, (Tchao) Pien, ta hio che du tseu tcheng tien, grand officier censeur de droite, directeur des affaires militaires et civiles à Hang tcheou, je dis ceci : La tombe et le temple funéraire de Ts'ien, ancien roi de Wou et de Yue, ainsi que les tombes de son père, de son grand-père, de ses femmes et de ses

Sur la coutume d'honorer un défunt en faisant l'éloge de son portrait, voyez *T'oung pao*, 1914, p. 195-196 et aussi l'éloge du portrait de Lieou Tchong-yuan (1165) et l'éloge du portrait de Mi Fei (1051-1107) (1215) publiés dans le *Kin che siu pien*, chap. 18, p. 10b et chap. 19, p. 5b.

Le royaume de Wou et de Yue

descendants forment un total de vingt-six à Ts'ien-t'ang et de onze à Lin-ngan. Toutes sont en ruines sous une épaisse végétation et ne sont pas entretenues ; les vieillards qui passent par là parfois versent des larmes. Avec respect je considère que (Ts'ien) Lieou, roi (dont le nom posthume est) Wou-sou, commença par vaincre et mettre en fuite Houang Tch'ao en se servant des soldats du district ; sa renommée se répandit dans la région du Kiang et de la Houai. Plus tard, en se servant des soldats des huit circonscriptions, il triompha de Lieou Han-hong ; il conquit l'arrondissement de Yue (Chao-hing fou) et le remit à Tong Tch'ang tandis que lui-même résidait à Hang (Hang-tcheou fou) ; puis (Tong) Tch'ang se révolta à Yue ; alors il le mit à mort et s'annexa Yue ; il posséda tout le territoire à l'Est et à l'Ouest du Tchö ; il le transmit à son fils (Ts'ien) Yuan-kouan, roi (dont le nom posthume est) Wen-mou. Ensuite, son petit-fils, (Ts'ien) Jen-tso, roi (dont le nom posthume est) Tchong-hien écrasa les soldats de Li King et ^{p.260} s'empara de l'arrondissement de Fou (Fou-tcheou fou). Puis le frère cadet de (Ts'ien) Jen-tso, (Ts'ien) Chou, roi (dont le nom posthume est) Tchong-yi, entra derechef en campagne avec une grande armée et attaqua (Li) King pour aller au devant des soldats de Che tsong, (empereur de la dynastie) Tcheou ; plus tard, en définitive, il vint rendre hommage à la cour en livrant tout son royaume. Pendant trois générations et sous quatre rois, (ce royaume) avait duré aussi longtemps que les cinq dynasties.

Au début, l'empire était profondément troublé ; les hardis aventuriers s'élevèrent comme un essaim de guêpes ; à cette époque, innombrables furent ceux qui, parce qu'ils étaient maîtres de quelques arrondissements, usurpèrent des titres ; mais ils amenèrent la perdition de toute leur parenté ; le malheur s'étendit jusque sur le peuple innocent et pas même un orphelin ne fut laissé vivant.

Le royaume de Wou et de Yue

Cependant le territoire de Wou et de Yue avait une superficie de mille li de côté ; il possédait cent mille hommes armés de cuirasses ; il fondait (le métal des) montagnes et faisait évaporer (l'eau de) la mer (pour obtenir du sel) ; il était le premier dans l'empire par sa richesse en éléphants, en rhinocéros, en perles et en pierres de prix ; néanmoins (ses souverains) ne manquèrent jamais à leurs devoirs de sujets ; les tributs et les offrandes (qu'ils envoyaient à la cour étaient en si grand nombre que les caravanes qui les apportaient) se voyaient de loin les unes les autres sur la route. C'est pourquoi leur peuple en vint à ne mourir que de vieillesse et à ne pas connaître les maux de la guerre ; pendant les quatre saisons de l'année, ils se récréaient et se promenaient et le son des chants et des tambours s'entendait d'un endroit à l'autre ; cela a duré jusqu'à maintenant, tant fut grande la bonté de ces princes envers leur peuple.

Lorsque la dynastie souveraine des Song eut reçu le mandat (céleste), dans les quatre régions de l'espace les usurpateurs et auteurs de troubles furent à tour de rôle supprimés et conquis. Seuls ^{p.261} les royaumes de Chou et de Kiang-nan se fièrent sur les difficultés d'accès de leurs pays et sur leur éloignement ; mais, quand les soldats arrivèrent au pied de leurs remparts, leur force fut abattue et leur puissance fut épuisée ; après cela, les mains liées, ils allèrent dans le Ho-tong. (Le prince dont le nom de famille était) Lieou livra cent batailles et se défendit jusqu'à la mort pour résister aux soldats impériaux ; il entassa des ossements jusqu'à en faire une muraille ; il répandit le sang jusqu'à en faire un fossé ; il fallut employer toutes les forces de l'empire et seulement alors on triompha de lui ¹. Seul (le roi de) Wou et Yue n'attendit pas une sommation ; il scella ses trésors et ses magasins ; il fit l'inventaire

¹ C'est en 971 que la dynastie Han, établie à Canton par la famille Lieou, fut abattue.

Le royaume de Wou et de Yue

de ses préfectures et de ses sous-préfectures et demanda une fonction officielle à la cour ; il considéra le fait de quitter son royaume comme celui de quitter une habitation de passage. Le mérite qu'il s'acquittait auprès de la cour impériale fut très considérable.

Autrefois Teou Jong († 62 p.C.) fit sa soumission en livrant le Hosi à l'empereur Kouang-wou de la dynastie Han ; un décret ordonna au (gouverneur du) Yeou fou-fong de réparer les sépultures de son père et de son grand-père et de leur sacrifier avec les victimes au grand complet. Or maintenant le mérite qu'eut la famille Ts'ien est peut-être supérieur à celui de Teou Jong ; cependant, quoiqu'un siècle ne se soit pas encore écoulé, ses tombes et ses temples funéraires ne sont pas entretenus ; les passants en sont chagrinés et soupirent ; ce n'est pas ainsi qu'on observe le principe d'encourager et de louer les sujets qui agissent avec loyalisme, de donner satisfaction et de répondre aux désirs du peuple. Moi, votre sujet, je désire que le sanctuaire bouddhique abandonné qui se trouve sur la montagne Long et qui est ^{p.262} appelé le temple Miao-yin, soit transformé en un temple taoïste et qu'on y installe le petit-fils du (chef de la famille) Ts'ien qui est devenu un moine taoïste sous le nom de Tseu-jan ; que toutes les sépultures et les temples funéraires qui sont à Ts'ieu-t'ang soient mis sous la dépendance de Tseu-jan ; que ceux qui sont à Lin-ngan soient mis sous la dépendance du moine bouddhique nommé Tao-wei qui réside dans le temple Tsing-t'ou de cette sous-préfecture. Que, chaque année, chacun d'eux désigne un de ses disciples en le chargeant de l'administration de génération en génération ; (ces délégués) tiendront registre des revenus des terres qui leur auront été assignées et s'en serviront pour réparer en temps voulu les bâtiments de leurs sanctuaires, pour butter et planter leurs plantes et leurs arbres ; s'il y en a parmi eux qui n'administrent pas

Le royaume de Wou et de Yue

bien, le sous-préfet et son adjoint feront une enquête à son sujet, et, si le cas est grave, ils changeront l'homme. Il est à espérer qu'à tout jamais cela sera maintenu afin de répondre à l'intention qu'a la cour impériale de bien traiter la famille Ts'ien.

Moi, votre sujet, (Tchao) Pien, je porte ceci à la connaissance de l'empereur en me dissimulant que je m'expose à la mort.

Un décret fut rendu en ces termes : « Approuvé ; que le temple bouddhique Miao-yin prenne le nom que Nous lui conférons de temple taoïste Piao-tchong. »

L'éloge est ainsi conçu :

De la montagne T'ien-mou sort la rivière Tchao.

Le vol de dragon et les ébats du phénix se rassemblent à Lin-ngan.

En vérité (ce lieu) a donné naissance à un homme extraordinaire, qui se distingue des autres et qui se sépare de la foule.

Il s'est dressé dans son essor en poussant un grand cri et ceux qui l'ont suivi ont été nombreux comme des nuages. p.263

Quand il leva les yeux vers le Ciel et prit à témoin de son serment le Fleuve, la lune et les étoiles en furent obscurcies.

Quand, avec ses puissantes arbalètes, il décocha des flèches sur la marée, le Fleuve et la mer reculèrent vers l'Est.

Il tua (Lieou Han-)hong et mit à mort (Tong) Tch'ang ; entièrement il posséda Wou et Yue.

Il eut le brevet de fer et le diplôme de jade, le sceau à poignée en forme de tigre et l'insigne de délégation surmonté d'un dragon.

Une grande ville murée fut sa résidence ; il était entouré par des montagnes et des cours d'eau.

Le royaume de Wou et de Yue

A gauche (à l'Est) était le Fleuve ; à droite (à l'Ouest) était le lac. Il attira à lui les barbares des îles.

Aux époques régulières de l'année il revenait chez lui prendre du repos et en profitait pour offrir un banquet aux vieillards.

Il resplendissait de gloire comme un dieu ; il avait une ceinture de jade et des chevaux pour jouer au polo.

Pendant quarante et une années, il fut sur ses gardes et fit attention.

Ses mannes (contenant le tribut étaient apportées par des caravanes si nombreuses qu'elles) se voyaient mutuellement de loin (sur la route) ; (elles étaient pleines de) grandes pièces de soie et d'or du sud.

Les (souverains des) cinq dynasties vécurent dans la confusion et les désordres ; aucun d'eux n'était de force à assumer la charge de régner.

Trois rois se succédèrent donc (sur le trône de Wou et de Yue) pour attendre celui qui était doué de vertu.

Mais, quand (le roi Ts'ien Chou) eut trouvé celui qui méritait qu'on se soumît à lui, il ne délibéra point et ne tint point conseil ;

(Il décida que) ce qui avait été dans l'intention des rois ses prédécesseurs, il l'accomplirait aussitôt. p.264

Le Ciel a béni son loyalisme et sa piété filiale ; de génération en génération, (sa postérité) a eu un titre nobiliaire et un fief.

Accomplis dans les vertus civiles comme dans les vertus militaires, ses descendants se comptent par milliers et par centaines de mille.

L'Empereur a déclaré aux magistrats locaux qu'il fallait entretenir les sanctuaires et les tombes (de ces rois),

Ne pas tolérer qu'on y coupe du bois ou qu'on y fasse pâturer les troupeaux, ce qui serait un outrage à leurs descendants.

Le royaume de Wou et de Yue

Au Sud de la montagne Long, majestueusement s'éleva un nouveau temple taoïste.

Cela n'a pas été fait en vue des intérêts privés de la famille Ts'ien ; cela n'a d'autre but que d'encourager au loyalisme.

Sans loyalisme, il n'y a plus de prince ; sans piété filiale, il n'y a plus de parents.

Que tous ceux qui ont une position officielle examinent cette inscription.

Première année yuan-fong, huitième mois, jour kia-yin (21 Septembre 1098).

@